

## DOSSIER

# Le tourisme pour accélérer la croissance

Le tourisme est identifié depuis de nombreuses années comme niche de croissance. Présentation des multiples opportunités de ce secteur.

Parole aux acteurs et professionnels



## > ACTUALITÉS

### Les nouvelles mesures de sécurité sociale



Paul Patrick BIFFOT

## Le Cameroun est la locomotive de la CEMAC

Entretien avec l'ambassadeur du Gabon au Cameroun

GARANTIE  
TOYOTA  
**3**  
ANS  
OU 100.000KM\*

# Une Légende qui se réinvente...

## NOUVEAU VDJ200

Le nouveau **Land Cruiser 200**, une légende qui se réinvente.

Imposant dans ses dimensions, plus agressif dans ses lignes externes, doté des dernières avancées technologiques de la marque, le **Toyota Land Cruiser** met en exergue toutes les qualités qui ont fait sa renommée depuis plus de 50 ans.

La version VX-R full option dispose notamment de feux LED, Cool box, Clim 4 zones, Kit multimédia, Smart Keys, Siège conducteur électrique avec fonction mémoire ...

### DOUALA

Z.I. Bonabéri/Akwa  
B.P.: 1217  
Tél. : 233 39 80 56  
233 39 76 55  
233 39 06 96

### YAOUNDE

Route de l'aéroport  
B.P. : 1740  
Tél. : 222 30 20 88  
677 11 19 79  
699 31 25 01

### GAROUA

Avenue des Banques  
B.P. : 336  
Tél. : 222 27 30 71  
222 27 12 98  
222 27 14 89

### BAFOUSSAM

Route de Foubot  
B.P. : 1045  
Tél. : 233 44 13 88  
699 31 42 57  
233 44 48 37

## Sommaire

## • Editorial du Président

## • Focus

- Le DGI prône une approche partenariale avec le secteur privé

## • Le Dossier

## Tourisme

- Développement et perspectives du secteur pour accélérer la croissance

- Reportage sur deux sites touristiques

- Agro-tourisme

- Parole aux acteurs

- Interview Albin FELIHO (président de la CONEB)

- Pourquoi il faut investir maintenant

## • Entretien avec...

Paul Patrick BIFFOT,  
Ambassadeur du Gabon au Cameroun

## • Actualités

- Interview Pr Justine DIFFO

- Nouvelles mesures de sécurité sociale

- Dialogue social et tripartisme

- Atelier sur la transition vers le secteur formel

- L'intégration régionale par l'agriculture

## • Analyses

- BIP : Un sérieux problème pour l'investissement privé au Cameroun

- Emballages plastiques de faible épaisseur :

- Deux ans après l'interdiction, où en sommes-nous ?

- Quel partenariat public/privé pour dynamiser la mise à niveau des entreprises ?

- Indépendance des arbitres : fiction ou réalité ?

## • Note de conjoncture

1<sup>er</sup> trimestre 2016

## • Carnet du GICAM

Directeur de Publication  
André FOTSO

Rédacteur en chef  
Alain Blaise BATONGUE

Coordination éditoriale  
& suivi édition  
Ange EPEE

Rédaction  
Vincent KOUETE  
Jules Simplicie KEMBOU  
David NYAMSI  
Noé NDI MBÉRÉ  
Nacisse CHASSEME  
Abraham KUATE  
Laure DIKONGUE  
Armelle NGO SAMNICK

Publicité  
Dieudonné SAMOU

Mise en page  
©KLM Design Avril 2016

Crédit photos  
GICAM

# L'URGENCE D'UN DIALOGUE PUBLIC / PRIVE PLUS EFFICACE



André FOTSO,  
Président du GICAM

Le mardi 15 mars 2016, le Premier Ministre, chef du Gouvernement, a personnellement présidé à Douala, notre capitale économique, les travaux de la 7<sup>ème</sup> édition du *Cameroon Business Forum* (CBF), la principale plateforme de dialogue public/privé de notre pays. Le thème choisi pour cette édition, « Pour une meilleure perception du climat des affaires au Cameroun », mettait en évidence la nécessité d'une meilleure diffusion et communication des réformes mises en place dans notre pays ces dernières années, dans un contexte où toutes les innovations égrenées à tour de rôle par les principaux responsables administratifs contrastent paradoxalement avec le mouvement continu de rétrogradation de notre pays sur l'échelle internationale de référence en matière de climat des affaires, le *Doing Business*.

À l'évidence, il y a un problème et la mise en œuvre (que nous espérons diligente) des engagements pris pour assurer une meilleure vulgarisation des réformes permettra sans doute de démêler l'écheveau entre l'opprobre que certains ont tendance à jeter sur les contributeurs du Cameroun, la portée réelle des réformes engagées et leur effectivité concrète sur le terrain. En tout état de cause, la régularité observée désormais dans la tenue de ce Forum et le déplacement du chef du Gouvernement à Douala pour la cinquième année consécutive sont à saluer en tant que marqueurs de l'intérêt des acteurs pour l'avènement de ce dialogue public/privé plus dense et mieux structuré pour lequel notre Groupement travaille depuis bientôt cinq ans.

La relance de la concertation entre le ministre en charge de l'Economie et le secteur privé au travers d'une journée de rencontre présidée par ses soins à Douala dans les locaux du GICAM, chef de file incontestable du secteur privé, est à classer

dans cette dynamique. Les échanges ont, une fois de plus, mis en évidence le grand nombre de défis qui interpellent les deux parties, défis qui s'accroissent dans un contexte, comme indiqué en prélude à cette concertation, de baisse des cours des matières premières, de crise sécuritaire et dans la perspective de l'entrée en vigueur de l'Accord de partenariat économique (APE). S'agissant de cet APE qui devrait évoluer vers un accord régional, il importe de relever qu'aucun dispositif d'anticipation ne semble faire l'objet de réflexion par les pouvoirs publics.

Une fois de plus, les entreprises seront appelées à composer avec de nouvelles contraintes sans pouvoir saisir les opportunités de cet Accord, compte tenu de la panoplie des difficultés qui annihilent leur capacité à le faire. De nombreuses illustrations de la fragilisation de notre tissu économique par la concurrence des produits importés ont encore été citées lors de la rencontre avec le MINEPAT et il semble désormais urgent d'interroger de nouveau, dans ses fondamentaux, les modalités de notre arrimage à une économie mondiale dont le sacro saint principe reste l'étouffement des plus petits par les plus grands. Sur ce sujet comme sur bien d'autres, nous fondons beaucoup d'espoir sur l'efficacité de la concertation entre le secteur privé et le MINEPAT.

Cette efficacité reposera certainement aussi sur l'engagement des acteurs privés et de leurs organisations qui ont décidé de dépasser le reproche usuel et facile de leur multiplicité pour organiser, autour de la plateforme dont le protocole a été signé en mars 2015, une synergie déjà manifeste dans leur participation aux deux dernières éditions du CBF. La mise en œuvre des deux recommandations qui ont été adressées au secteur privé à l'issue du CBF 7 constituera en 2016 un nouveau chantier de fermentation de cette synergie dont nous avons tous besoin.

Cette synergie sera sans aucun doute d'une grande utilité cette année pour tous les acteurs engagés dans la préparation des deux importants événements que sont les Coupes d'Afrique féminine de 2016 et masculine de 2019. Souvenez-vous, nous avons déjà anticipé en organisant un dîner-débat à Yaoundé afin de sensibiliser sur les énormes opportunités qu'offrent ces manifestations dont l'une et non des moindres est l'arrivée sur notre sol de nombreux touristes amateurs de football.

Vous comprenez aisément pourquoi nous avons décidé, une fois de plus, de braquer nos projecteurs, à travers ce Bulletin, sur le secteur touristique, secteur malheureusement négligé dans notre riche pays. Notre espoir est, comme toujours, d'apporter une contribution utile dans le cadre de notre mobilisation permanente pour accélérer la croissance économique afin de nous rapprocher d'un taux à deux chiffres dès 2020.

## KOREAN BRANDS LEAD INDUSTRY IN INITIAL QUALITY, KIA COMES FIRST

Results from the renown J.D. Power U.S. Initial Quality Study (IQS) for the year 2015, position Korean brands—KIA ahead—as automotive industry leaders in initial quality with the highest margin ever on other automakers worldwide. KIA holds top ranks in all three award categories including overall brand models performance, individual car segments performance and plant assembly line quality.

from 2014 to top 1st in all non-premium makes and 2nd in all makes in initial quality. Thus confirming praises by industry experts for its drastic quality improvements in recent years. "This is a clear shift in the quality landscape," said Renee Stephens, vice president of U.S. automotive quality at J.D. Power. "For so long, Japanese brands have been viewed by many as the gold standard in vehicle quality. While the Japanese automakers continue to make improvements, we're seeing other brands, most notably Korean makes, really accelerating the rate of improvement. Leading companies are not only stepping up the pace of improvements

Furthermore, KIA Motors Corporation's Kwangju Plant 1, Korea, which produces the Kia Soul, receives the Gold Plant Quality Award in the Asia Pacific Region for producing cars with least defects and malfunctions. Quality cars are made from quality assembly lines! Such results demonstrate KIA's ongoing investments to improve quality standards across all its model range.

*This is a clear shift in the quality landscape...*

RENEE STEPHENS

VP OF U.S. AUTOMOTIVE QUALITY AT J.D. POWER



The study ranks brands by examining problems experienced by vehicle owners during the first 90 days of ownership. Initial quality is determined by the number of problems experienced per 100 vehicles (PP100), with a lower score reflecting higher quality. Report shows Korean brands continue to widen

on existing models, but are also working up front to launch vehicles with higher quality and more intuitive designs."

In individual awards, KIA models score top ranks in multiple car segments. KIA Sorento holds first position for Midsize SUVs and KIA Soul holds same position for Compact MPVs. KIA Sportage



the quality gap with other automakers with significant year-over-year improvements. KIA alone has scored a 20 PP100 improvement

takes 2nd tie position for Small SUVs. Rio, Optima and Cadenza all rank 2nd respectively in Small Cars, Midsize Cars and Large Cars.

The Power to Surprise continues...



The Power to Surprise

**KM AUTO SA**  
OFFICIAL KIA DISTRIBUTOR

### ABOUT KIA MOTORS CORPORATION

Kia Motors was founded in 1944 and is Korea's oldest manufacturer of motor vehicles.

Kia is now a subsidiary of the Hyundai-Kia Automotive Group producing over 3 million vehicles a year in 14 manufacturing and assembly operations in eight countries. These are sold and serviced through a network of distributors and dealers in more than 172 countries.

Kia is the major sponsor of the Australian Open and the official automotive partner of FIFA World Cup 2012 and UEFA EURO 2016.

### ABOUT KM AUTO SA

KM AUTO SA opened its doors in January 2014 as the exclusive and official distributor of Kia Motors Corporation in Cameroon.

KM AUTO SA has three key businesses which include:

- 1.) Sales of new vehicles
- 2.) Maintenance, repairs and genuine spares
- 3.) Fleet management.

KM AUTO SA has 3 showrooms and sales offices in Douala and Yaoundé.

### KM AUTO SA SERVICE

All vehicles sold by KM Auto comes with 3 years warranty. Terms apply.

KM AUTO SA has a Genuine Spare Parts warehouse stocked from Kia Motors Corporation.

The KM AUTO SA Technical Team have over 50 years of combined experience. You can be assured of their knowledge and expertise.

KM AUTO SA runs three Service Centres for all maintenance and technical needs at Nlongkak (Yaoundé), Bonanjo (Douala) and Bonaberi (Douala).

## VISIT OUR SHOWROOMS FOR YOUR KIA EXPERIENCE!

### Yaoundé

Rond Point Nlongkak,  
PO Box 13228, Yaounde - Cameroon  
+237 243 65 65 66

### Douala

Avenue de Gaulle, Bonanjo,  
PO Box 3406, Douala - Cameroon  
+237 243 65 65 65



FOR SALES ENQUIRIES:  
Yaoundé: +237 694 01 91 11  
Douala: +237 694 01 61 11  
sales@kiamotorscameroon.com

GENERAL SERVICE ENQUIRIES:  
Yaoundé: +237 243 65 65 66  
Douala: +237 243 65 65 65  
service@kiamotorscameroon.com



• Vincent KOUETE,

Chef du département  
Economie, GICAM

## Loi fiscale 2016

# LE DGI PRÔNE UNE APPROCHE PARTENARIALE AVEC LE SECTEUR PRIVÉ

*Invité du premier dîner-débat du GICAM pour 2016, Mopa Modeste Fatoing a présenté une batterie de perspectives pour un partenariat gagnant-gagnant.*



Armél FRANÇOIS, modérateur de la soirée

Comme il est désormais de coutume, le premier dîner-débat de l'année organisé par le GICAM a porté sur la loi de Finances (LF). Cet important texte dont la publication est anxieusement scrutée par l'ensemble des acteurs économiques intervient cette année dans un contexte particulier : celui du renforcement de la dynamique de concertation entre l'administration fiscale et le secteur privé, dans une perspective d'accélération des réformes.

M. Armél François, vice-président du Groupement et modérateur de la soirée l'a rappelé : un nouveau souffle a été donné à la concertation entre l'administration fiscale et les groupements socio-professionnels en 2015, avec l'organisation d'une série de réunions afin de discuter des réformes fiscales à venir sur les court et moyen termes.

Le premier intervenant, M. Henri Moutalen Moutassi, expert conseil fiscal et, par ailleurs, président de la sous-commission « Fiscalité » du GICAM depuis trois ans, a axé son propos sur les attentes des entreprises en matière de concertation et leur évaluation des nouvelles innovations.

Quatre éléments particuliers marquent le contexte de la publication de cette loi de Finances : **(i)** le financement des projets structurants ; **(ii)** le renforcement des moyens de sécurisation du territoire national ; **(iii)** la migration progressive des entreprises du secteur informel vers le secteur formel ; **(iv)** l'amorce de la décrue des taux d'imposition.

Reconnaissant le caractère particulièrement dense des concertations en 2015, M. Moutalen a cependant regretté le niveau timide de prise en compte des propositions du secteur privé et la multiplicité des versions de l'avant-projet de texte de la loi de Finances ; avis que ne partage pas le DGI.

Par ailleurs, les organisations patronales auraient apprécié recevoir, comme auparavant, la dernière version du texte avant sa transmission à la représentation nationale.

M. Moutalen s'est ensuite attardé sur quelques innovations de la loi de Finances jugées importantes mais également susceptibles de pénaliser l'activité des entreprises ou générer des contentieux entre les contribuables et l'administration fiscale.

A titre d'exemple, chaque année, de moins en moins de charges sont admises en déduction et l'on serait tenté de penser que ce mouvement vient en compensation des effets de la réduction des taux. Il s'agit visiblement de deux tendances qui ne se consolident pas.

Autre disposition à problème : le plafond de déductibilité des redevances pour les marques. Si la restriction aux seules entreprises indépendantes est compréhensible (lutte contre les transferts indirects de bénéfices), elle apparaît injuste à l'égard des entreprises liées.

S'agissant de l'assistance technique, deux définitions se chevauchent dans la réglementation : une en matière d'IS et une autre en matière de TSR. Il conviendrait donc de clarifier les notions de renforcement des capacités de production ou d'accroissement du rendement et en faire les critères essentiels de l'assistance technique.

L'encadrement introduit pour la déductibilité des pertes consécutives aux avaries apparaît également comme disposition à problème. Désormais, pour être recevable, la demande aux fins de constatation d'avarie doit être déposée au centre gestionnaire au moins 15 jours avant la date prévue pour la constatation. Une telle mesure serait une source de nouvelles lourdeurs dans la gestion quotidienne. Pour l'expert, il conviendrait de reconnaître la compétence du commissaire aux avaries et des autres auxiliaires de justice (huissiers, officiers de police judiciaire).

La LF 2016 a également procédé à un arrimage des seuils de déductibilité des provisions pour créances douteuses des établissements de crédit à la réglementation de la COBAC. Si cette mesure paraît salubre parce qu'elle vise l'alignement des traitements comptable et fiscal des provisions pour créances et engagements douteux des établissements de crédit, la circulaire semble en contradiction de la loi car les provisions étant obligatoires, elles devraient être déductibles.

L'une des principales récriminations faites à la précédente loi de Finances ayant été la non prise en compte des secteurs à faible marge dans le relèvement du taux d'acompte d'IS, la nouvelle a amorcé une correction de cette

insuffisance en traitant le cas de certains secteurs où les prix sont administrés : la minoterie et la distribution de produits pétroliers. Il conviendrait d'élargir l'exception à la distribution du gaz domestique et aux marketeurs distributeurs.

L'orateur a particulièrement salué l'exonération fiscale des salaires versés aux jeunes diplômés dans le cadre du premier Contrat de travail à durée indéterminée. Cette mesure étant salubre pour la promotion et l'encouragement de l'emploi jeune, il serait judicieux de l'étendre aux contrats à durée déterminée et aux entreprises bénéficiant d'un régime dérogatoire et du régime simplifié pour espérer un impact sensible.

Le relèvement du seuil des crédits de TVA donnant lieu à validation apparaît également comme une mesure salubre qu'il conviendrait d'étoffer par une interdiction du contrôle ultérieur des crédits de TVA dûment validés et une rationalisation des délais de remboursement de ces crédits.

Les prestations en provenance de l'étranger réalisées au profit des compagnies pétrolières indépendantes en phase de recherche et de développement sont désormais soumises à la TSR. La LF a ainsi touché au dernier maillon des incitations clés du secteur pétrolier. Plus grave, en essayant de dissoudre les dispositions d'une loi spécifique (le Code pétrolier) dans une loi de portée générale (le Code général des impôts), il est indispensable d'en appréhender tous les contours au risque de fragiliser un secteur très sensible et très spécifique comme la recherche pétrolière.

M. Moutalen a également marqué un arrêt sur d'autres attentes des entreprises : renforcer la communication et la rendre plus efficace, notamment par la mise à jour régulière du site internet de la DGI ; publier un recueil de la doctrine administrative dont la dernière version disponible date de 2010. La problématique des prix de transfert mériterait également une attention particulière afin de permettre aux entreprises de soumettre leur montage à la DGI pour un accord préalable de non redressement. Il est également sou-



Le DGI prend la parole

haité une extension du réseau de conventions fiscales car une seule a été conclue au cours des deux dernières années sur la quinzaine annoncée en étude.

En matière de concertation, la définition d'un calendrier indicatif des réunions permettrait une meilleure préparation de part et d'autre. Il est également espéré la prise en charge des problématiques liées à l'imposition des entreprises de transfert d'argent, à l'arrimage des délais de recours à ceux de paiement des impôts ainsi qu'à l'extension de la déduite des taux à l'IRPP.

Cette longue liste de préoccupations renforce la nécessité d'asseoir un partenariat fertile entre l'administration fiscale et les entreprises pour concilier des positions qui apparaissent régulièrement antagonistes.

Le directeur général des Impôts (DGI), M. Mopa Modeste Fatoing, a ensuite présenté un exposé intitulé : « Poursuivre la modernisation du système fiscal pour mieux accompagner le secteur privé camerounais ».

Le DGI a commencé par présenter les raisons qui font de la loi de Finances 2016 un levier de consolidation de l'efficacité du système fiscal. Ce texte s'inscrit dans une vision de modernisation définie en s'appuyant sur un diagnostic complet ayant mis en évidence les faiblesses et les forces du système actuel. Son premier volet repose sur une approche partenariale dans la conduite des réformes et une approche d'accompagnement au contribuable.

La modernisation de l'administration de

l'impôt se décline sous plusieurs formes : introduction du principe de l'interlocuteur fiscal unique, modernisation des modalités de déclaration et de paiement des impôts et simplification des procédures en matière de contrôle, contentieux et remboursement des crédits de TVA. A ce sujet, la télé-déclaration est effective mais, paradoxalement, peu utilisée par les entreprises.

Une réforme importante est en cours pour rationaliser les contrôles selon le principe d'une intervention maximum auprès d'une entreprise par exercice fiscal. L'entreprise recevra par exercice fiscal, soit une mission de contrôle sur pièces, soit une mission de contrôle de stocks, soit une mission de vérification générale de comptabilité.

A cet effet, le DGI souhaite une prompt remontée d'informations sur tous les dysfonctionnements dont les entreprises pourraient être témoins ou faire l'objet.

Plusieurs exemples ont été choisis pour illustrer l'ancrage de la LF 2016 au processus de modernisation du système fiscal : (i) l'instauration des droits d'accès au taux de 2% sur les communications téléphoniques mobiles et les services Internet ; (ii) la confirmation de l'assujettissement à la TSR de certaines opérations de recherche et d'exploration pétrolières car il s'agit d'un grand domaine ayant recours à l'expertise extérieure dans lequel les ressources naturelles doivent mieux participer à l'assiette ; (iii) le relèvement du droit de timbre sur les passeports.

Parmi les mesures de sécurisation des recettes, le DGI a évoqué : (i) le maintien des taux sanctions pour les contribuables non inscrits dans les fichiers ; (ii) le renforcement de l'obligation documentaire dans le cadre de la procédure de remboursement des crédits de TVA aux exportateurs ; (iii) l'institution d'une obligation déclarative de la dépense fiscale pour les entreprises bénéficiaires d'un régime fiscal dérogatoire ; (iv) l'obligation de paiement de la patente des transporteurs au centre de rattachement.



M. MOUTALEN

En outre, la LF 2016 est un outil d'accompagnement des entreprises à travers des mesures de soutien à la compétitivité, des mesures de simplification des procédures, des mesures de renforcement des droits et garanties des contribuables et des mesures d'accompagnement spécifique pour les PME. Le DGI regrette cependant que des dispositions comme la prorogation d'un an du mécanisme de la transaction sur les dettes fiscales datant de plus de cinq (05) ans restent peu courues.

S'agissant de la consécration effective du remboursement des crédits de TVA aux entreprises de crédit-bail, il est espéré qu'elle améliore le financement de l'économie et l'équipement des entreprises.

Sur un autre plan, la LF 2016 se veut aussi un instrument de promotion sociale à travers l'exonération des charges sociales aux entreprises qui recrutent des jeunes diplômés de moins de 35 ans. La limitation de cette mesure aux entreprises du réel et au CDI vise non seulement à inciter l'entreprise mais aussi à protéger le jeune recruté.

Les perspectives présentées par le DGI s'inscriront dans la dynamique d'amélioration des procédures d'administration des impôts et de la politique fiscale.

Pour compléter ces deux axes d'action, un renforcement du dispositif de communication et de vulgarisation des réformes sera opéré.

La phase des échanges a été l'occasion pour les participants de soulever des préoccupations spécifiques et de solliciter des éclaircissements.

D'une manière générale, les solutions envisagées pour l'épineuse question de crédits de TVA portent sur l'amélioration des mécanismes internes, la simplification des procédures et, notamment, le jumelage des demandes de validation et de remboursement et la prise de mesures pour rendre dis-

ponibles les fonds pour les remboursements. La poursuite de la décrue des taux est tributaire d'une rationalisation du système car il est difficile d'envisager un système de taux bas et une assiette restreinte en raison des régimes dérogatoires.

S'agissant de la fiscalité pétrolière, le DGI a annoncé le lancement des concertations sur le sujet.

La séance s'est achevée avec les promesses faites de part et d'autre pour un rendez-vous encore plus fructueux en 2017.



Question du directeur général de Petrolex



Une vue des participants

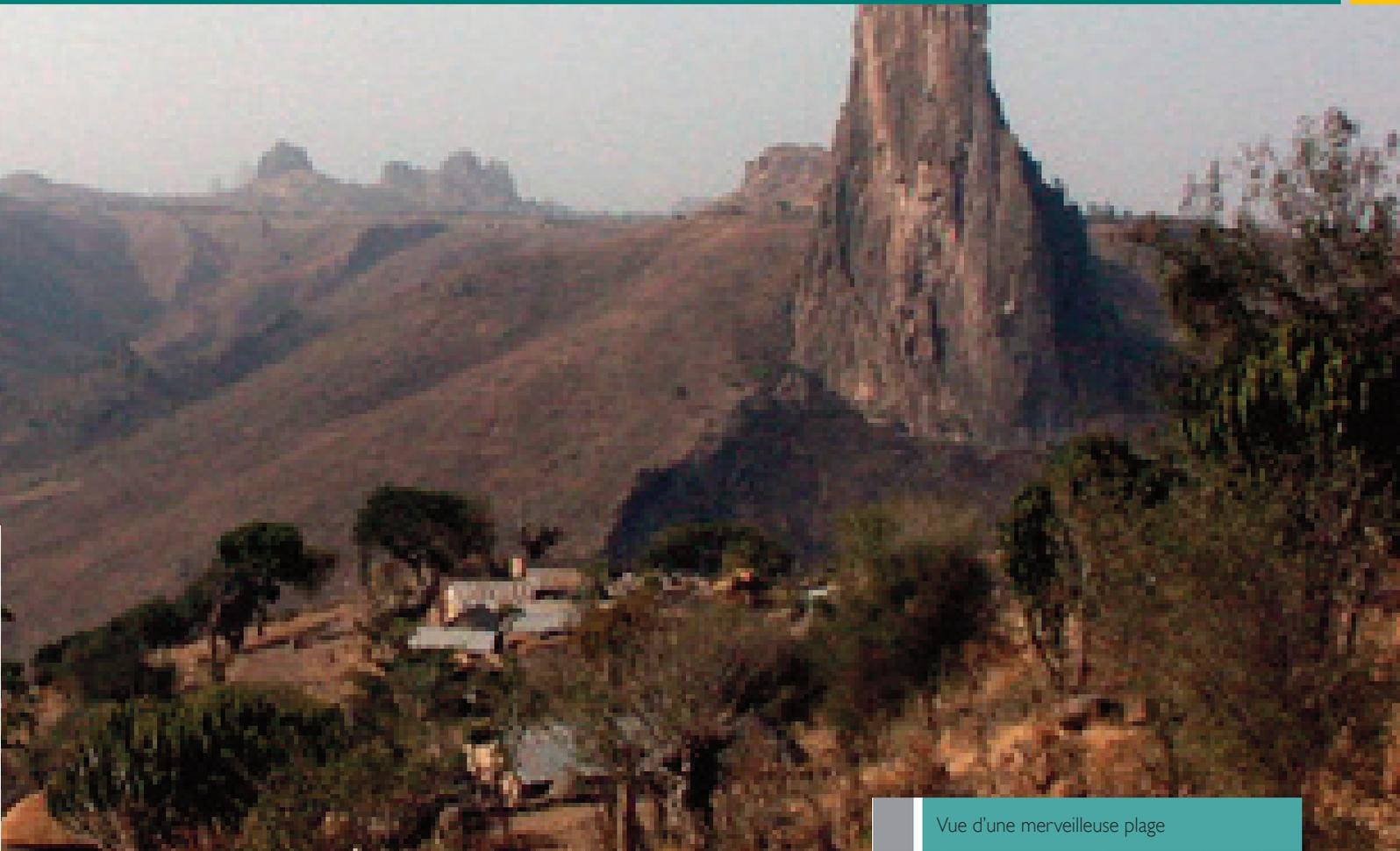
Diffusez vos annonces  
publicitaires sur le site Internet  
du **GICAM** !

[www.legicam.cm](http://www.legicam.cm)

Plus d'informations au **696 43 21 93** ou par e-mail à [dsamou@legicam.cm](mailto:dsamou@legicam.cm)







Vue d'une merveilleuse plage

Depuis 25 ans, le World Travel & Tourism Council (WTTC) évalue la contribution économique du tourisme de 184 pays situés dans 25 régions à travers le monde, dont le Cameroun. La méthodologie est celle des comptes satellites du tourisme (CST), qui fournissent des informations sur les effets directs de la consommation touristique (dépenses des résidents et des non-résidents ainsi que valeur ajoutée des industries touristiques et des autres industries qui les servent). À cela, le WTTC ajoute les effets indirects (dépenses d'investissement privé et public, entre autres) et les effets induits (PIB et emplois soutenus par ceux qui sont directement ou indirectement employés par l'industrie touristique). Ses analyses permettent de dresser un portrait plus complet de l'impact économique du tourisme. Il est ainsi mis en évidence les répercussions des activités touristiques sur les autres secteurs d'activité, notamment les transports, la construction (notamment des hôtels), l'industrie agroalimentaire, l'artisanat, les TIC, voire les services financiers.

L'économie de certains pays dépend du tourisme à plus de 50% du PIB et le secteur peut représenter des entrées de devises vitales. Le tourisme est donc porteur de développement mais aussi de contacts entre les peuples de cultures et de modes de vie différents. Il peut contribuer à la transformation des sociétés, leur évolution et leur modernisation. Le tourisme impulse également la di-

versification des économies locales, l'exploitation d'un site touristique en milieu rural pouvant amener les populations à développer des activités connexes (activités culturelles et artistiques, guides touristiques, transports...), diversifiant ainsi leurs sources de revenus et améliorant incidemment leurs conditions de vie.

### **...dans un secteur en mutation continue ...**

Derrière ces chiffres impressionnants, le tourisme connaît de profondes évolutions. La plus importante est certainement l'extraordinaire diversification des destinations depuis une vingtaine d'années. En 1950, les 10 premières destinations mondiales captaient 88% des touristes internationaux. Elles n'en attirent plus que 60% en 1980 et 44% aujourd'hui.

La seconde évolution a trait à la diversification des marchés-sources. Les Européens de l'Ouest ont longtemps été, avec les Américains et les Japonais, les grands voyageurs du monde. Sous la triple poussée de la croissance d'économies émergentes, la baisse du tarif des transports aériens et l'ouverture au voyage de la Chine et des pays de l'ex-URSS, de nombreuses et nouvelles clientèles sont apparues. La part des dix premiers marchés-sources dans le total des dépenses du tourisme international est ainsi passée de 67% en 1990 à 46% aujourd'hui. Dans le même

temps, des marchés émetteurs quasi inexistantes se sont installés aux toutes premières places. Hier, un petit nombre de pays voyageait dans un grand nombre de pays. Aujourd'hui, un grand nombre de pays voyage dans un grand nombre de pays.

La troisième grande tendance réside dans la diversification des activités pratiquées par les touristes : tourisme culturel, tourisme d'activités physiques et sportives, tourisme de découverte et de nature, tourisme de shopping, tourisme religieux, tourisme balnéaire et de croisière, tourisme de santé et de bien-être, tourisme d'affaires... Derrière ces grandes catégories, c'est aujourd'hui plus de 300 types d'activités qui sont offertes aux touristes avec, en toile de fond, une accélération des investissements dont le niveau a été évalué à 774,6 milliards de dollars en 2015.

La quatrième grande évolution a trait à l'internationalisation des revenus des services touristiques, avec pour corolaire une accentuation du phénomène de « fuite » (processus par lequel une partie des revenus issus de devises étrangères est retenue par les pays de départ ou rapatriée vers eux). Pour attirer aujourd'hui un touriste japonais, un gestionnaire de site camerounais doit en partager les revenus avec une compagnie aérienne low cost anglaise, un tour-opérateur anglais, un fabricant de longue-vue allemand dont la production est sous-traitée en Chine.

Dans le secteur du tourisme, ces « fuites » seraient de l'ordre de 85% pour les pays moins avancés d'Afrique, 80% pour les Caraïbes, 70% en Thaïlande, 40% en Inde (Cnuced 2007). Certains de ces pays sont dans une situation de dépendance touristique en raison des rapports de force inégaux entre leurs capacités économiques endogènes et les groupes internationaux exogènes qui investissent sur leurs territoires.

### ...en proie tout de même à quelques risques ...

Les effets de développement touristique ont donc leurs contreparties. Les influences allo-gènes sont parfois brutales et mal supportées par les sociétés d'accueil ou d'implantation des activités touristiques, les perturbations introduites dans leur mode de vie et leur système de valeurs peuvent être destructurantes. Le tourisme peut ainsi avoir des effets non négligeables sur les modes de vie, la culture et les relations sociales des populations hôtes. Appelés « impacts humains », ces effets dynamiques et variés amorcent des changements dans le style de vie, les systèmes de valeurs, les traditions, les relations familiales et communautaires, la conduite morale, la santé et la sécurité dans les destinations touristiques.

Sur le plan économique, il faut aussi nuancer les intérêts du tourisme pour les Etats récepteurs, notamment en raison de l'importance des « fuites » évoquées ci-dessus (importations nécessaires à l'activité touristique), de la mobilisation de ressources (en eau par exemple) nécessaires au fonctionnement des activités touristiques qui peut se faire aux dépens d'autres activités, comme l'agriculture, par exemple et des impacts environnementaux qui peuvent engendrer des coûts, directs ou indirects, plus ou moins conséquents.

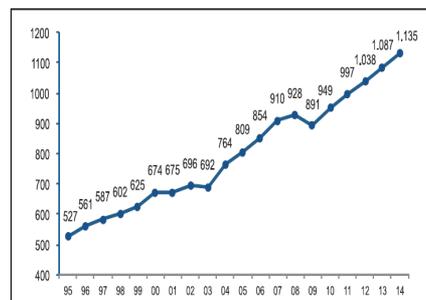
De façon particulière, la relation Tourisme – Environnement est aujourd'hui au cœur des préoccupations. Le tourisme frappe l'environnement et est à son tour touché par la dégradation de la nature.

D'une part, le tourisme est responsable de la protection de vastes zones d'habitat naturel. La vie sauvage, les réserves forestières, et les paysages remarquables ont d'abord été préservés pour leur attractivité touristique. Selon L'Union mondiale pour la nature (UICN), plus de 100 000 réserves naturelles auraient été créées de par le monde. Le tourisme est un élément essentiel pour la conservation des monuments historiques, les sites archéologiques, les bâtiments anciens et les monuments à valeur religieuse ou culturelle. Non seulement le tourisme a-t-il initié la défense de l'environnement, mais il fournit également aussi des revenus pour y parvenir (recettes générées par les ventes de billets et d'autres sources similaires réinjectées spécifiquement dans la protection et la gestion des zones environnementalement sensibles. D'autre part, le tourisme a, comme toutes

les industries, un impact sur l'environnement. Il est source de dégâts environnementaux non compensés, via notamment les routes, aménagements hôteliers, ports, marinas, golfs, pistes de ski, parkings, etc. Le tourisme est un grand consommateur de ressources naturelles telles que le sol, l'eau, le pétrole, l'électricité et la nourriture. L'activité touristique génère des quantités importantes de déchets et de rejets atmosphériques, encourage parfois la surfréquentation, voire la destruction d'habitats et milieux naturels ou terres cultivables. Il peut aussi déboucher sur des privatisations de patrimoines, avec des risques évidents de conflits sociaux. L'importance des influences réciproques entre le tourisme et l'environnement explique l'émergence du concept de « Tourisme durable » qui prend de plus en plus d'ampleur.

### ...mais qui connaît un dynamisme remarquable à l'échelle mondiale

World: Inbound Tourism  
International Tourist Arrivals (million)



Source: World Tourism Organization (UNWTO) ©

En 1950, 25 millions de touristes ont franchi une frontière internationale. Ils étaient 471 millions en 1992 et la barre du milliard a été franchie en 2012. En d'autres termes, le volume du tourisme international a été multiplié par 40 en 60 ans et a doublé en 20 ans. En valeur, il représente directement un marché de 1 100 milliards de dollars et a plus que doublé en dix ans.

Si l'on ajoute le tourisme interne au tourisme international, c'est autour de l'équivalent de 83% de la population mondiale qu'il faut chiffrer les arrivées de touristes depuis 2012 ; le cap des 100% a été franchi depuis lors. En 2014 en particulier, le tourisme international a connu un véritable boom au regard du nombre d'arrivées de touristes internationaux, en hausse de 4,4% avec 48 millions d'arrivées de plus qu'en 2013, pour un total record de 1 135 millions de touristes internationaux.

Cette performance a ainsi complété cinq années consécutives d'une croissance particulièrement dynamique depuis la crise financière de 2009. Elle dépasse même les prévisions de l'OMT et reflète la forte dynamique du secteur, en dépit d'un contexte global plutôt morose et caractérisé spécialement par le ralentissement de la croissance économique mondiale, les conflits géopoliti-

ques et l'alerte de l'infection à virus Ebola en Afrique de l'Ouest.

Le tourisme africain n'a cependant pas suivi cette tendance mondiale particulièrement favorable, ne progressant que de 2%, soit 1 million d'arrivées de plus qu'en 2013, pour atteindre 56 millions de touristes. Alors que l'Afrique du Nord n'a évolué que d'1%, l'Afrique subsaharienne a vu son nombre d'arrivées de touristes internationaux évoluer de 3%, en dépit de la crise liée à Ebola dans certains pays de l'Afrique de l'Ouest. D'une manière générale, l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique australe sont les destinations touristiques les plus prisées tandis que l'Afrique centrale tarde à réussir le développement de son secteur touristique.

La croissance des arrivées a été suivie de près par celle des recettes du tourisme international qui a atteint un montant estimé à 1 245 de \$ US en 2014, soit une augmentation de 3,7% en valeur réelle (valeur tenant compte des fluctuations de taux de change et de l'inflation. A côté de ces recettes dont le tourisme international s'acquitte (rubrique « Voyage » de la balance des paiements), il produit également des revenus d'exportation par le biais des services de transport international de passagers (fournis aux non-résidents). Suivant la méthodologie des comptes satellites du tourisme (prise en compte des contribution directe et indirecte ainsi que des effets induits), le World Travel and Tourism Council (WTTTC) estime qu'en 2015 :

- ⇒ les activités liées au tourisme et au voyage ont contribué à 9,8% du PIB mondial (170,3 milliards \$US), les revenus tirés des dépenses des visiteurs internationaux représentant 6,1% du total des exportations mondiales ;
- ⇒ ce secteur a été à l'origine de plus de 283,6 millions d'emplois dans le monde, soit 9,5% de l'emploi total ;
- ⇒ l'investissement dans les branches « Voyages & Tourisme » a atteint 774,6 milliards de \$ US, soit 4,3% de l'investissement total dans le monde ;
- ⇒ à l'horizon 2026, le tourisme pourrait représenter 10,8% du PIB mondial, 11% de l'emploi mondial et 4,7% de l'investissement total.

### Les nombreux atouts touristiques du Cameroun

Le relief, la faune, la flore et le réseau hydrographique du Cameroun comportent des particularités qui sont des atouts de l'offre touristique à l'instar des monts, pics, plateaux, grottes, lacs de cratère, chutes et cascades. Le Cameroun bénéficie ainsi de dotations factorielles qui favorisent le développement de plusieurs formes de tourisme dont :

- ⇒ le tourisme culturel, favorisé par la grande diversité culturelle du Cameroun et qui se manifeste à travers l'artisanat, le folklore, l'habitat, le mode vestimentaire et culinaire, l'art de vivre des populations, etc. ;
- ⇒ le tourisme balnéaire, rendu possible par les 400 km de côte atlantique ;
- ⇒ le tourisme de safari photo, favorisé par

le patrimoine faunique national qui a permis la création de plusieurs parcs nationaux et réserves de faune ;

⇒ le tourisme cynégétique, grâce aux nombreuses zones de chasse aménagées et affermées autour de certains parcs nationaux et réserves de faune ;

⇒ l'écotourisme, résultat de la diversité des écosystèmes du Cameroun et de son patrimoine culturel ;

⇒ le tourisme d'affaires et de congrès avec la diversité de l'économie nationale et l'existence de structures d'hébergement de classe

internationale (à Yaoundé et à Douala) .

Le pays pourrait, par ailleurs, développer d'autres formes de tourisme telles que le tourisme sportif, le tourisme de santé et de cure, l'agrotourisme et l'éco-tourisme. Un ensemble de 223 sites touristiques potentiels

**Tableau** : Liste des sites touristiques ayant connu un début d'aménagement

N°	Dénomination des sites	Localisation	
		Département	Région
1	Grottes de Meyo Madjom	Dja et Lobo	Sud
2	Chutes de la Lobé	Océan	Sud
3	Plages de Londji	Océan	Sud
4	Chutes de Memve'élé	Vallée du Ntem	Sud
5	Plages de Mekin	Océan	Sud
6	Village de pygmées de Makouré		Sud
7	Chutes de Bidjouka	Océan	Sud
8	Site de Nkoleyeng	Nvila	Sud
9	Berges de la Sanaga	Lékié	Centre
10	Chutes de Mbila	Nyong et Kélé	Centre
11	Monts Mbam Mikom	Lékié	Centre
12	Site d'Ebogo	Nyong et So'o	Centre
13	Site Beng-Nyong	Nyong et Kélé	Centre
14	Chutes de Natchigal	Lékié	Centre
15	Chutes de Poume	Nyong et Kélé	Centre
16	Mare aux Hippopotames de Ndélé	Kadey	Est
17	Campement de pygmées de Mayos	Haut-Nyong	Est
18	Mare aux Hippopotames de Mbenga	Kadey	Est
19	Monts Pandi	Kadey	Est
20	Chutes de Mali	Lom et Djerem	Est
21	Grottes de Mbartoua	Lom et Djerem	Est
22	Lac Awing	Mezam	Nord-Ouest
23	Chutes de la Mentchum	Mentchum	Nord-Ouest
24	Lac Wum	Mentchum	Nord-Ouest
25	Site de Ndawara		Nord-Ouest
26	Chefferie de Bafut (Musée)	Mezam	Nord-Ouest
27	Centre culturel et touristique d'Oku		Nord-Ouest
28	Chutes d'eau de Womenga		Nord-Ouest
29	Lac Barombi	Meme	Sud-Ouest
30	Mont Cameroun	Fako	Sud-Ouest

N°	Dénomination des sites	Localisation	
		Département	Région
31	Mile Six Beach	Fako	Sud-Ouest
32	Lac Edjagham	Manyo	Sud-Ouest
33	Parc National de Waza	Logone et Chari	Extrême-Nord
34	Site d'Oudjila	Mayo Sava	Extrême-Nord
35	Site Rhumsiki	Mayo Tsanaga	Extrême-Nord
36	Lac de Guéré	Mayo Danay	Extrême-Nord
37	Pic de Mindif	Mayo Kani	Extrême-Nord
38	Réserve de faune de Ma Mbed Mbed	Mayo Kani	Extrême-Nord
39	Chutes d'Ekoum Nkam	Moungo	Littoral
40	Plages de Yoyo	Sanaga Maritime	Littoral
41	Lac Ossa	Sanaga Maritime	Littoral
42	Monts Manengoumba (Lacs Jumeaux)	Koupé Manengoumba	Sud-Ouest
43	Site de Foto	Menoua	Ouest
44	Monts Mbapit (Lac de cratère)	Noun	Ouest
45	Chutes de Mouankeu	Haut-Nkam	Ouest
46	Chutes de Mami Wata et grottes de Ndemvoh	Menoua	Ouest
47	Lac Baleng	Mifi	Ouest
48	Chutes de la Metche	Menoua	Ouest
49	Lac Tizon	Vina	Adamaoua
50	Chutes de Tello	Vina	Adamaoua
51	Lac de Bella Assom	Djerem	Adamaoua
52	Lac Pagneré	Djerem	Adamaoua
53	Grottes de Gagasaou	Vina	Adamaoua
54	Berges de la Bénoué	Bénoué	Nord
55	Parc National de Bouba Ndjida	Mayo Rey	Nord
56	Parc National de la Bénoué	Bénoué	Nord
57	Gorges de kola	Mayo Louti	Nord
58	Mont Tinguélin	Bénoué	Nord
59	Parc National du Faro	Bénoué	Nord
60	Ile aux Damans à Lagdo	Bénoué	Nord

sont identifiés à travers le pays, parmi lesquels 60 seulement ont déjà connu un début d'aménagement.

### L'offre touristique camerounaise

#### Hôtels du Cameroun

- ☛ 2 hôtels cinq étoiles ★★★★★
- ☛ 5 hôtels quatre étoiles ★★★★★
- ☛ 33 hôtels trois étoiles ★★★
- ☛ 84 hôtels deux étoiles ★★
- ☛ 172 hôtels une étoile ★
- ☛ 400 hôtels non classés

Le Cameroun compte environ 2 000 établissements de tourisme toutes catégories confondues. Ceux-ci comprennent : (i) les établissements d'hébergement (classés et non classés) ; (ii) les établissements de restauration; (iii) les établissements de loisirs.

L'hôtellerie est considérée par les responsables du secteur comme la vitrine du tourisme. Selon les chiffres de 2009, le Cameroun dispose de 296 hôtels classés, soit deux hôtels cinq étoiles, cinq hôtels quatre étoiles, 33 hôtels trois étoiles, 84 hôtels deux étoiles et 172 hôtels une étoile. Si l'on ajoute à ces nombres près de 1 400 hôtels non classés et les nombreuses autres formes de structures d'accueil telles que les meublés, gîtes d'étape, résidences secondaires, la capacité d'accueil au niveau national avoisine alors 27 000 chambres pour près de 30 000 lits.

La Banque mondiale classe le Cameroun dans le Groupe 3 des pays d'Afrique subsaharienne dans lesquels le secteur touristique est considéré comme étant en transition. Ces pays disposent d'un potentiel significatif pour accroître leur industrie touristique mais doivent pour cela lever certaines contraintes pour faire partie des destinations émergentes. En 2009, on retrouvait dans ce cas la Sierra Leone, le Malawi, l'Angola, le Mozambique, le Burkina Faso, la Mauritanie, le Bénin et le Rwanda.

### Retombées économiques et sociales du tourisme au Cameroun



Selon toute vraisemblance, le Cameroun dépassera en 2016, la barre d'un million de touristes internationaux. Si l'organisation de la CAN féminine contribuera de manière considérable à cette performance, celle-ci consacrera avant tout une dynamique haussière observable depuis 2006 et ce malgré le ralentissement observé en 2008-2009 (crise financière internationale) et la menace sécuritaire qui continue de planer dans la partie septentrionale du pays. Selon les données du World Development Indicators de la Banque mondiale sur la période 2007-2015, le nombre de touristes internationaux ayant débarqué au Cameroun a progressé avec une moyenne annuelle de près de 10%, connaissant un boom particulier entre 2011 et 2012.

#### ⇒ Sur la création de richesse

L'évolution à la hausse des arrivées de touristes internationaux se conjugue évidemment avec celle des dépenses de consommation de ces derniers (considérées comme des exportations pour le Cameroun). En 2015, le WTTC estime ces dépenses à 356,9 milliards de FCFA, chiffre en progression de 5,4% par rapport à 2014. Si l'on

tient compte des dépenses des touristes internes (qui sont deux fois plus élevées) et des « fuites », la contribution directe du tourisme au PIB est estimée à 3,1% en 2015. En intégrant les dépenses faites par les personnes employées dans le secteur (contribution effets induits), le secteur tourisme a apporté 6,8% du PIB cette année.

Selon les comptes nationaux du Cameroun, la production de la branche « Restaurants et Hôtels » est évaluée à 780,45 milliards FCFA en 2014 et a connu une progression de 3,6% sur les quatre années précédentes. Elle représentait alors 4,5% de la production totale. En termes de valeur ajoutée, la branche avait généré 269,45 milliards FCFA en 2014, consolidant une dynamique de croissance moyenne autour de 3,4% sur cinq années consécutives. En termes relatifs, cette branche, vitrine du secteur touristique, représente 2,6% du PIB sur la période 2010-2014.

#### ⇒ Sur la création des emplois

Apport du tourisme (valeurs en milliards F CFA)				
	Contribution !	Valeurs !	Poids !	Tendance !
Valeur ajoutée	Restaurants et Hôtels !	269!	2,6%	↗ 3,4%
	Direct	532!	3,1%	↗ 7,2%
	Total	1 154!	6,8%	↗ 6,6%
Emplois	Direct !	141 500 !	2,7%	↗ 4,3%
	Total	316 500 !	6,0%	↗ 4,8%
Investissement	Total	88!	2,7%	↗ 4,9%

Selon le WTTC, le tourisme fournissait 316 600 emplois en 2015, dont 141 700 en contribution directe (44,8%) et 174 900 en contribution indirecte (55,2%). Ces chiffres représentent respectivement 2,7% et 6% de l'emploi total dans le pays. D'année en année, le nombre de personnes employées dans le secteur évolue à la hausse de 4,3% pour les emplois directs et de 4,8% pour les emplois totaux.

#### ⇒ Sur l'investissement

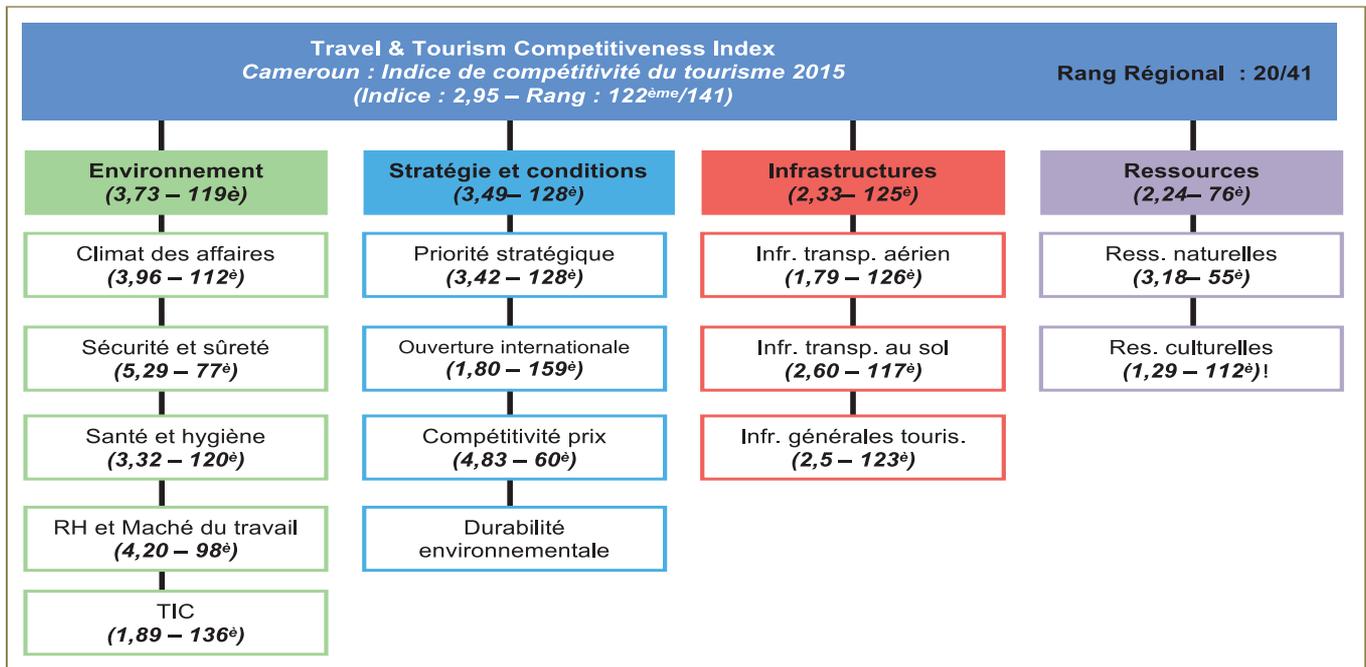
L'activité touristique attire des investissements dans le secteur, notamment des investissements immobiliers (constructions, aménagements) et les acquisitions d'équipements. En 2015 et selon le WTTC, ce secteur a attiré 88,3 milliards de FCFA d'investissement au Cameroun, chiffre en hausse de 5,8% par rapport à 2014. En valeur relative, l'investissement touristique représente ainsi 2,7% de la FBCF totale.

### Compétitivité du tourisme camerounais

The World Economic Forum's Travel and Tourism Competitiveness Index (TTCI) s'appuie sur quatorze facteurs classés en trois catégories pour apprécier le niveau de compétitivité du secteur touristique d'un pays.

Sur l'échelle du TTCI, le Cameroun est classé 122<sup>ème</sup> pays sur 141 en 2015<sup>2</sup> avec un score estimé à 2,95 sur une échelle de 1 à 7. Dans la sous-région Afrique subsaharienne, il est classé 20<sup>ème</sup> sur 33 pays. Les facteurs les plus favorables sont la sécurité et la sûreté (malgré la crise sécuritaire à l'Extrême-Nord), les ressources humaines et le marché du travail, la compétitivité prix.

<sup>2</sup>World Economic Forum : The Travel & Tourism Competitiveness Report 2015



Structure de l'indice TTCI, valeur et rang du Cameroun sur le classement 2015

Le pays bénéficie notamment du nombre d'espèces protégées présents sur son territoire (1 405), de la présence de deux sites classés au patrimoine mondial<sup>3</sup>, de la préservation de son couvert végétal, du nombre de traités environnementaux ratifiés, des réglementations en matière de recrutements et licenciements, notamment la facilité à recruter des employés étrangers.

Les facteurs les plus défavorables sont les ressources culturelles, la pénétration des

TIC, les infrastructures de transport aérien et l'ouverture internationale, c'est-à-dire l'attitude envers les touristes et la manière dont la société et la culture sont ouvertes à cette activité. Le score du pays est plombé par les coûts élevés pour l'obtention de permis de construire, le taux élevé de l'impôt sur les sociétés, le faible nombre de médecins pour 1 000 habitants (0,1), le faible accès à l'internet haut débit et aux technologies mobiles de dernière génération ainsi que la faible pé-

nétration de la téléphonie mobile. Les procédures de délivrance des visas sont aussi handicapantes, ainsi que la faible densité du réseau routier bitumé.

En comparaison à la moyenne des pays d'Afrique subsaharienne, le Cameroun est relativement plus compétitif par rapport à l'abondance de ses ressources naturelles, la qualité de son environnement sécurité, la qualité de ses ressources humaines et de la

## Difficultés du secteur touristique

### ➔ Problèmes

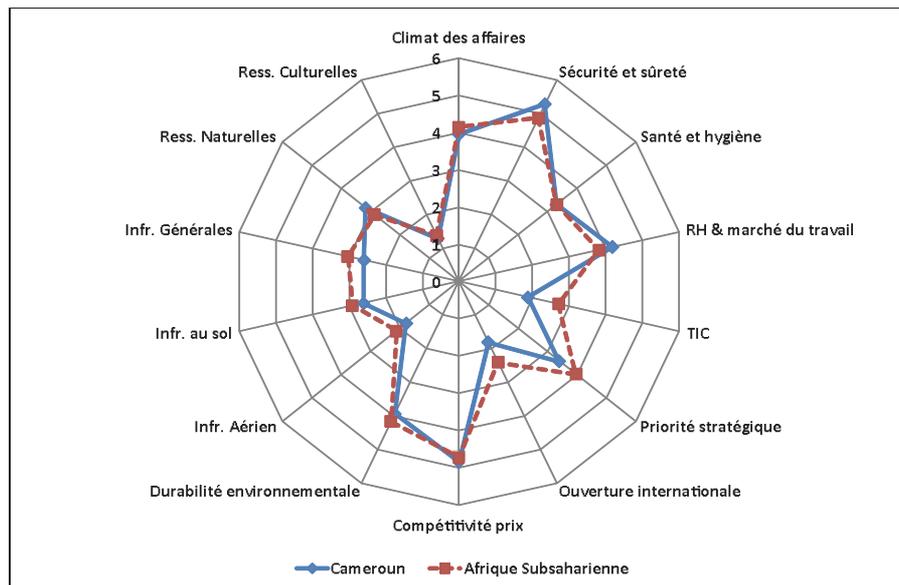
- ☞ Insuffisances du cadre juridique et institutionnel
- ☞ Gestion approximative du secteur et faible gouvernance, notamment en termes de tracasseries et lenteurs administratives
- ☞ Absence de mécanismes de financement appropriés
- ☞ Faible promotion consécutive à un déficit de communication et d'image
- ☞ Déficit infrastructurel spécifique au secteur
- ☞ Manque de professionnalisme des principaux acteurs
- ☞ Absence d'un appareil statistique performant

### ➔ Causes essentielles

- ☞ Inadéquation entre le discours politique et les moyens alloués
- ☞ Faible perception de l'apport du tourisme dans l'économie
- ☞ Manque de culture touristique des acteurs
- ☞ Insuffisance des cadres de concertation et de coopération
- ☞ Insuffisance des ressources financières et humaines en quantité et en qualité
- ☞ Absence d'un système d'information spécifique au secteur

<sup>3</sup>(1) la réserve de biosphère du Dja (RBD-DJA), classée patrimoine mondial de l'Humanité par l'UNESCO, à cheval entre les provinces de l'Est et du Sud.

## Compétitivité comparée du tourisme Cameroun- Afrique subsaharienne



## Régulation et de promotion du tourisme au Cameroun

## Cadre institutionnel du secteur touristique

## &gt; Réglementation

L'activité touristique au Cameroun est régie par les textes ci-après :

- la loi n° 98/006 du 14 avril 1998 relative à l'activité touristique ;
- le décret n° 99/443 du 25 mars 1999 fixant les modalités d'application de cette loi ;
- le décret n° 99/111 du 27 mai 1999 portant création d'un Compte d'affectation spéciale pour le développement et le soutien de l'activité touristique ;
- le décret n° 99/112 du 27 mai 1999 portant organisation et fonctionnement du Conseil National du Tourisme.

A ces textes s'ajoutent :

- la loi N° 94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche et son décret d'application n°95/531 du 23 août 1995 ;
- la loi n° 96/12 du 05 août 1996 portant loi cadre relative à la gestion de l'environnement ;
- le décret n° 74/179 du 07 mars 1974 portant réglementation des prises de vue photographiques et son arrêté d'application n° 94/CAB/PR du 05 avril 1974.

Il convient également de mentionner d'autres textes à caractère international en application au Cameroun. Il s'agit de :

- la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) signé à Washington, D.C., le 03 mars 1973 ;
- les textes relatifs à la Charte du tourisme, au Code du touriste du 26 septembre 1985, au Code mondial d'éthique du tourisme du 1er octobre 1999, élaborés par l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT) et applicables au Cameroun en tant que membre de cette organisation.

Enfin, le Cameroun est membre des conférences des ministres du Tourisme de la CEMAC et de l'OIC (Organisation de la Conférence des Pays Islamiques).

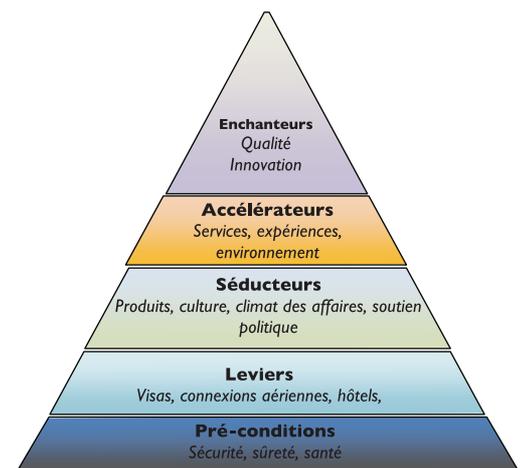
## &gt; Institutions

- Ministère du Tourisme et des Loisirs
  - Conseil National du Tourisme
  - Syndicat Patronal des Industries de l'Hôtellerie et du Tourisme (SPIHT), B.P 12557, Douala Cameroun
- Té: +237 233 40 21 / 233 40 00 24/ Fax: +237 233 40 16 77- Contact: Chantal Lewat, présidente nationale.

réglementation de son marché du travail, ainsi que par rapport à la priorité que ses autorités accordent au secteur touristique dans leur stratégie de développement.

Le tourisme figure sans doute parmi les secteurs où s'expriment les difficultés de notre pays à tirer parti de son riche potentiel. Doté d'énormes atouts physiques, culturels et sociaux, notre pays doit composer avec des contraintes parfois absurdes qui l'empêchent d'intégrer le club des destinations dites émergentes. La perspective des CAN 2016 et 2019 ne suscite malheureusement que peu d'optimisme sur un éventuel sursaut qui impulserait l'évolution de ce secteur. Et pourtant, le contexte mondial marqué par les turbulences défavorables du marché du pétrole et des matières premières devrait pousser à reconsidérer la place du tourisme au regard de sa capacité à générer des devises.

Les facteurs de succès d'une politique de promotion du tourisme sont connus. Ils vont des préconditions aux éléments enchanteurs en passant par des leviers, des séducteurs et des accélérateurs. Pour chacun d'eux et à chaque étape, le sec-



teur privé s'est toujours engagé, a toujours manifesté sa disponibilité à accompagner les actions du Gouvernement car il s'agit non seulement d'œuvrer à l'attrait d'un plus grand nombre de touristes internationaux et de développer le tourisme interne, mais aussi de miser sur les créneaux susceptibles générer davantage de valeur ajoutée et d'emplois.

Communiquer sur

[www.legicam.cm](http://www.legicam.cm),

**c'est être ouvert sur le monde !**



• Noé NDI MBERE,  
Economiste, GICAM

## REPORTAGE SUR DEUX SITES TOURISTIQUES DANS LE DÉPARTEMENT DU MOUNGO

*Dans l'optique de la publication de ce Bulletin avec un focus sur le tourisme au Cameroun, le GICAM a dépêché une équipe dans le département du Moungo, sur deux sites touristiques (les chutes d'Ekoum Nkam et le mont Manengouba) afin de capter la réalité de ces lieux et partager les émotions vécues avec nos lecteurs.*

### Ekoum Nkam Les chutes de Tarzan



Plaque indicative pour les visiteurs

**E**n cette matinée du 13 avril 2016, l'équipe du GICAM prend la route en direction d'Ekoum Nkam, un petit village situé au cœur de la forêt, à la lisière de la région du Littoral. Après quelques heures de route, nous voici à Baré-Bakem, dans le département du Moungo, à 8 km de la nationale menant à la région de l'Ouest Cameroun. Une plaque affichée à un boucarou indique que chaque visiteur doit déboursier la somme de 3 000 FCFA et 500 FCFA de plus s'il est en possession d'un appareil photo.

*« En choisissant de faire cette excursion dans l'arrondissement de Baré-Bakem, nous ne savions pas que c'était dans ce lieu que le célèbre acteur Tarzan trompait les chimpanzés ... »*

Apparemment, notre visite intervient quelques jours après celle du gouverneur de la région du Littoral, une banderole à l'entrée du site le signale. Une deuxième plaque plan-

tée dans le jardin et signée du chef du village attire notre attention et celle des visiteurs sur l'interdiction des pratiques occultes dans son village (voir photo).

La première visite nous mène en amont de la chute. Ici, rien de spécial. Même si certains s'empressent de faire des photos, la véritable merveille se trouve en contrebas. Pour y arriver, il faut emprunter un escalier aménagé, puis traverser un pont. Au bout de 232 mètres de descente, la fatigue se transforme en joie.

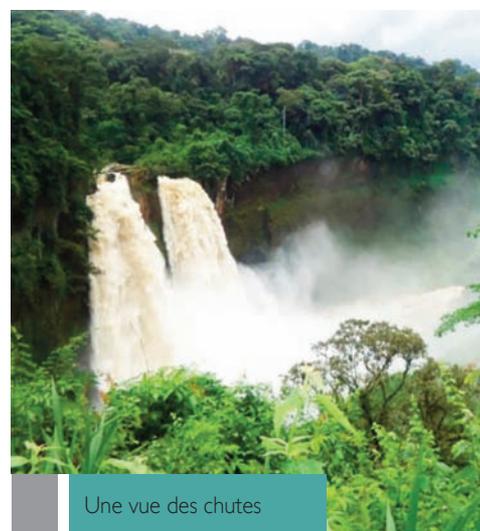
Le silence ici est rompu par les cascades d'eau, les bruits de pas et le bavardage des visiteurs. Une épaisse brume blanche s'élève. Au fur et à mesure qu'on avance, de fines gouttes d'eau arrosent nos visages. En cette période de l'année, on peut apercevoir les deux chutes (mâle et femelle) qui mesurent 80 mètres de hauteur et 20 mètres de profondeur.

Le principal guide touristique, M. Patrick Ndzanga, sert sa formule toute prête à tous les touristes qui se succèdent ici : « Les chutes servent de frontière entre les régions de l'Ouest et du Littoral du Cameroun. Elles vont tout droit dans les départements du Haut-Nkam et du Moungo, respectivement dans l'Ouest et le Littoral ». Ces chutes se dirigent précisément dans le fleuve Nkam à Yabassi et dans le fleuve Wouri à Douala. Les groupes de touristes étrangers sont les plus fréquents. D'après les guides, on enregistre environ cent (100) visiteurs par semaine, les plus grands mouvements s'enregistrant de vendredi à dimanche. Nous comprenons alors le nombre faible de visiteurs ce jour (des étrangers), car nous sommes un mercredi.

En arrivant ici, nous ne savions pas que Tarzan était passé à Ekoum Nkam. En 1982, Christophe Lambert (Tarzan) a y tourné une partie du film « La légende de Tarzan ». L'acteur principal se balançait sur les arbres avec son célèbre cri retentissant. Le site a été découvert par un cinéaste anglais en visite dans la zone. Le groupe y a passé un mois de repérage avant le tournage. Seulement, le passage du « seigneur de la jungle » ici n'a rien apporté aux « singes » d'Ekoum

qui signifie « Formidable » en langue Mbô. Seuls quelques villageois ont bénéficié de quelques jetons pour le transport du matériel pendant le tournage. Et le village alors ? Rien ! Il en est de même pour le tournage, sur le même site d'Ekoum-Nkam, du film « Rugerio » réalisé par un groupe d'Espagnols, d'un documentaire de la journaliste à la retraite Sally Messio et d'un court métrage « L'enfant perdu ».

Bien qu'étant un centre d'attraction pour les cinéastes, le village ne bénéficie pas des effets de redistribution de la richesse. Ici, il n'y a pas d'électricité, pas de réseau de téléphonie mobile et la route qui y mène n'est pas bitumée. Une véritable cité perdue, pourtant les chutes d'Ekoum Nkam font partie du circuit touristique du Cameroun depuis 1962.



Une vue des chutes



Le sommet des chutes

Les jumeaux du mont Manengouba

## A la découverte des merveilles montagnardes

*Ce jeudi 14 avril, après la visite des chutes d'Ekoum Nkam qui sont une véritable attraction touristique, l'équipe du GICAM décide de faire le périple de la montée du mont Manengouba. La surprise est totale à la vue des merveilles montagnardes de Manengouba...*



Le sommet du mont : les deux lacs jumeaux

Les lacs mâle et femelle, situés sur les hauteurs du mont Manengouba, sont une véritable source d'attraction pour les touristes. Le lac femelle avec ses eaux bleues se présente sous la forme d'une Afrique renversée (voir photo) et est plus accessible car se situant au dessus d'une colline, alors que le lac mâle, avec ses eaux de couleur verte, moins grand et de forme ronde, se trouve encastré entre deux collines qui rendent son accès difficile. Les lacs Manengouba sont chargés d'histoire à ne pas raconter mais à vivre personnellement.

Le lac de l'Homme (lac mâle) est mystérieux, insondable, symbole de force et puissance. Le lac de la Femme (lac femelle) est accueillant et symbole de croissance.

Formé par d'anciens volcans, ce site naturel culminant à 2411 mètres d'altitude est de toute beauté. Il suffit de quelques heures de marche pour accéder au massif du Manengouba à partir des villages environnants. Lors de l'escapade, on y croise dans les hauteurs les éleveurs Mbororo, tandis que les cultivateurs occupent les plaines ainsi que les premiers contreforts.

Appartenant à la chaîne montagneuse de l'Ouest Cameroun, le massif du Manengouba se déploie sur la province du Littoral (qui fait partie du département du Moungo) mais aussi sur la province du Sud-Ouest du département du Koupé-Manengouba. Les étendues du massif atteignent un diamètre d'approximativement 25 kilomètres au-dessus du plateau central. Le massif est délimité au Nord par la plaine des populations Mbo ; à l'Est et au Sud, on trouve des plantations caféières et, enfin, à l'Ouest, la délimitation se fait par les monts Bakossi.

Pour ce qui est de l'activité humaine, autour mais aussi sur le flanc de la montagne, on distingue l'agriculture et l'élevage. On trouve des agriculteurs Bakossi sur le versant Ouest et sur le versant Est. Les agriculteurs Bamiléké vivent dans les zones de moyenne altitude autour du massif. Ce sont les sols volcaniques réputés pour leur fertilité qui ont attiré les Bamiléké dans les années 1930. Concernant l'élevage, il se fait entre 1,800 et 2,000m d'altitude.

Lorsque l'on part à pied du village de Mbouroukou en direction du lac Manengouba, on rencontre, dans les hauteurs, les villages des Mbororo. Ces derniers sont un peuple nomade qui s'est sédentarisé au fil du temps. Particulièrement pacifiques, les Mbororo vivent de l'élevage, cultivent du miel et ont une alimentation végétarienne. Bien souvent, ils enchantent les touristes occidentaux avec leur style de vie d'une grande sérénité et totalement respectueux de la nature.



Le lac mâle



Le lac femelle

### M. Anttiere,

Responsable touristique et représentant des villageois

« Le mont Manengouba a été découvert il y a plus de 180 ans par un certain Ngoh, chef traditionnel Bakossi vivant dans un petit village de Banguem. C'est lui qui a fondé tous les villages qui entourent le mont, avec ses sept fils.

Ngoh était lui-même fils du chef Banguem. Dans ses ballades, il décida d'affronter le mont, malgré les conseils de sa famille qui trouvait le périple extrêmement dangereux. C'est après sa visite qu'il décida d'élire domicile sur le mont avec sa famille. Il accueillit les bergers Mbororo venant de Kumba. Il alla à la rencontre des esprits vivant dans les lacs jumeaux.

Il est déconseillé aux visiteurs d'amorcer la descente pour atteindre les berges du lac mâle, qui est extrêmement dangereux. Il faudrait être accompagné par le responsable de la zone et ceci n'annule pas les risques. Plusieurs visiteurs ont insisté, sont arrivés aux berges du lac mâle et ont été troublés par la vue des étranges créatures qui y vivent. Le lac femelle, par contre, n'est pas dangereux : il accueille tout le monde et, comme vous le voyez, les Mbororo viennent abreuver leur bétail ici.

Cette zone est une réserve naturelle et bien qu'ayant un côté touristique, nous ne souhaitons pas voir les gens de la ville venir ici perturber les esprits des lacs jumeaux ... »



◦ Armelle NGO SAMNICK,  
Agro-économiste, GICAM

## Agrotourisme

# UNE ACTIVITÉ COMPLÉMENTAIRE À L'AGRICULTURE DE SECONDE GÉNÉRATION

*L'agriculture, pour notre pays, reste une authentique richesse. Le chef de l'État, lors du Comice agropastoral d'Ebolowa, l'a encore affirmé en précisant que les recettes minières et du pétrole, aussi utiles soient-elles, ne pouvaient être la seule base de notre développement. « Notre pays regorge de multiples potentialités agricoles qui permettraient son émergence à l'horizon 2035 », a-t-il précisé.*



Il s'agit ici d'avancer dans la voie de la modernisation de l'agriculture, l'élevage et la pêche afin d'accroître la production et la productivité des petites exploitations et favoriser l'émergence d'unités de production de «seconde génération», c'est-à-dire développer une agriculture qui englobe toutes les chaînes de valeur; une agriculture moderne, industrielle et mécanisée pouvant créer divers emplois jeunes, générer des revenus. Il s'agit également de tout mettre en œuvre pour assurer notre sécurité alimentaire, réduire les importations et développer nos exportations de produits agricoles afin que notre agriculture, au sens large, joue son rôle de moteur de l'économie nationale.

### **L'agrotourisme, facteur déterminant de développement rural**

Dans son exposé, le MINTOUL présente les avantages pour le Cameroun de développer une telle activité et les revenus que celle-ci peut apporter au promoteur: (i) visite des exploitations agricoles, (ii) explication du processus de production et de transformation, (iii) consommation des produits locaux et disponibilité de chambres d'hôtes.

**« L'agrotourisme joue plusieurs rôles aux plans économique, éducatif et social »**

Encore appelé «tourisme agricole», l'agrotourisme est une activité complémentaire à l'agriculture qui se déroule sur une exploitation agricole et met des producteurs en relation avec des touristes. Le paysage qui englobe le milieu agricole, l'agriculture et sa production, tient alors lieu de site touristique.

L'agrotourisme joue plusieurs rôles aux plans économique, éducatif et social. En effet, il permet de diversifier les revenus agricoles des producteurs, facilite la mise en marché de leurs produits et participe à la diversification du développement économique des régions et communautés rurales. L'agrotourisme offre, en outre, l'opportunité de sensibiliser le public à l'agriculture, favoriser une meilleure compréhension des usages du territoire agricole et informer la population sur les professions qui s'y rattachent.

Le développement de l'agrotourisme nécessite la mise en place d'un certain nombre d'infrastructures: les routes qui serviraient à la fois de pistes de desserte pour les produits et de voies d'accès pour les touristes, l'hébergement, la restauration, un paysage naturel suffisamment préservé, des exploitations agricoles paysannes richement structurées et un bon réseau de communication.

Le développement de cette activité qui peut devenir génératrice de revenus, créatrice d'emplois et moteur de l'économie d'un pays passe par l'accès aux financements, au foncier et aux intrants qui restent des freins au déploiement de toute activité liée à l'agriculture.

Plusieurs sites d'agrotourisme existent déjà au Cameroun, à l'instar des vergers écologiques de Tayap.

Situé à 86 km de Yaoundé et à 164 km de Douala dans l'arrondissement de Ngog-Mapubi, département du Nyong et Kellé, Tayap est communément appelé «trésor de la forêt tropicale». On y retrouve :

- un site naturel unique épargné par la déforestation. Il est fait de rochers aux formes étranges, d'arbres rares, de rivières souterraines... C'est là que vit un oiseau menacé de disparition : le picatharte chauve ;
- des exploitations agricoles suivies et entretenues par leurs producteurs. Les cultures proposées sont : le cacao, le palmier à huile, des produits forestiers non ligneux, des cultures vivrières. Il est possible d'effectuer une visite guidée avec l'agriculteur, de déguster

et d'acheter des produits sur site. Une immersion en forêt est également possible pour les élèves en classe verte pour comprendre l'environnement, ses richesses et sa fragilité et aborder les enjeux du développement durable.

D'autres sites agrotouristiques existent. On peut y classer : (i) Oveng lodge dans la zone de Zoétélé dans le sud ; (ii) Etokoss à Simbock à Yaoundé, pour ne citer que ceux-là

qui, dans une vision de préservation de la biodiversité, valorisent le patrimoine agricole, améliorent les revenus des populations et des promoteurs et participent au développement rural.

De tels exemples témoignent des vertus de l'agrotourisme en tant que modèle de développement durable pour lequel notre pays dispose de potentialités qui ne demandent qu'à être exploitées.



**DOUALA** : Adresse : Bonanjo, Vallée des Ministres BP 829.  
Email : gicam@legicam.cm • Tél : (+237) 233 42 31 41 / 233 42 64 99  
Fax : (+237) 233 42 38 80

**YAOUNDE** : Adresse : Hippodrome, BP 1134.  
Email : gicam@legicam.cm • Tél : (+237) 222 23 12 24 / 222 23 12 25  
Fax : (+237) 222 23 12 26

### SALLE DE CONFÉRENCE

Pour vos AG, Séminaires, Forums, Conférences de presse, etc. dans un cadre agréable et équipé, un site idéal pour rencontrer vos interlocuteurs !

**Capacité : 170 places / 250 places modulées\*.**

**Spécificité :** cabine de sonorisation, micros fixes et mobiles, pupitre, climatisation, mezzanine, espaces de communication interne (banderoles, oriflammes...), site pour secrétariat, reprographie, possibilité de connexion internet...

\*Mise en place spécifique



### SALLE DE CONSEIL

Pour vos Conseils d'administration, Assemblées générales et Réunions diverses à auditoire réduit.

**Capacité : 20 places / 30 places modulées\*.**

**Spécificité :** environnement moderne, travail en toute quiétude, possibilité de connexion internet.

\*Mise en place spécifique



### SALLE DE FORMATION

Pour vos ateliers, vos formations et vos suivis des travaux.

**Capacité : 15 places / 20 places modulées\*.**

**Spécificité :** environnement simple, possibilité de connexion internet.

\*Mise en place spécifique



### CLUB HOUSE

Bar anglais pour recevoir, discuter et travailler en toute discrétion, style moderne, boissons disponibles (apéritifs, liqueurs, jus, vins, champagne), possibilité de manger sur place (commande nécessaire), adhésion et fréquentation sur carte prépayée.

**Coût :** carte prépayée (montant au choix)

**Formalités d'adhésion :** acquisition de la carte.

**Contrainte :** prise indispensable de RDV.



### AIRE D'EXPOSITION



Pour vos expositions, vos foires et vos journées dédiées...

**Spécificité :** environnement sécurisé.

### PRÉAU

Espace couplé aux salles pour les services de catering.

### PARKING



Hautement sécurisé, service de gardiennage professionnel nuit et jour.

Chantal LEWAT

## LA DESTINATION CAMEROUN EST PROPICE À LA PRATIQUE DE TOUTES LES FORMES DE TOURISME



Chantal LEWAT

*Le Cameroun est souvent présenté comme l'Afrique en miniature. Quelle est votre vision globale de la situation du secteur touristique au Cameroun en général et de l'hôtellerie en particulier ?*

En citant les sources de publication de l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT) qui sort périodiquement les statistiques nationales de notre secteur, le Cameroun, tout en consolidant sa classification de destination touristique recommandable acquise depuis 2010, est la destination leader parmi les onze pays de la CEEAC, suivi de l'Angola et du Rwanda. En rappel, selon les données du récent classement du Bloom Consulting Brand Ranking, la destination Cameroun est classée 25ème en Afrique et la 155ème dans le monde en 2015. Ceci est dû au dynamisme sans cesse croissant des acteurs et professionnels de la filière de l'hôtellerie, du tourisme et des loisirs et également à l'attention de plus en plus perceptible qu'accorde le Gouvernement à notre secteur. La capacité d'accueil des établissements d'hébergement du Cameroun s'accroît considérablement chaque année. Le bilan des travaux de la Commission Technique Nationale des Etablissements de Tourisme et des Loisirs, présidé mensuellement par Son Excellence Monsieur Le Ministre d'Etat, Ministre du Tourisme et des Loisirs, indique qu'en 2015, 64 nouveaux hôtels, 16 restaurants, 27 établissements de loisirs et 09 Agences de tourisme ont obtenu l'autorisation d'ouverture et 104 autres hôtels, parmi lesquels des structures d'accueil de haut standing, sont en cours de construction. Je ne vous apprend rien en rappelant ici que notre pays possède une exceptionnelle variété de reliefs, de climat et de pay-

*La présidente du Syndicat Patronal des Industries de l'Hôtellerie et du Tourisme présente les nombreux atouts touristiques de notre pays.*

sages magnifiques. Avec sa riche diversité humaine et culturelle qui se combine à sa biodiversité constituée d'espèces animales et végétales uniques sur le continent africain, la destination Cameroun est propice à la pratique de toutes les formes de tourisme.

*Quels problèmes majeurs le secteur et ses acteurs rencontrent-ils dans notre pays ?*

La complexité des marchés et des attentes des clients, les enjeux réglementaires, les évolutions technologiques. Les acteurs du tourisme et de l'hôtellerie que nous sommes doivent tout mettre en œuvre pour apprendre à progresser dans cet environnement complexe.

Pour faire face à la rude concurrence entre destinations touristiques, il y a nécessité de diversifier et rendre compétitifs nos produits touristiques, de valoriser et adopter une démarche prospective efficace. Par ailleurs, les opérateurs de notre secteur forment un réel espoir sur l'allègement des conditions de mise en œuvre de la loi N° 2013/0047 du 18 avril 2013 fixant les incitations à l'investissement privé en République du Cameroun pour l'urgente mise à niveau des établissements de tourisme, la disponibilité et la fiabilité des moyens de locomotion sur le territoire national.

Sur un tout autre plan, la multiplicité des taxes alourdissent considérablement les charges de production de nos établissements de tourisme et à cela, s'ajoute l'indélicatesse de certains agents véreux de certains services administratifs, qui rallongent la liste non exhaustive des facteurs qui plombent les efforts des opérateurs de notre secteur qui, pourtant, sont appelés à tout mettre en œuvre pour s'assurer de la meilleure qualité des prestations.

*Pensez-vous que l'attention effective dont bénéficie le secteur aujourd'hui soit à la hauteur des enjeux et des attentes que les acteurs semblent placer en lui, particulièrement les acteurs gouvernementaux à travers les programmes, institutions et plateforme comme le Conseil National du Tourisme ?*

Rappelons que le Conseil National du Tourisme est la plus haute instance qui réunit en son sein toutes les administrations, tous les acteurs et représentants des organisations professionnelles du privé qui interviennent directement ou indirectement dans le secteur du tourisme et des loisirs. La mise sur pied d'une session ordinaire de cette instance témoigne de tout l'intérêt que le Gouvernement accorde au développement de notre secteur. Le constat qui se dégage des réalités du terrain nous font observer que, si la pertinence des échanges qui se traduisent par des importantes recommandations contenues dans le communiqué final de ces différentes sessions de cette plateforme de concertation se traduisait en temps réel en faits concrets, le secteur du tourisme et des loisirs jouerait efficacement son rôle de moteur de l'économie de notre pays.

*A quoi s'occupe le SPIHT au quotidien et quelles sont ses principales actions dans la promotion de l'industrie hôtelière et du tourisme en général ?*

2015 s'est achevée avec le renouvellement de l'organe dirigeant de notre corporation. De nouveaux hommes et femmes ont intégré le Bureau national avec de nouvelles ambitions et visions devant faire du SPIHT une organisation de plus en plus moderne, prospective et toujours à l'écoute de ses membres.

Le SPIHT, porte-parole des acteurs et professionnels du secteur du tourisme et des loisirs au Cameroun de par sa forte présence sur l'étendue du territoire national à travers ses représentants régionaux et départementaux, s'occupe au quotidien à :

- (i) défendre les intérêts de ses adhérents,
- (ii) plaider auprès des instances compétentes pour les problèmes rencontrés par notre profession,
- (iii) sensibiliser, informer les membres sur la réglementation en vigueur et sur les exigences de la profession,
- (iv) exhorte et encourager particulièrement les membres et les opérateurs du secteur en général sur les effets bénéfiques du respect des standards internationaux et la sauvegarde de notre authenticité,
- (v) organiser, sur le plan national, des séances de

renforcement des capacités des ressources humaines des entreprises de notre secteur; **(vi)** prendre part aux différentes plateformes d'échanges, **(vii)** renforcer le partenariat public/privé, **(viii)** consolider le partenariat privé/privé avec d'autres regroupements socio-professionnels de renom, à l'instar du GICAM, **(ix)** participer aux fora, foires promotionnelles et salons.

**Quelles principales réformes et actions faudrait-il envisager pour que le Cameroun puisse véritablement devenir la destination touristique que tous prédisent qu'il deviendra ?**

Nous pensons au sein du SPIHT que pour que le Cameroun devienne la cette destination touristique, il faut nécessairement une parfaite synergie d'action entre les ministères concernés par l'activité touristique. Il faudrait également que chacune des parties prenantes joue essentiellement et efficacement le rôle qui lui est dévolu. D'une part, le Gouvernement qui encadre, régule, donne les grandes orientations, impulse et adopte des mesures incitatives spécifiques au secteur et, d'autre part, les acteurs, créateurs de richesses qui prendront des initiatives tout en se conformant sans heurte à la réglementation en vigueur et en prenant la pleine mesure des exigences de la profession.

**S'agissant de l'activité hôtelière en particulier, comment appréciez-vous son développement au cours des récentes années ? A-t-elle des attentes spécifiques par rapport aux autres acteurs, le Gouvernement, les entreprises ou même le grand public ?**

L'activité hôtelière du Cameroun est en pleine mutation. Au delà de son expansion perceptible sur l'étendue du territoire national, les performances en termes de qualité des prestations offertes aux clients sont diversement appréciées. Compte tenu des spécificités et de la transversalité de notre secteur, nous appelons de tous nos vœux la relecture de certains textes, lois et décrets qui constituent pour la plupart un handicap pour la compétitivité de nos structures d'accueil. Comment comprendre que les établissements de tourisme soient assujettis à la taxe d'inspection sanitaire sur le commerce local (TISVCL) sous le prétexte que nos entreprises effectuent des opérations de production et/ou de commercialisation des produits ou sous-produits d'origine animale et halieutique (cf. loi de Finances 89/001 du 1er juillet 1989 modifiée et complétée par la loi de Finances 2004/026 du 30 décembre 2004)? Comment comprendre qu'au moment où nos structures d'accueil font face à la rude concurrence sur le plan international, elles soient localement stigmatisées par le fait d'être incluses au champ d'application de la loi 98/015 du 14 juillet 1998 relative aux établissements classés dangereux, insalubre ou incommodes ?

La complexité des termes de référence de la notice d'impact environnementale vient

s'ajouter au nombre des difficultés auxquelles nous sommes confrontés. Cette liste n'est pas exhaustive. En m'adressant à mes confrères, j'invite mes pairs à ne ménager aucun effort pour démontrer l'hospitalité camerounaise comme ils savent si bien le faire et ceci passe aussi par le strict respect des exigences de la profession et, surtout, par la nécessaire adhésion au SPIHT, considéré à juste titre comme étant la véritable force de proposition de notre secteur d'activité.

Pour ce qui concerne le grand public, l'appropriation de la culture touristique est, à mon avis, la meilleure démarche permettant de tirer grand profit des retombées bénéfiques de l'activité touristique en général et de l'accueil des CAN 2016 et 2019 en particulier.

**En parlant de ces deux grands événements, avez-vous noté un frémissement dans le secteur touristique et le sous-secteur hôtelier, en termes de mesures gouvernementales ou d'organisation du secteur pour en tirer grand profit ?**

Les CAN 2016 et 2019 représentent une belle vitrine de visibilité pour nos établissements de tourisme et de loisirs et, par la même occasion, pour notre pays. Conscients des flux financiers que génèrent ces types de grands rendez-vous sportifs, ainsi que des opportunités exceptionnelles de positionnement à l'international qu'ils offrent, les opérateurs de notre secteur s'attèlent depuis plusieurs mois à donner du sang neuf à leurs structures, pour s'arrimer aux standards internationaux.

Dans la même veine, de nouveaux investissements contribuant à résoudre l'épineux problème de la disponibilité du réceptif sont cours de réalisation. L'amélioration permanente des compétences du personnel occupe également une place de choix dans le plan d'action annuel des entreprises de tourisme membre du SPIHT.

Sur un tout autre plan, l'aménagement des infrastructures sportives, axes routiers, sites touristiques, le renforcement des mesures de sécurité, l'accent mis sur la réalisation des projets structurants par le Gouvernement, sont autant de motifs qui nous permettent de forger un réel espoir pour la réussite de l'accueil des CAN 2016 et 2019. L'image de marque de notre pays en dépend et la crédibilité de la destination Cameroun également.

**En termes de perspectives, auriez-vous quelques attentes spécifiques vis-à-vis du GICAM dont vous êtes membres ?**

La notoriété du GICAM n'est plus à démontrer. Au sein du SPIHT, le Groupement est à juste titre considéré comme la plateforme par excellence à même de défendre, au plus haut niveau de prise de décision de notre pays, les aspirations légitimes des opérateurs économiques du Cameroun,

tous secteurs confondus. Nous comptons sur le lobbying du GICAM pour faire face à la rareté des sources de financement de notre syndicat. Aussi forgeons-nous un réel espoir sur le soutien permanent du Groupement pour le toilettage et/ou la relecture des textes, lois et décrets qui desservent notre profession en vue de faciliter le développement harmonieux et tant souhaité du secteur de l'hôtellerie, du tourisme et des loisirs du Cameroun.

Propos recueillis par  
Abraham KUATE

**CAG** CENTRE  
D'ARBITRAGE  
DU GICAM

Pour une Justice au Service de l'Entreprise



**Pourquoi choisir  
le Centre d'Arbitrage du GICAM ?**

- SIMPLICITE DU MODE DE SAISINE DU CAG
  - LIBRE CHOIX DES ARBITRES
  - COÛTS MAÎTRISÉS
- INDEPENDANCE, NEUTRALITE ET PROFESSIONALISME DES ARBITRES ET DU CAG

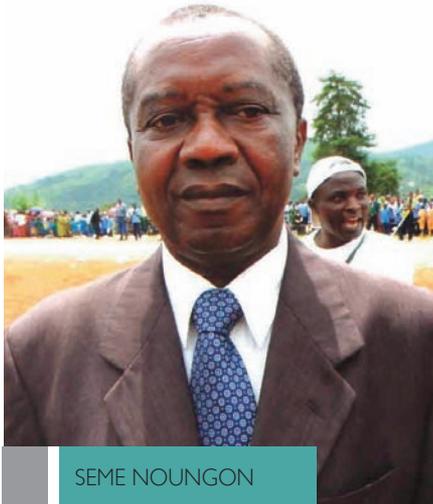
**SECRETARIAT GÉNÉRAL**

B.P. 829 Douala - Cameroun  
Tél: (237) 233 42 31 41 / 233 42 64 99  
Fax: (237) 233 43 38 80  
E-mail: gicam@legicam.cm

Site web: [www.legicam.cm](http://www.legicam.cm)

## SEME NOUNGON

## LE CRÉDIT FONCIER DEVRAIT AVOIR UN GUICHET POUR FINANCER LE TOURISME



SEME NOUNGON

*Monsieur le Directeur général, pouvez-vous nous présenter cet établissement hôtelier dont vous êtes le promoteur : son histoire, le choix de son emplacement, etc.?*

Seme Beach, situé à Mile 11 dans un village nommé «Bakingili» sur la route Limbé-Idenau, soit à environ 18 km du centre-ville de Limbé, met à disposition aujourd'hui 115 chambres, 4 restaurants, 4 salles de réunion (de 20 à 200 places), 1 zone de loisirs (plage privée, piscine naturelle, aires de jeux, tennis, basket ball, beach volley, beach soccer, équitation, kayaks et pédalos), 1 spa (balnéothérapie, massages, hammams, fitness, etc.). L'établissement est dirigé par M. Yann Anoko.

Le choix de ce site répondait au fait que, de Douala à Idenau (80 km) il n'y avait aucun hôtel situé sur une plage et pouvant répondre à une demande de tourisme balnéaire. Cela correspond aussi au fait que nous souhaitons la limitation de l'exode rural en implantant dans cette zone des secteurs pourvoyeurs d'emplois. L'arrière-pays n'est pas pris en compte dans tout le plan de développement touristique, y compris le Code des investissements actuel. Il faut dire que les sites touristiques se trouvent principalement à l'arrière-pays.

Notre implantation à Bakingili a permis à ce village de bénéficier de l'électrification et l'alimentation en eau grâce à notre présence et à notre concours.

*Le Cameroun est souvent présenté comme l'Afrique en miniature. Vous qui êtes un acteur majeur de ce secteur, quelle est votre vision*

*Le président du Conseil d'administration de l'Hôtel Seme Beach revient sur les difficultés du secteur au Cameroun.*

*globale de la situation du secteur touristique au Cameroun en général et de l'hôtellerie en particulier ?*

Le Cameroun a d'énormes potentialités touristiques reconnues par tous les acteurs de ce secteur ; l'OMT définit comme destination touristique tout pays qui reçoit au moins 500.000 touristes par an, ce qui semble être le cas de notre pays en ce moment. Mais nous n'arrivons pas, parmi les nombreuses richesses touristiques dont regorge notre pays, à mettre en évidence deux ou trois produits phares autour desquels les autres produits peuvent se greffer.

Le tourisme fait partie des 3 priorités définies par le chef de l'Etat, mais les moyens qui y sont consacrés sont insignifiants pour un secteur qui est devenu la première industrie mondiale devant la sidérurgie. Les décideurs qui doivent concourir au développement du Cameroun ont du mal à intégrer cette priorité dans la donne. Lorsqu'on regarde au niveau de l'enseignement, beaucoup d'efforts sont faits au niveau de l'enseignement supérieur (BTS, Master, Doctorat), mais rien n'est prévu pour la formation de base (CAP, BEP, Bac), qui débouche pourtant sur plus d'emplois correspondant à la pyramide des besoins dans toutes les entreprises, c'est-à-dire : plus on monte en formation, moins la demande est forte.

Ainsi, les principaux obstacles au développement touristique au Cameroun, seraient sans être exhaustifs : le coût des vols et l'éloignement des pays pourvoyeurs de touristes, le coût du transport aérien national et inter-états africains élevé, la difficulté d'obtention du visa et son coût, les tracasseries policières et douanières découlant d'un manque de culture touristique, l'insuffisance de la capacité hôtelière, avec des hôtels ne correspondant pas aux normes exigées par notre réglementation (on compte de nombreux hôtels clandestins sur l'ensemble du territoire), l'absence d'aménagement des sites touristiques (exemple : Bimbia dont l'accès est une aventure en toutes saisons), l'insuffisance, voire l'absence de la promotion de la destination Cameroun malgré le compte d'af-

fection modeste, les problèmes de sécurité, l'inapplication des résolutions du Conseil National du Tourisme, bien que cet organisme soit piloté par le Premier Ministre et comprenne l'ensemble des acteurs et des ministères clés, la non application de la loi de 1998 sur l'activité touristique, notamment ses rubriques relatives au Code des investissements touristiques repris dans la Charte des investissements, l'absence de financement approprié à ce secteur qui exige des ressources à long terme, etc.

*Quels sont les grands problèmes que rencontre aujourd'hui le secteur tourisme et ses acteurs dans notre pays ?*

Les tracasseries administratives et les multiples contrôles de tous les autres acteurs en dehors du ministère du Tourisme, au point de classer les hôtels dans le secteur des industries dangereuses, incommodes et insalubres.

*Quelles principales réformes et actions faudrait-il envisager pour que le Cameroun puisse véritablement devenir la « destination touristique » que tous lui prédisent pour l'avenir ?*

Au-delà de toutes les réformes suggérées, notamment la formation à la base, le financement approprié, l'éducation de l'ensemble des acteurs (Police, Douane et public) par l'introduction de programmes audio-visuels et en presse écrite, relatifs au secteur touristique. Il faut considérer que le touriste est un produit qui rapporte car avec 1 million de touristes, rien que le visa et la taxe d'embarquement représenterait environ 60 milliards par an. Auquel il faut ajouter les 75000 FCFA de délivrance de passeport exigés à nos enfants nationaux ou bi-nationaux vivant à l'étranger.

*S'agissant de l'activité hôtelière en particulier, comment appréciez-vous son développement au cours des récentes années ? A-t-il des attentes spécifiques par rapport aux autres acteurs, le Gouvernement, les entreprises ou même le grand public ?*

Tous les mois, en application des dispositions de la loi de 1998 sur l'activité touristique, une commission et d'agrément se

réunit au ministère du Tourisme, comprenant aussi bien tous les ministères impliqués dans le développement de ce secteur que les professionnels du tourisme ; c'est ainsi que plusieurs centaines d'hôtels obtiennent l'autorisation de construire et d'ouvrir chaque mois. Il en est de même pour les restaurants et agences de voyages, des bars et casinos dont le public oublie qu'ils relèvent du département du tourisme. Le ratio international prévoit la création d'un emploi par chambre construite. C'est-à-dire que si l'on construit 50.000 chambres, cela correspond à 50.000 emplois.

**Deux grands évènements sont en préparation (CAN 2016 et 2019). Que faudrait-il pour que notre secteur hôtelier relève le défi de l'accueil et de l'hébergement adéquat des nombreux visiteurs que nous attendons à ces occasions ?**

Tous les pays du monde se battent pour recevoir les grands évènements sportifs, notamment la Coupe du monde de football et la CAN, pour ce qui concerne le continent africain. En effet, l'accueil de ces évènements conduit à de gros investissements en matière d'infrastructures et l'hôtellerie et la restauration ne sont pas en reste. Le chef de l'Etat qui a fait de l'industrie touristique un secteur à développer, a instruit d'intégrer le secteur privé hôtelier parmi les secteurs à encourager par l'Etat à l'occasion des CAN 2016 et 2019, grâce à un financement approprié. Nous avons le sentiment que ce message n'est pas toujours bien perçu par

ceux-là à qui le chef de l'Etat fait confiance.

Le secteur touristique public, notamment les hôtels, sur lesquels l'Etat met de gros investissements, se positionnent en concurrents des hôtels privés qui font recours à des emprunts et doivent faire face au retour d'investissement ou la charge de la dette, ce qui est loin d'être le cas pour les hôtels d'Etat construits grâce aux impôts des contribuables camerounais. L'Etat devrait s'assurer, avant d'investir dans un secteur comme celui-là, de la rentabilité et du remboursement des ressources allouées.

Le Cameroun vit ces dernières années une crise sécuritaire grave à l'Extrême-Nord et en a connu une à l'Est pendant un moment.

**Quelles ont été et quelles sont les répercussions sur l'activité touristique en général et l'hôtellerie en particulier ?**

Le secteur du tourisme, parmi d'autres, souffre du phénomène Boko Haram qui sévit dans la partie septentrionale du pays.

Tous les touristes étrangers qui venaient pour la chasse et les safaris ont déserté, sans oublier les difficultés nées de la crise de la défaillance de notre compagnie aérienne qui permet de relier cette partie au reste du pays.

Sous d'autres cieux, l'Etat, tel qu'observé aux USA pendant la crise de 2008, soutient les entreprises en difficulté, soit par des allègements, soit par des concours multi-formes pour préserver les emplois et limiter le chômage.

**En tant que membre du GICAM, avez-vous des attentes spécifiques vis-à-vis du Groupement, pour vous ou pour votre secteur d'activité ?**

Le GICAM, en tant qu'organisation professionnelle comprenant l'ensemble des acteurs économiques privés tous secteurs confondus, devrait négocier des financements appropriés à long terme (20 ans) pour soutenir ce secteur clé de l'économie ou amener l'Etat à élargir les missions de la MAETUR pour aménager les zones touristiques grâce au financement public, ou le Crédit foncier à avoir un guichet pour financer ce secteur. Cela a été souhaité plusieurs fois lors des réunions du Conseil National du Tourisme.

L'accès à l'électricité au taux bonifié, avec un tarif de nuit comme cela se fait ailleurs, serait un moyen pour permettre à notre secteur à faire face à cette charge qui est doublée des charges de carburant pendant les délestages et pannes. La suppression des primes fixes dont la raison d'être n'est toujours pas justifiée serait un des allègements souhaités.

Propos recueillis par  
Abraham KUATE



## Formez-vous

### à L'ECOLE DE L'ENTREPRISE DU GICAM



Au service des entreprises camerounaises depuis 1957, le Groupement Inter-Patronal du Cameroun lance officiellement l'Ecole de l'Entreprise du GICAM (EEG). La création de cette Ecole s'inscrit dans le cadre de notre projet visant à améliorer la qualité du capital humain au sein des entreprises camerounaises afin de les rendre efficaces, intelligentes et offensives, à travers :

- **la formation continue**, réservée aux salariés actuels ayant été déjà formés dans une spécialité pour laquelle ils possèdent une qualification, en vue d'un approfondissement des connaissances professionnelles ;

- **la formation en alternance**, réservée aux étudiants, reposant sur le principe de l'alternance entre l'enseignement théorique (2,5 jours à l'Ecole) et l'enseignement du métier (2,5 jours en entreprise). Les étudiants sont accueillis par les entreprises dans le cadre d'un contrat d'apprentissage ou d'un stage académique de 5 mois par année de formation.

L'EEG offre dès la rentrée académique 2015/2016 :

• un programme de **Licence Professionnelle en Management des PME/PMI**

• un programme de **Master Professionnel** dans les spécialités suivantes :

- Management et Stratégie d'entreprise
- Management des Ressources Humaines
- Marketing - Vente - Commerce international
- Comptabilité - Finance
- Audit - Contrôle - Fiscalité
- Gestion de la Qualité et des Opérations

#### BAC+3 LICENCE PROFESSIONNELLE EN MANAGEMENT DES PME/PMI

**Niveau d'entrée :**

- **Salariés** (formation continue) : Bac+2 ou équivalent au moins (DUT, BTS, DSEP...) et bénéficiant d'une expérience de 2 ans au moins.
- **Etudiants** (formation en alternance) : Bac+2 ou équivalent au moins (DUT, BTS, DSEP...).

**Durée des études :** 2 semestres.

**Entrée** sélective et limitée. Admission sur étude de dossier et/ou entretien.

#### BAC+5 MASTER PROFESSIONNEL EN MANAGEMENT

**Niveau d'entrée :**

- **Salariés** (formation continue) : Bac+3 ou équivalent au moins (Licence 3) et bénéficiant d'une expérience de 2 ans au moins.
- **Etudiants** (formation en alternance) : Bac+3 ou équivalent au moins (Licence 3).

**Durée des études :** 4 semestres.

**Entrée sélective et limitée.** Admission sur étude de dossier et/ou entretien.

#### CONTACTS :

Tél : +237 233 42 31 41 / 233 42 64 99

E-mail : [nndimber@legicam.cm](mailto:nndimber@legicam.cm) / [gicam@legicam.cm](mailto:gicam@legicam.cm)

Visitez notre site :

[www.legicam.cm](http://www.legicam.cm)

Albin FELIHO\*

## AU BÉNIN, LE TOURISME EST LA 2<sup>ème</sup> SOURCE DE DEVICES APRES LE COTON



Albin FELIHO

*Le président de la Confédération Nationale des Employeurs du Bénin (CONEB) présente l'impact du secteur sur l'économie de son pays.*

*A la suite des différentes crises qui ont secoué les économies de par le monde, que pensez-vous du positionnement du continent africain, pour capitaliser les expériences des autres économies ?*

Les crises que subissent nos différents environnements économiques de par le monde et plus singulièrement l'Afrique, sont plurielles, multiformes et ne sont pas de nature à améliorer le climat des affaires. Elles sont à la fois conjoncturelles, structurelles et cela est nouveau : sécuritaires. Les conséquences sont donc immédiates sur nos économies car malgré nous, des restrictions des libertés s'imposent (contrôle de police, fouilles etc.).

*Selon vous, quels sont les secteurs qui pourraient fortement tirer la croissance et le développement dans les pays africains ?*

Indubitablement la question de l'énergie mieux maîtrisée, autant dans ses sources que dans ses coûts, peut booster nos industries et améliorer notre compétitivité.

*Notre Groupement, dans le cadre de la publication de son Bulletin n° 66, a choisi de marquer un temps d'arrêt sur le secteur touristique. Pensez-vous que ce secteur puisse être considéré comme un secteur porteur ?*

Le secteur du tourisme est extrêmement porteur avec un fort potentiel de développement que, bien curieusement, nos dirigeants n'appréhendent pas.

Pour preuve, en termes de contribution au PIB et aux recettes publiques, selon les statistiques fournies par le Conseil Mondial des

Voyages et du Tourisme (World Travel and Tourism Council-WTTC) au titre de l'année 2011, la contribution directe du tourisme au PIB s'est élevée à 90 milliards de FCFA, soit un peu moins de 3% du PIB. C'est également le secteur d'activité qui contribue le plus à l'intégration de l'économie nationale, puisque 71% de ses consommations intermédiaires sont d'origine locale.

Le tourisme est l'une des principales sources de recettes liées à l'exportation après le coton au Bénin. Il génère en moyenne 58 milliards FCFA de recettes publiques par an, selon le rapport de l'enquête sur l'offre touristique, menée en 2008 au profit de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin.

Le tourisme est donc un secteur économique dynamique qui peut faire émerger des activités génératrices de revenus.

Malgré ce profil favorable, le potentiel économique et social du tourisme n'est pas encore pleinement exploité. La contribution directe moyenne du tourisme au PIB au plan mondial s'établit à 5,2% et la contribution totale moyenne s'élève à 14,0% du PIB en 2011, selon les données publiées par le Conseil Mondial des Voyages et du Tourisme, soit deux fois plus que le niveau observé au Bénin. Pourtant, le Bénin dispose de nombreux atouts à faire valoir.

Puis en termes de contribution à l'emploi, le secteur du tourisme est l'un des secteurs importants de création d'emplois. En 2011, le tourisme a généré directement 42.500 emplois, soit 2,2% des effectifs employés et globalement 111.000 emplois (y compris les emplois indirects et induits), soit 5,8% des effectifs employés selon les statistiques fournies par le Conseil Mondial des Voyages et du Tourisme. Ainsi, le tourisme est le 3<sup>ème</sup> secteur utilisateur de main-d'œuvre après l'agriculture et le commerce.

Avec la prise en compte des emplois indirects et des emplois informels (travailleurs ambulants de restauration), le total des emplois générés par le tourisme aurait atteint 70.000 en 2009.

Nonobstant ce niveau d'emploi, la précarité de l'emploi est de plus en plus grandissante dans ce secteur. La plupart des travailleurs subissent des mouvements migratoires d'un établissement à un autre dans l'intervalle d'une année. Cette situation s'observe, du point de vue de la CONEB, par le mauvais traitement salarial face à une masse de travail dont l'amplitude horaire dépasse les horaires réglementaires (14 à 15 heures de travail par jour) et par la saisonnalité des activités dans certains établissements.

*Quels sont les principaux atouts touristiques de votre pays, le Bénin ?*

Le Bénin regorge de potentialités, notamment en termes de patrimoines de plusieurs natures.

Les patrimoines naturel, culturel et culturel, historiques et architectural, religieux et même aujourd'hui le patrimoine de démocratie et de culture de paix.

Le patrimoine naturel regorge de potentialités touristiques variées et diversifiées offertes par la position géographique du pays (bord de l'Atlantique et porte d'entrée du Sahel) : le climat, le relief, les plages, la faune et la flore, les plans d'eau, les chutes et cascades.

Le patrimoine naturel est essentiellement constitué de réserves de biosphères (forêts classées et/ou sacrées, sites RAMSAR, les parcs, les plans d'eau, etc.), du relief (la chaîne de l'Atacora, les collines de Dassa, etc.) et toute la biodiversité qu'elles renferment.

Concernant le patrimoine culturel, le site des palais royaux d'Abomey, la Route de l'esclave, le Vodoun, les vestiges de la période coloniale, sont sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO (1985).

Pour parler du Vodoun, s'il s'étend jusqu'au Togo voisin, son berceau est au Bénin et c'est au Bénin que se trouvent les temples et couvents où se déroulent les principales cérémonies.

Pour ce qui est des vestiges de la période coloniale et de l'histoire de l'esclavage, ils mettent en évidence la grandeur de la colonisation négro-africaine : chaque pays de la région ouest-africaine conserve des traces de cette période de son histoire. Badagry, Ouidah, Aneho, Tema, Gorée sont des villes d'Afrique où ces vestiges faits de concentration de bâtiments anciens sont particulièrement importants.

**Quelles sont les différentes formes d'activités touristiques, les principaux acteurs et le poids (ou l'impact) du tourisme dans votre pays ?**

De par la variété et la diversité de ses paysages naturels et culturels, le Bénin offre diverses formes d'activités touristiques. Citons le tourisme d'affaires et de congrès, le tourisme balnéaire, le tourisme historique et culturel, le tourisme cynégétique et de vision. Le tourisme, associé à la culture et à l'artisanat érigés comme pôle de croissance, a permis d'accroître progressivement le nombre de touristes, ces 10 dernières années. De 180.000 pour 31 milliards en 2006, à environ 260.000 touristes internationaux pour plus de 58 milliards en 2015 pour une durée moyenne d'au moins 05 jours.

En 2015, le tourisme constitue la deuxième source de rentrée de devises après le coton,

emploi directement 7 à 8% de la population active et apporte une contribution de 0,7% à la formation du Produit intérieur brut (PIB). Le parc hôtelier comporte environ 580 établissements offrant une capacité de 7.362 chambres. La clientèle est composée d'Africains essentiellement puis d'Européens (8%), d'Américains, d'Asiatiques et autres (3%).

**En tant qu'acteur du secteur du tourisme, que pensez-vous qu'il faille faire en termes de stratégies pour développer le tourisme dans votre pays et plus globalement en Afrique ?**

Dans la logique de l'intégration africaine, à l'instar de ce que nos pères fondateurs avaient souhaité, la libre circulation des biens et des personnes est une stratégie qu'une volonté politique de nos chefs d'Etats doit impérativement faire aboutir. Il n'est pas normal qu'un touriste désireux de se rendre à Cotonou puis à Douala subisse les formalités de visa propre à chacun des deux pays. Au-delà du temps et de l'énergie intervient, le coût.

Une politique d'amélioration des Co-share des différentes compagnies aériennes nationales s'impose maintenant pour rendre les offres plus nombreuses, à moindre

coût, favorisant des déplacements aisés d'un pays frère à un autre.

Il nous faudrait davantage favoriser les voyages inter-états car la première source de tourisme est d'abord et aussi nos voisins. Pour ce qui est du Bénin, j'opterais davantage pour une politique de développement à l'endroit des Nigériens (peuple voisin comptant plus de 200 millions d'individus) et orienterais mes demandes commerciales non plus vers les pays émetteurs de touristes en Europe ou aux Etats-Unis, mais plutôt vers une niche de marché de la diaspora qui a un lien affectif avec le Bénin. Je pense aux Africains des Antilles, d'Haïti, du Brésil, du Venezuela dont le nombre avoisine les 200 millions.

Un pèlerinage pouvant attirer par an 1 million de nos frères ainsi définis (Nigériens et diaspora) doublerait le nombre de visiteurs au Bénin.

Interview réalisé par  
Noé NDI MBERE

*\*Albin FELIHO est également président du Fonds de Garantie des Agences de Voyages de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (GAV-AOC).*

## Le GICAM a un nouveau visage

[www.legicam.cm](http://www.legicam.cm)

- accès rapide et fluide à l'information essentielle ;
- lecture facilitée du contenu ;
- expérience similaire quelle que soit la taille de l'écran ;
- mise en avant des nombreuses ressources
- mise en avant des événements ;
- expérience prolongée via les réseaux sociaux ;
- mise en avant du ccTLD .cm.



web



• Nacisse CHASSEM,

Représentant Centre-Sud-Est,  
GICAM

## Tourisme

# POURQUOI IL FAUT INVESTIR MAINTENANT

*Plusieurs raisons poussent à croire que le secteur touristique connaîtra une forte expansion au cours des prochaines années. Si des investissements ne sont pas réalisés dans ce secteur dès maintenant, le Cameroun perdra son unique chance d'impulser sa croissance économique au-delà de 7% avant 2020 et créer plusieurs milliers d'emplois décents.*



« Le Cameroun doit investir dans les infrastructures clés »



« Les possibilités de développement du tourisme sont considérables »

Les retombées des politiques de diversification des partenaires sont déjà perceptibles. De nombreux opérateurs économiques étrangers arrivent tous les jours au Cameroun en provenance d'Europe, d'Amérique, de Chine et d'Inde, à la recherche de partenaires commerciaux ou d'opportunités d'investissement. Ils y font également du tourisme, profitant de l'occasion pour visiter et découvrir le pays.

Seulement au premier trimestre 2016, le Cameroun a reçu des délégations d'opérateurs économiques tunisiens, belges, italiens et marocains arrivées pour explorer les pistes de partenariat d'affaires.

Avec la mise en application de l'Accord de partenariat économique Cameroun-

Union européenne par la partie camerounaise à partir du mois d'août 2016, plusieurs opérateurs économiques étrangers principalement européens vont visiter le Cameroun. Ils viendront vendre leurs produits, désormais plus compétitifs, sur le marché camerounais, mais également pour investir et profiter de la compétitivité des coûts de facteur et surtout de la main d'œuvre relativement moins couteuse au Cameroun.

Ce dernier, tout comme d'autres pays africains qui ont diversifié leurs partenaires, deviendra bientôt un champ de bataille économique où viendra s'affronter Chinois, Européens, Indiens, Américains, Russes, Turcs, Tunisiens, Marocains, etc. pour le plus grand bien du développement du tourisme en particulier et de l'économie en général.

### **Construction et rénovation des infrastructures clés**

Pour maximiser son potentiel touristique, le Cameroun doit investir dans les infrastructures clés, notamment le transport, l'énergie, l'eau, les télécommunications, les hôtels, etc. L'organisation des CAN 2016 et 2019 amène le pays à arrimer ses infrastructures aux standards internationaux. L'Aéroport international de Douala, le premier aéroport du Cameroun, a été rénové au mois de mars 2016. Avec les technologies 3G et 4G, l'internet haut débit est désormais disponible dans les grandes villes et s'étend progressivement aux villes moyennes et en milieu rural. Un programme de rénovation des hôtels de référence est en cours de mise en œuvre et l'Etat encourage la construction de nouveaux hôtels, notamment dans le cadre de la loi du 18 avril 2013 sur les incitations à

l'investissement privé. La fin de la construction des barrages hydroélectriques de Memve'ele et de Lom Pangar, prévue avant 2019, permettra d'atténuer le problème récurrent de délestage d'électricité et d'eau. Cependant, beaucoup restera à faire dans le secteur des infrastructures pour valoriser le potentiel touristique camerounais.

### **Promotion de la destination Cameroun dans le cadre des CAN 2016 et 2019**

L'un des éléments importants pour le développement du tourisme est la promotion de l'image de marque du pays. Les CAN 2016 et 2019 sont des opportunités idoines pour des campagnes marketing, de communication et de vente efficaces de la destination Cameroun. Le Cameroun accueillera plusieurs participants et sera au centre des attentions lors du déroulement de ces deux grands événements. Ce sera alors le moment de faire découvrir au monde entier les atouts touristiques du Cameroun.

### **Un potentiel touristique très riche mais encore peu exploité**

Les possibilités de développement du tourisme (safari, plage, culture, écotourisme, économique, etc.) sont considérables au pays du légendaire footballeur camerounais Roger Milla, mais restent très peu exploitées. Pourtant, en raison de ses effets d'entraînement sur les autres secteurs de l'économie et multiplicateur sur la croissance et l'emploi, le secteur touristique peut permettre au Cameroun de se développer rapidement.

### **Le secteur touristique, moteur de croissance économique**

D'après l'Institut National de la Statistique du Cameroun, au cours des deux dernières années, le taux de croissance économique a frôlé les 6%. En 2014, le déficit commercial avoisinait 1 500 milliards de francs CFA, le nombre de pauvres était supérieur à 8 000 000 sur une population d'environ 22 500 000 d'habitants et le taux de sous-emploi était supérieur à 70%.

Le secteur du tourisme peut booster la croissance à plus de 7%, réduire le déficit commercial et la pauvreté à travers la création de plusieurs milliers emplois décents pour les femmes et les jeunes.

En effet, le secteur du tourisme a des liens directs et indirects avec plusieurs autres secteurs. Son développement peut se faire simultanément avec celui des secteurs qui lui sont étroitement liés : l'agriculture, l'élevage, la pêche, la chasse, la restauration, le commerce, le transport, les télécommunications, la finance, l'hébergement, etc. Cet effet d'entraînement sur plusieurs autres secteurs fait du secteur touristique un véritable moteur de la croissance économique.

Le secteur du tourisme contribue à réduire

le déficit de la balance commerciale par l'entrée des devises qui peuvent être également nécessaires pour l'importation des machines et des intrants pour l'industrialisation. Contrairement aux autres secteurs d'exportation, le tourisme ne fait l'objet d'aucune barrière tarifaire ou non tarifaire d'un autre pays. En revanche, ses effets sur la balance de paiement, l'industrie et le commerce sont positifs et peuvent être très importants.

Le développement du tourisme devrait

**« Le tourisme contribue à réduire le déficit de la balance commerciale »**

également contribuer à la réduction du chômage et du sous-emploi chez les diplômés de l'enseignement supérieur qui pourront occuper des postes dans des hôtels, restaurants, agences de voyage, etc., ou devenir guides touristiques. Il peut aussi contribuer à l'amélioration de la productivité des exploitants agricoles du fait de l'accroissement de la demande de restaurants.

### **Propositions pour booster l'investissement privé**

La volonté politique doit se traduire en actions concrètes portant principalement sur le désenclavement et l'aménagement de sites touristiques dans chaque région du pays. Dans un contexte caractérisé par l'insuffisance de ressources financières et la mal gouvernance au Cameroun, le partenariat public/privé semble être la manière la plus efficace de financer et rentabiliser ces activités.

A court terme, la révision en cours de la loi du 18 avril 2013 devrait aboutir aux avantages destinés aux investissements dans le secteur touristique suffisamment détaillés pour une meilleure visibilité des investisseurs. Par ailleurs, il est important d'améliorer la mise en œuvre de la loi. D'importants goulots d'étranglement ont limité sa mise en application. Il faudrait simplifier le dossier de demande d'agrément, mettre en place un site internet pour le dépôt des dossiers et raccourcir les délais de réponse.

Le renforcement de la formation professionnelle dans le secteur du tourisme est également indispensable, en particulier celle du personnel d'accueil dans les aéroports, les hôtels et les guides touristiques.



### **SALLE DE CONFÉRENCE**

Pour vos AG, Séminaires, Forums, Conférences de presse, etc... dans un cadre agréable et équipé, un site idéal pour rencontrer vos interlocuteurs !

**Capacité : 170 places / 250 places modulées\*.**

**Spécificité :** cabine de sonorisation, micro fixes et mobiles, pupitre, climatisation, mezzanine, espaces de communication interne (banderoles, oriflammes...), site pour secrétariat, reprographie, possibilité de connexion internet...

\*Mise en place spécifique



**Paul Patrick BIFFOT**  
Ambassadeur de la République du Gabon

## ALLÉGER LA PROCÉDURE D'OBTENTION DE VISA



Paul Patrick BIFFOT

**Excellence Monsieur l'Ambassadeur, cela fait bientôt 3 ans que vous êtes au Cameroun comme Ambassadeur : quelles premières impressions pouvez-vous dégager de votre présence au Cameroun ?**

Avant tout, je voudrais vous remercier de l'opportunité que m'offre votre magazine de m'exprimer et faire entendre dans vos colonnes la voix du Gabon à travers cette interview.

Ceci étant, je dirais d'emblée, qu'en matière d'impressions, celles-ci sont multiples et diverses. Si l'on en juge par l'immense activité politico-diplomatique et économique-commerciale, je dirais sans hésiter que le Cameroun, en plus d'être la locomotive de la CEMAC, est un véritable hub sous-régional qui, de par sa situation géographique (seul pays à avoir des frontières communes avec tous les Etats de la CEMAC) trouve son fondement dans la stabilité de ses institutions, la crédibilité sur le plan international, le dynamisme de ses entreprises, un climat propice aux investisseurs. Sans parler de l'hospitalité légendaire des Camerounais. Et je ne peux qu'en être ému et me réjouir de la convergence de vues de nos chefs d'Etat de faire du Gabon et du Cameroun des pays émergents respectivement en 2025 et en 2035 avec la mise en application des plans stratégiques que nous connaissons.

**Vous avez pu faire quelques déplacements à Douala : quelle impression dégage cette ville des affaires pour vous ?**

Douala est une ville très cosmopolite, un

*L'ambassadeur du Gabon au Cameroun présente les mesures prises pour favoriser le déplacement des opérateurs économiques étrangers dans son pays.*

véritable lieu d'échanges et une capitale économique très dynamique ; la ville semble affairée même de nuit. Les activités économiques au niveau du port de Douala sont impressionnantes et les plus grandes entreprises du pays s'y trouvent.

**Vos déplacements à Douala ont toujours été des déplacements politiques ; à quand un déplacement d'affaires avec les opérateurs économiques ?**

Ces déplacements politiques sont des rencontres protocolaires imposées en déontologie diplomatique. Mais cela ne signifie pas que l'Ambassadeur que je suis ne s'intéresse qu'à la chose politique ; vous êtes bien placé pour comprendre que beaucoup d'affaires économiques naissent de la volonté des politiques.

La rencontre avec les opérateurs économiques est d'actualité et ne saurait tarder, nous avons besoin de prendre le pool de ces opérateurs sur la destination Gabon. Lors de cette rencontre, nous voulons davantage les éclairer sur le Code des investissements au Gabon et sur toutes les procédures qui s'y appliquent à tous les niveaux de la chaîne d'investissement. L'objectif étant d'améliorer l'accès des opérateurs à l'investissement extérieur.

**Comment envisagez-vous les relations économiques entre nos deux pays, d'autant plus que de nombreux opérateurs économiques camerounais étendent leurs activités au Gabon ?**

Nous croyons que ces extensions résultent de l'ouverture du Gabon sur l'extérieur, particulièrement dans les pays de la sous-région et de l'appréciation des opérateurs camerounais sur « la destination Gabon ».

La coopération économique Gabon-Cameroun date de plusieurs années déjà et les activités économiques n'ont pas encore atteint les effets escomptés par les deux pays. Cela peut résulter, d'une part, de la faiblesse à ce jour de l'application sur le terrain du renforcement de l'intégration

régionale et partant des échanges commerciaux, mais aussi de la quasi-dépendance du Gabon au commerce de l'or noir, jusqu'à un passé récent.

Aujourd'hui, les données ont changé : nos pays doivent désormais diversifier leurs économies et étendre leur marché dans toute la sous-région. Plusieurs accords lient le Gabon au Cameroun dans les domaines de coopération industrielle, énergétique, culturelle, formation etc. Beaucoup d'autres accords sont en cours de négociation et seront traités lors des prochaines commissions mixtes.

Le Gabon et le Cameroun entretiennent de bonnes relations à l'intérieur des institutions sous-régionales (CEMAC, CEEAC, BEAC, etc.). A l'avenir, nous ne pouvons que prévoir un renforcement et une dynamisation de ses relations et la concrétisation de cette coopération par des fruits qui vont hisser haut nos pays sur le plan africain, mais aussi dans le reste du monde.

**N'envisagez-vous pas, comme la Côte d'Ivoire, le Maroc ou la Tunisie, d'organiser des Journées gabonaises au Cameroun pour créer des réseaux efficaces d'échanges et de partenariats ?**

Nous l'avons effectivement envisagé, non pas par effet de suivisme mais plutôt au regard des nombreux défis qui sont les nôtres. Le président de la République, chef de l'Etat, S.E. Ali Bongo Ondimba, dans son Plan stratégique Gabon émergent (PSGE), décline clairement sa politique de diversification de ses partenariats économiques au sein des missions diplomatiques. La mise en œuvre de ses missions consiste à communiquer et donc, à instaurer un dialogue permanent avec les investisseurs étrangers afin de mieux vendre la destination Gabon, ses projets, ses atouts, son potentiel.

En effet, dans le contexte économique actuel qui est le nôtre, avec la chute du prix du baril du pétrole et ses conséquences sur l'économie gabonaise, la diversification



*Bien plus qu'un hôtel !*



*Salle de banquets  
et séminaires*



*Restaurant  
Chez Justine*



*44 chambres  
et suites*



*Terrasse Lounge  
le Plein Ciel*

- Chambres et suites spacieuses et climatisées.
- Bar-restaurant “ Chez Justine ” : Petit-déjeuner, déjeuner express, dîner à la carte, soirées à thème, formules groupes.
- Salles de réunion, de banquets et séminaires modulables (jusqu'à 350 personnes).

- Etage Executives avec salon privé.
- Le Plein Ciel : la seule terrasse lounge privatisable avec une vue panoramique sur tout Douala.
- Groupe électrogène - Wifi gratuit - Navette aéroport - Parking sécurisé 24/24.

**Hôtel Beausejour Mirabel**

21, rue joffre - B.P. 5368 Douala Akwa Tél.: (237) 699 789 725 - 243 005 996 - 650 606 257 contact@beausejour-mirabel.com

 Suivez nous sur Facebook

s'impose à nous. Attirer des investisseurs étrangers devient comme un préalable pour renforcer notre économie. Le réseautage est l'une des pistes que nous allons utiliser.

Nous nous attelons donc à ce que ces Journées économiques soient conjointement organisées avec le patronat gabonais et l'Agence Nationale de Promotion des Investissements, pour ne citer que ceux-là. Mais nous allons également solliciter la collaboration du GICAM et de son réseau d'experts locaux.

**Ces opérateurs économiques se plaignent également des conditions d'obtention de visa parfois difficiles, qui leur font souvent perdre des rendez-vous d'affaires. Qu'envisagez-vous de faire dans ce sens, en attendant la libre circulation des biens et des personnes dans notre espace sous-régional ?**

Les conditions d'obtention difficiles n'interviennent que lorsque les opérateurs ne réunissent pas tous les documents exigés. J'en profite pour signaler au passage que les autorités gabonaises ayant été informées de cette situation préjudiciable pour les deux parties (on ne peut pas vouloir attirer les investisseurs et fermer leur accès aux frontières), le gouvernement a décidé d'alléger la procédure d'obtention de visa par : (1) la création d'une Antenne extérieure des services de l'immigration dans toutes les missions diplomatiques du Gabon à l'étranger. A charge pour elle d'examiner les demandes et délivrer les visas le jour même du dépôt ; (2) la création d'une plateforme électronique qui est le e-visa ou visa électronique. Ce nouveau procédé est opérationnel depuis le 15 juin 2015 et permet désormais aux touristes et hommes d'affaires d'obtenir leur visa d'entrée au Gabon en ligne en se connectant sur le site de la Direction générale de la documentation et de l'immigration (DGDI) à l'adresse suivante : [www.dgdi.ga](http://www.dgdi.ga)

Ce dispositif qui est appelé à s'étendre sur l'ensemble des points officiels d'entrée au Gabon s'adresse, pour le moment, aux voyageurs désirant venir au Gabon par voie aérienne, à partir de l'Aéroport international Léon Mba de Libreville. Je les invite par conséquent à consulter ledit site qui, depuis son lancement, connaît un vif succès.

**Le Gabon s'est engagé dans un programme agricole de seconde génération révolutionnaire : en quoi peut-il être profitable au Cameroun dont les projets sur l'agriculture sont tout aussi ambitieux ?**

Le programme GRAINE, comme le dit le chef de l'Etat, est notre deuxième plus

grand chantier après le Transgabonais. Ce programme nommé « Gabon des Réalisations Agricoles et des Initiatives des Nationaux Engagés » est un programme d'accompagnement dans les démarches de création et de développement de coopératives agricoles sur le territoire national, pour l'émergence d'une nouvelle génération d'agriculteurs compétents, productifs et solidaires. Il répond ainsi à plusieurs enjeux socio-économiques et vise à permettre la création de nombreux emplois (de 15 à 20.000 emplois à terme), le développement socio-économique harmonieux des zones rurales, l'émergence et la diversification de l'économie gabonaise par le biais d'une agro-industrie moderne, contribuant de manière significative aux objectifs de sécurité alimentaire, la réduction de la balance de paiement pour les importations alimentaires.

Si ces objectifs sont effectivement atteints, la réduction de la balance de paiement entre nos deux pays serait très significative. Le Cameroun étant notre principal partenaire commercial dans la zone CEMAC, nos importations sur ce marché seront largement minimisées.

Ce programme peut intéresser le Cameroun sur plusieurs pans : la formation, l'encadrement, le suivi dont l'expertise est déjà avérée. Et, pourquoi pas, à la longue, labéliser notre marché agricole commun.

**Comment voyez-vous spécifiquement les échanges avec le GICAM ?**

A la lecture de vos rapports et de ce qui se fait sur le terrain, nous nous attendons à des échanges très fructueux et dynamiques. Nous apprécions beaucoup de vos actions menées sur le terrain, telles que : (1) les Universités du GICAM avec leur parterre d'experts de haut niveau et la quintessence même des thèmes abordés ; (2) le combat permanent qui est le vôtre de rehausser la crédibilité, la performance et la qualité des entreprises camerounaises au sein de votre regroupement.

Nous voulons réellement renforcer la collaboration du GICAM avec la Confédération Patronale Gabonaise par la signature de certains accords dans des secteurs clés identifiés par la CPG, ceci va ouvrir un large champ d'horizon sur les domaines potentiels à exploiter.

Comment faire profiter aux entreprises gabonaises les nombreuses activités de notre Groupement ?

Comme dit plus haut, déjà par la mise en place d'un cadre formel et juridique de concertation entre les deux parties ; mais

aussi en privilégiant des dialogues permanents au travers des séminaires, conférences, foires, etc.

**Quel souvenir souhaiteriez-vous laisser au Cameroun pour marquer votre passage ?**

Celui d'un diplomate qui, tout au long de son séjour, aura représenté son pays avec honneur, dignité, responsabilité et fait montre d'un engagement constant, d'une disponibilité sans faille et d'un dévouement dans l'accomplissement de sa mission.

D'un diplomate qui aura œuvré à la consolidation des liens d'amitié et de fraternité qui existent si heureusement entre le Cameroun et le Gabon et au maintien à un niveau d'excellence des relations de coopération entre nos deux pays.

Propos recueillis par **Alain Blaise BATONGUE**

**CAG** CENTRE D'ARBITRAGE DU GICAM

Pour une Justice au Service de l'Entreprise



**Pourquoi choisir le Centre d'Arbitrage du GICAM ?**

- SIMPLICITE DU MODE DE SAISINE DU CAG
- LIBRE CHOIX DES ARBITRES
- COÛTS MAÎTRISÉS
- INDEPENDANCE, NEUTRALITE ET PROFESSIONALISME DES ARBITRES ET DU CAG

**SECRETARIAT GÉNÉRAL**

B.P. 829 Douala - Cameroun

Tél: (237) 233 42 31 41 / 233 42 64 99

Fax: (237) 233 43 38 80

E-mail: [gicam@legicam.cm](mailto:gicam@legicam.cm)

Site web: [www.legicam.cm](http://www.legicam.cm)

**Professeur Justine DIFFO,**  
La présidente de l'ONG *More Women in Politics*  
explique les raisons de son partenariat avec le GICAM.

## LA STRUCTURATION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES EXERCÉES PAR LES FEMMES

*Dans un contexte de mise en œuvre des recommandations des Objectifs de développement durable (ODD) post-2015 (Objectifs n° 5) qui prônent, entre autres, l'autonomisation des femmes pour un développement inclusif, la nécessité de développer des synergies dans une approche intégrée n'est plus à démontrer.*

*Dans cette mouvance, le Groupement Inter-Patronal du Cameroun a placé la femme au cœur de ses actions car sa vision globale qui consiste à œuvrer pour la mobilisation de tous les acteurs autour de l'accélération de la croissance fait un focus sur la nécessité d'une autonomisation durable de la femme, vecteur d'un développement humain du Cameroun ; le challenge consistant à tout mettre en œuvre pour contribuer à lever les barrières et les pesanteurs qui freinent l'épanouissement de la femme dans la société.*

*Pour relever ce défi, le GICAM a créé en son sein une commission spécialement dédiée à la promotion de l'entrepreneuriat féminin et à l'émergence des championnes nationales. Cette commission ambitionne d'explorer toutes les pistes nécessaires pour une meilleure contribution des femmes chefs d'entreprise à la création de richesses.*

*Le premier trimestre 2016 a ainsi été marqué par la participation de cette commission « Entrepreneuriat féminin » à la 2<sup>ème</sup> édition de la Conférence mondiale sur le leadership, l'entrepreneuriat féminin et la participation politique des femmes, qui s'est tenue du 24 au 26 février 2016 à Yaoundé.*

*Nous revenons sur cet événement majeur qui a abouti, entre autres, à adopter la « Déclaration de Yaoundé », en donnant la parole au Pr Justine Difo, précurseur du partenariat entre le GICAM et More Women in Politics, une association qui œuvre au quotidien pour la valorisation du leadership féminin.*



Prof. Justine DIFFO

**L'ONG *More Women in Politics* a signé une convention de partenariat avec le GICAM. Pouvez-vous revenir sur la genèse de cette idée de vous rapprocher du Groupement qui est connu comme étant apolitique ?**

L'idée de nous rapprocher du GICAM germe lorsque la communauté internationale prend conscience de ce que l'émergence des économies africaines serait tributaire d'un certain nombre de facteurs dont celui d'une croissance économique inclusive. Celle-ci étant elle-même fragilisée par un secteur informel prédominant et majoritairement peuplé de femmes et de jeunes (d'où le concept de féminisation et de juvénisation de la pauvreté), les objectifs de développement durable (ODD) post 2015 ont transformé ce constat en atout en érigeant l'autonomisation économique des femmes en levier de

développement durable. C'est fort de cela que notre réseau, qui est une ONG à vocation institutionnelle, redéfinit son mode d'action et active le volet « Appui à l'entrepreneuriat féminin pour un meilleur leadership ». Portées par l'efficacité, nous nous sommes donc rapprochées du GICAM au sein duquel nous avons identifié la commission « Entrepreneuriat féminin », étant convaincues que les femmes entrepreneurs du GICAM, bardées d'expertise et de beaucoup d'expérience de terrain, sont une chance pour ces milliers d'autres femmes du secteur informel, en même temps que notre Réseau et son Centre de Recherche et de Documentation (CREDO, département Recherche-Action) sont une opportunité d'échanges de bonnes pratiques juridiques et d'acquisition des connaissances pratiques en droit des affaires (OHADA), pour le GICAM.

### **L'une des premières activités de la mise en œuvre de cette convention a été d'associer le Groupement à l'organisation d'une conférence internationale du 24 au 26 février 2016. Que représente cet événement pour vous ?**

Cela a été pour nous un galop d'essai réussi car ayant mis en relief la réalité d'une synergie inédite entre l'Etat, le secteur privé et la société civile. En effet, l'évènement a bénéficié du très haut patronage du chef de l'Etat, le président Paul Biya, a été matériellement organisé avec l'appui des ministères sectoriels concernés (MINPROFF, MINREX, MINFI et MINJUSTICE) et mis en œuvre par une institution représentant le secteur privé et une organisation de la société civile. C'est d'ailleurs cette synergie qui a motivé le slogan « Nous sommes TOUS redevables ». Cela montre que tous les acteurs de développement que nous sommes peuvent travailler ensemble, sereinement, pour l'atteinte des objectifs d'émergence de notre pays.

### **Au sortir de cette conférence, quel est votre sentiment ? Pensez-vous avoir atteint les objectifs escomptés en rapport avec les problématiques qui y ont été traitées, notamment le leadership et l'entrepreneuriat féminin ?**

C'est le deuxième point que nous attribuons à cette collaboration, en effet. L'indicateur qui ne trompe pas, c'est celui de la densité de l'atelier « Entrepreneuriat féminin » qui était le plus couru et qui a accueilli les femmes de toutes les strates de la scène économique dont les « buyam-sellam », les femmes rurales, les universitaires, les femmes entrepreneurs politiques. Elles ont dit avoir eu l'occasion d'apprendre de l'expérience des femmes chefs d'entreprise du GICAM et ont souhaité que de telles occasions se multiplient, notamment dans le cadre des programmes de coaching des femmes de notre réseau.

### **Quels problèmes identifiez-vous pour l'éclosion d'un véritable entrepreneuriat féminin et quelles solutions préconisez-vous ?**

Le premier problème, à notre sens, sous réserve de ceux relevés par celles qui ont véritablement piloté cet atelier, est celui de la structuration des activités économiques exercées par les femmes et ensuite celui du renforcement de leurs capacités managériales. Evoluant pour la plupart dans le secteur informel, il faudrait développer des mécanismes susceptibles d'accompagner leur structuration en vue d'une formalisation progressive de ce secteur. Leur structuration en sociétés coopératives du droit OHADA sont en ce sens une solution en cours d'expérimentation avec l'appui de l'Union Européenne et de l'ambassade de France au Cameroun. L'appui opérationnel du GICAM serait un réel atout.

### **La Déclaration de Yaoundé issue de la conférence a été présentée à l'Assemblée nationale. Quelle motivation et pour quels résultats ?**

Justement, au-delà du souci de transmettre le rapport général de nos assises au président de la République qui, pour cette action, a instruit que la Déclaration de Yaoundé soit remise au président de l'Assemblée nationale, nous avons voulu accompagner les recommandations et les résolutions d'effets, à savoir : mobiliser les pouvoirs publics à la prise en compte des intérêts stratégiques et des besoins pratiques des femmes dans l'élaboration de politiques plus inclusives dans les dynamiques d'émergence de notre pays.

### **On a noté une forte participation des femmes et hommes de tous les horizons, de toutes les couches et de toute sensibilité. Quelles pourraient être les retombées pour les femmes chefs d'entreprise du GICAM dont certaines y ont pris une part active ?**

Une gouvernance politique et économique plus égalitaire et plus inclusive des besoins sexospécifiques des femmes et des hommes aurait des retombées globales sur l'économie camerounaise et plus spécifiquement sur les femmes chefs d'entreprise du GICAM, car lorsque les inégalités basées sur le genre s'estomperont, cela se ressentira même dans les milieux professionnels. La faible capacité financière des femmes, le faible accès à la propriété foncière qui fragilise leur accès au crédit, la faible connaissance des règles et procédures managériales qui précipitent la faillite de certaines initiatives féminines, les préjugés socio-professionnels qui obstruent leur chance d'accès aux hautes sphères des entreprises et des Comités de direction, etc. sont autant de facteurs qui n'ont rien à voir fondamentalement avec les compétences

acquises au sortir des grandes écoles et très souvent par la pratique, mais qui, malheureusement fragilisent leur contribution au développement. Le portage de ces questions au niveau institutionnel en vue des solutions globales, est une initiative dont les retombées à moyen et à long termes s'accompagneront des transformations sociales durables dans les textes, mais aussi dans le vécu quotidien des femmes.

Il s'est aussi agi lors de cette conférence, de parler de l'autonomisation des femmes pour une croissance inclusive en rapport avec les ODD post 2015. Concrètement, par quoi passerait ladite autonomisation ?

L'autonomisation des femmes est tout un programme qui passe par la sensibilisation, l'éducation, le renforcement des capacités financières, entre autres. C'est pour cela que nous avons pensé nous associer au GICAM, à travers les femmes chefs d'entreprise membres du Groupement, pour porter ce programme. Ce n'est pas du tout évident. L'impact sera évalué en 2030 qui est la ligne d'horizon des objectifs de développement durable et nous espérons qu'avec le GICAM, nous gagnerons le pari de l'autonomisation économique des femmes. Le droit OHADA, dans ce sens, est une réelle opportunité pour les femmes, car l'Acte uniforme sur les sociétés commerciales et celui sur les sociétés coopératives sont, à notre avis, des passerelles bien tracées pour atteindre les femmes de tous les segments, de toutes les strates, de tous les niveaux.

### **En guise de perspectives, quel(s) autre(s) contenu(s) envisagez-vous de donner au protocole signé avec le Groupement à moyen et long termes ?**

Le chantier est immense. Une économie africaine performante passe par des entreprises elles-mêmes performantes. L'OHADA offre une législation susceptible d'accompagner la croissance économique des Etats et la compétitivité des entreprises. Pour ce faire, nous avons mis en place un Observatoire africain de la pratique des affaires (OAPA), avec l'appui du Cameroon Business Forum (CBF) et du Programme d'appui à l'amélioration de la compétitivité de l'économie camerounaise (PACOM). Voilà le prochain chantier sur lequel nous comptons travailler avec le GICAM, plateforme du secteur privé, dans les prochains mois.

### **Que doit-on le plus retenir de vous ? Le professeur de droit, la femme activiste, le haut cadre d'administration, la femme leader ?**

Bien qu'il soit très difficile de parler de soi-même, je pense que chacun de ces traits décrit une partie de ma personnalité.



• Laure DIKONGUE,

Département juridique et fiscal, GICAM

## LES NOUVELLES MESURES DE SÉCURITÉ SOCIALE AU CAMEROUN

*Le régime de la prévoyance sociale géré par la Caisse Nationale de la Prévoyance Sociale (CNPS) n'a pas, depuis quelques décennies, connu de réformes profondes permettant de l'adapter aux réalités d'un environnement économique et social en constante évolution. Les attentes et les besoins du corps social n'ont pourtant cessé de s'accroître.*

**E**n effet, la loi n° 67/LF/7 du 2 juin 1967 qui consacrait l'avènement d'un Code de prestations familiales n'a connu aucune modification depuis près de quatre décennies et la dernière revalorisation du taux d'allocation familiale à un montant mensuel de 1800 FCFA remonte au 02 août 1985.

S'agissant de la branche d'assurance-pensions instituée par la loi n° 67-LF du 10 novembre 1969, les paramètres techniques de gestion de régime, à savoir le taux de cotisation applicable, le plafond des salaires servant de base pour le calcul des cotisations et le taux de remplacement des salaires demeurent inchangés depuis plusieurs décennies.

Or la crise économique qui a longtemps sévi ces dernières années, ainsi que la mesure d'abaissement de 60 à 50 ans de l'âge de départ à la retraite par anticipation adoptée par le législateur en 1984, ont continué de produire des effets néfastes sur l'équilibre financier dudit régime. La conjugaison de tous ces facteurs a, au fil du temps, plongé le régime dans une situation de déficit structurel. Ce dernier se traduit par le fait que les recettes techniques encaissées dans la branche d'assurance pensions ne couvrent qu'environ 70% des dépenses techniques. Le déséquilibre financier a été souligné par le rapport sur l'évaluation actuarielle du régime de sécurité sociale géré par la CNPS. Ledit rapport, après avoir souligné que si rien n'est fait, les réserves de l'organisme seront épuisées d'ici 2020, préconise entre autres mesures la nécessité d'une révision urgente de l'ensemble des paramètres techniques de gestion.

De là, l'idée d'un projet de loi en 2014 soumis à la Commission nationale consultative du Travail en juillet de la même année qui regroupe en un texte unique les différentes branches gérées par la

CNPS et vise à combler les lacunes et insuffisances sus évoquées, à travers notamment l'amélioration significative du niveau et de la qualité des prestations servies dans toutes branches de prestations sociales.

Le texte est divisé en 6 titres dont le troisième porte sur la branche des pensions de vieillesse, d'invalidité et de décès. Ses innovations visent à répondre aux préoccupations et autres difficultés précédemment évoquées à travers le rétablissement de l'équilibre financier rompu dudit régime, son élargissement à de nouveaux groupes sociaux et l'adoption de mesures et de mécanismes de financement permettant de s'assurer sa viabilité financière ainsi que sa pérennité.

**« Baisse du pouvoir d'achat, augmentation des charges patronales »**

Ainsi donc, la plupart des travailleurs admis à faire valoir leurs droits à la retraite aspirent aujourd'hui à une retraite digne et décente. Cette aspiration est au cœur de la problématique de l'adéquation du niveau des prestations, qui passe notamment par le relèvement du taux de remplacement des salaires perçus en activité de 30 à 50%, le relèvement de 300 000 à 750 000 FCFA du plafond des salaires qui sert de base pour le calcul des pensions. La soutenabilité financière et la pertinence de toutes ces propositions de réforme ont été confirmées par les résultats de l'étude financière réalisée par la CNPS à cet effet.

Pour s'assurer de la viabilité financière et la pérennité du nouveau régime des pensions, la révision des paramètres techniques suivants est proposée à travers des textes particuliers à suivre. Le taux de co-

tisation qui passe de 7% (dont 4.2% à la charge de l'employeur et 2.8% à la charge du salarié) à 13%, répartis à parts égales entre l'employeur et le salarié, soit 6.5% chacun. Le relèvement de 300 000 à 750 000 FCFA du plafond des salaires servant de base pour le calcul des cotisations sociales.

Les projections et autres simulations financières réalisées dans le cadre de l'étude évoquée précédemment ont permis de situer à 13% le taux de cotisation requis pour assurer la viabilité financière du régime à l'horizon 2040. Ce qui suppose la garantie du paiement régulier des pensions en cours et de celles futures, ainsi que la constitution des réserves techniques et de trésorerie à des niveaux compatibles avec les normes de gestion imposées par la Conférence interafricaine de la Prévoyance sociale.

Ainsi donc, au cours de la 17<sup>ème</sup> session de la CNTC des 16 et 17 juillet 2014, à laquelle le GICAM a participé, les travailleurs et les employeurs ont pris connaissance du projet de loi sur les prestations sociales, fait des observations et émis des suggestions. Pour les patrons, la procédure de révision des taux de cotisation doit être clairement indiquée en faisant référence à la CNTC. La commission a vivement recommandé la diligence du Gouvernement dans le vote du présent avant-projet de loi et la signature de ses textes d'application.

### **Du projet de texte de loi au décret d'application n°2016/072 du 15 février 2016**

Le président de la République a signé en date du 15 février 2016 un décret n° 2016/072 fixant les taux des cotisations sociales et les plafonds des rémunérations applicables dans les branches des prestations familiales, d'assurance-pension de vieillesse, d'invalidité et de décès, des accidents du travail et des maladies professionnelles gérées par la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale.

La réforme annoncée, avec application immédiate, aura des conséquences manifestes chez les assurés et chez l'employeur. Elle va entraîner automatiquement une baisse du pouvoir d'achat de l'assuré et une augmentation très importante des charges patronales.

3 600 000 de FCFA par an, soit 300 000 FCFA p. Depuis le 15 février 2016, ce plafond est porté à 9 000 000 de FCFA par an, soit 750 000 frs par mois.

Chez l'employeur, les taux de cotisation n'ayant pas changé, l'employeur reste asphyxié par la forte augmentation de l'assiette de cotisation qui passe de 300 000 à 750 000 FCFA, soit une variation de 450 000 FCFA. D'où une augmentation de charge patronale par salaire plafonné à 58 275 FCFA (450 000\*12.95).

survient en cours de budget au sein des entreprises et crée ainsi une augmentation des charges patronales imprévue, ce qui suppose également un travail de pédagogie et de sensibilisation supplémentaire auprès des employés. Des interrogations plus directes se posent au sein des membres du Groupement, notamment sur l'efficacité des retombées de pareilles réformes à long terme, la question de l'harmonisation de l'âge de la retraite toujours pendante, la lenteur permanente des procédures d'affiliation à la CNPS. Cette mesure pourrait amener l'employeur à ne plus déclarer son personnel ou ses revenus réels, tant il est déploré que beaucoup d'employeurs ne satisfont pas à cette obligation de déclaration et que l'Etat a de grosses difficultés de suivi de ces dossiers. Il est permis de croire que le souci premier du législateur est l'amélioration des conditions de vie de ses populations à long terme.

Ce qui est le plus à déplorer, d'après les adhérents, c'est l'absence de communication formelle du Gouvernement sur les modalités d'application de ce texte. Le débat reste ouvert quant à l'applicabilité de ce décret, pour ceux dont la retraite est en cours depuis janvier 2016.

**« A long terme, de meilleures conditions de retraite »**

**De l'avis des membres du GICAM sur le décret présidentiel**

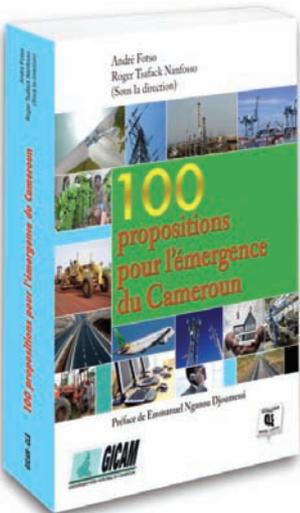
Chez l'employé, l'article 3 nouveau du décret consacre le relèvement du taux de cotisation pension de vieillesse, d'invalidité et de décès due par l'employé de 1.4 point, passant ainsi de 2.8% à 4.2 %. En d'autres termes, l'employé se verra désormais prélever sur son salaire un montant correspondant à 4.2% de son salaire cotisable. Rappelons que le taux proposé auparavant par le projet de texte de loi en 2014 s'élevait de 6.5%. L'assiette des cotisations sociales ainsi déterminée va connaître une innovation majeure au niveau de l'évolution des plafonds applicable. Du 1er juillet 1989 au 15 février 2016, le plafond du salaire cotisable était fixé à

On comprend aisément que l'analyse diffère que l'on soit du côté de l'employeur ou employé. Du côté des travailleurs, il va sans dire qu'aucune mauvaise réaction n'a été enregistrée. Au-delà de la perte du pouvoir d'achat, le bénéfice est non négligeable à long terme et, surtout, de meilleures conditions de retraite leur sont assurées. C'est un sentiment de satisfaction générale qui les anime.

Pour le patronat, la pilule est très difficile à avaler car les interrogations sont diverses et pertinentes. Le décret du 15 février



« Pour un GICAM Ouvert et à l'Ecoute, Agissant et Uni, Fort et Respecté. »



**100 propositions du GICAM pour l'émergence du Cameroun**  
 Une œuvre collective du Cercle de Réflexion Economique du GICAM (**CREG**)

DISPONIBLE AU GICAM

Douala : Rue des Ministres, Bonanjo - B.P.829 Douala - Tél. : +237 233 42 31 41 / 233 42 31 41 - Fax : +237 233 43 38 80  
 Yaoundé : Hippodrome - B.P. 1134 Yaoundé - Tél. : +237 222 23 12 24 / 222 23 12 25 - Fax : +237 222 23 12 26  
 E-mail : [gicam@legicam.cm](mailto:gicam@legicam.cm) - Site web : [www.legicam.cm](http://www.legicam.cm)

## DIALOGUE SOCIAL ET TRIPARTISME

◦ Laure DIKONGUE,

Département juridique et fiscal, GICAM

*Le dialogue social inclut tous types de négociation, de consultation ou simplement d'échange d'informations entre les représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs selon des modalités diverses, sur des questions relatives à la politique économique et sociale présentant un intérêt commun. Il peut-être bipartite, c'est-à-dire entre les employeurs et les employés, mais aussi tripartite.*

ATELIER REGIONAL TRIPARTITE PORTANT SUR LE RENFORCEMENT  
DES CAPACITES DES ETATS SUR L'AFRIQUE CENTRALE  
EN MATIERE DE DIALOGUE SOCIALE DU 24 AU 26 / 02 / 2016 YDE



formations : c'est la forme la plus simple de dialogue social ; elle ne peut fonctionner que s'il existe un certain niveau de confiance entre les parties ; **(ii)** une instance destinée à la consultation : elle implique un échange de points de vue visant à discuter d'une proposition ou tester une option en matière de politique. Elle peut conduire une partie à reconsidérer sa position, à demander aux autres d'exprimer leur avis et à leur offrir la possibilité de répondre. Elle implique une prise en considération attentive des opinions exprimées ; **(iii)** une instance destinée à la négociation : cette option implique des discussions entre les parties avec des intérêts divergents ou conflictuels, dans l'objectif de parvenir à un accord. La négociation est la forme la plus coercitive du dialogue social ; dans la plupart des cas, elle est institutionnalisée.

Les exemples de résultat possibles que l'on obtient à la suite de ces différents choix de tripartisme sont les pactes sociaux et les accords tripartites, les sommets tripartites-déclarations tripartites-positions communes, les principes directeurs-code de conduite-instruments politiques, la validation de documents relatifs aux politiques (par exemple politique nationale de l'emploi ou de développement national).

Au Cameroun, les principales structures de dialogue social tripartite mises en place sont le Comité national de concertation et de suivi du dialogue social, la Commission nationale consultative du travail et le Comité de santé et sécurité en entreprise et, dans une certaine mesure, le Conseil économique et social. Parmi les batailles remportées grâce à la concertation, citons l'augmentation du SMIG, la baisse du prix du carburant, le déplaçonnement de la pension retraite et, plus récemment, le relèvement du taux des allocations familiales.

Cependant, les freins au fonctionnement de ces différentes instances sont divers :

**Q**u'il soit sous la forme de la concertation, la négociation ou la consultation, le dialogue social est de plus en plus mis en avant dans notre environnement. Instrument clé de la promotion et de la réalisation du travail décent, du développement inclusif et de la cohésion sociale, il favorise la bonne gouvernance. Pour preuve, le nombre croissant des comités mis sur pied au Cameroun pour organiser, gérer, trouver des solutions à même de convenir à toutes les parties prenantes, sur des sujets de gouvernance. La perception de plus en plus lointaine de l'Etat autoritariste cède la place à un dialogue social qui élimine l'arbitraire.

Le tripartisme est l'une des principales formes de dialogue social. Le dialogue social tripartite est celui qui réunit le gouvernement et les organisations de travailleurs et d'employeurs afin de débattre des politiques publiques, législations et décisions qui concernent les partenaires sociaux. Il a un rôle important à jouer dans des domaines comme la gouvernance de la sécurité sociale, la promotion des normes internationales du travail, l'égalité entre les

*« Le dialogue social favorise la bonne gouvernance »*

hommes et les femmes, les formes atypiques d'emploi et la transition juste et durable vers des économies à faible émission de carbone. Les consultations tripartites garantissent une meilleure coopération entre les partenaires et permettent de parvenir à un consensus sur les politiques nationales concernées. Cela ne signifie pas que les organisations d'employeurs, de travailleurs et le Gouvernement doivent systématiquement avoir un nombre égal de représentants, mais cela impose que les points de vue de chaque partie soient pris en considération de la même manière. De plus, cela ne signifie pas que les responsabilités des trois parties soient les mêmes, chacune ayant un rôle et une fonction clairement définis à accomplir.

### **Dialogue social tripartite national (DSNT) : le cas du Cameroun**

Le tripartisme offre plusieurs options : **(i)** une instance destinée à l'échange d'in-

l'inégalité dans la représentativité aux instances, le manque de suivi des recommandations, le choix subjectif des membres, entres autres. Pour redynamiser le dialogue social tripartite, il est opportun d'imposer une vraie volonté politique, renouveler les textes juridiques (le Code du Travail), s'arrimer aux normes internationales et mettre en avant la question de la parité.

Ceci explique sans doute les propos du directeur du CRADAT (Centre régional africain d'administration du travail), lors de l'atelier régional tripartite portant sur le renforcement de capacités des États de la CEMAC en matière de dialogue social tenu à Yaoundé du 24 au 26 février 2016. En effet, M. Mammadou Baba Oumar a souligné l'importance de la question du dialogue social dans un contexte de crise économique et d'emploi persistant : « Il est un outil de gouvernance du marché du travail et un instrument efficace pour encourager la sortie de la crise et l'adaptation au changement. » Employeurs et travailleurs à l'école du dialogue social tripartite

Le directeur du CRADAT a justifié le choix des états membres de la CEMAC et des organisations d'employeurs et de travailleurs pour faciliter la conduite d'une politique sociale pertinente et cohérente, ainsi que le développement durable. Ces propos sont largement partagés par M. Moussa Oumarou, directeur au BIT, en charge des questions de gouvernance et tripartisme.

**« Le dialogue social tripartite réunit gouvernement et organisations de travailleurs et d'employeurs »**

Les objectifs de l'atelier ont porté sur une plateforme d'échange et de partage d'expérience en matière de dialogue social : mieux se familiariser

avec les fondamentaux relativement aux approches possibles de dialogue, tant en situation de crise qu'en temps de paix ; former les acteurs sur certains outils développés et expérimentés par le BIT pour piloter efficacement le dialogue social au niveau national ; déterminer les nouveaux besoins indispensables à la pérennisation du dialogue social ; partager avec les mandants les perspectives du dialogue social au niveau communautaire.

Bien que le Gouvernement ne soit pas partie au processus bipartite, il peut apporter une assistance aux partenaires sociaux dans le cadre de leurs négociations. Le cas de la Belgique en est un exemple. L'autonomie des partenaires sociaux et de la concertation bipartite caractérisent le modèle belge de dialogue social au niveau national interprofessionnel, sectoriel et d'entreprise.

Toutefois, diverses objections peuvent être soulevées à l'endroit du dialogue social tripartite. Citons : la perte de la liberté d'action, la dilution du rôle du parlement, les tensions internes au sein du Gouvernement, la charge de travail supplémentaire, la lenteur du processus et la baisse de la représentativité des organisations de travailleurs et d'employeurs.

Les organisations patronales sont fortement impliquées dans le processus de vulgarisation de ce modèle de gouvernance. A l'exemple de l'UEMOA et de la CEDEAO, il est primordial que l'UNIPACE soit réactivée pour constituer une force de suggestion en zone CEMAC. Le GICAM est fortement interpellé pour porter ce projet.



## SALLE DE CONSEIL

Pour vos Conseils d'administration, Assemblées générales et Réunions diverses à auditoire réduit.

**Capacité : 20 places / 30 places modulées\*.**

**Spécificité :** environnement moderne, travail en toute quiétude, possibilité de connexion internet.

\*Mise en place spécifique



## SALLE DE FORMATION

Pour vos ateliers, vos formations et vos suivis des travaux.

**Capacité : 15 places / 20 places modulées\*.**

**Spécificité :** environnement simple, possibilité de connexion internet.

\*Mise en place spécifique



# PROMOTE 2017

6<sup>ème</sup> SALON INTERNATIONAL DE L'ENTREPRISE  
DE LA PME ET DU PARTENARIAT DE YAOUNDE

11 - 19 février 2017 au Palais de Congrès de Yaoundé



[www.salonpromote.org](http://www.salonpromote.org) / [info@interprogress.org](mailto:info@interprogress.org) / Tel. : (+237) 222 214 415 - 677 707 679

un événement  INTER-PROGRESS



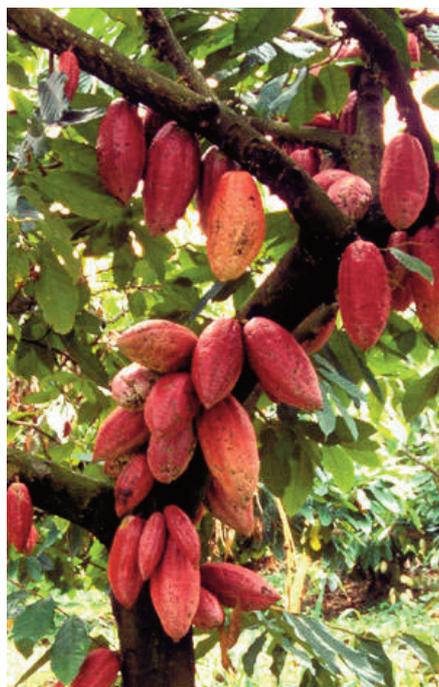
• Vincent KOUETE,

Chef du département  
Economie, GICAM

## Intégration régionale

# QUELLES PERSPECTIVES POUR UNE PLUS GRANDE COHÉRENCE DES POLITIQUES COMMERCIALES ET AGRICOLES ?

*Du 16 au 18 novembre 2015, il s'est tenu à Malabo, République de Guinée équatoriale, la conférence sur le commerce agricole régional et les chaînes de valeur en Afrique centrale. Cette rencontre était organisée conjointement par le Centre Technique de Coopération Agricole et Rurale (CTA), la Communauté Economique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC) et l'Agence du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) de l'Union Africaine.*



*« L'intégration des chaînes de valeur agricoles en Afrique centrale pose plusieurs problématiques »*

vés concernés d'examiner la problématique des chaînes de valeur agricoles de la sous-région, les politiques, les contraintes, les dernières évolutions, les expériences, les faits stylisés et l'état de la recherche sur la question.

Au centre des débats, s'est bien évidemment trouvée la problématique du développement des chaînes de valeur agricoles à l'échelle sous-régionale et celle de l'éventuel rôle de levier que les échanges agricoles pourraient jouer dans la promotion de l'intégration en Afrique centrale. Si les enjeux de cette question sont largement partagés, les perspectives en termes d'approche, de déploiement de programmes et de réformes susceptibles de favoriser un développement vertical et horizontal de telles chaînes de valeur, demeurent hypothétiques.

La sous-région Afrique centrale apparaît comme la communauté économique régionale la plus mal intégrée en Afrique d'un point de vue économique. Elle présente des flux commerciaux régionaux très faibles, malgré l'existence de deux processus d'intégration régionale : la CEMAC (Communauté Economique et Monétaire d'Afrique Centrale) et la CEEAC (Communauté Economique des États d'Afrique Centrale).

En 2011, la part des échanges intra-régionaux en zone CEEAC ne représentait que 3,1% des échanges totaux de la zone (environ 1 707,4 millions \$ US) portés essen-

tiellement par l'Angola, le Gabon et le Cameroun qui réalisaient à eux trois près de 80% des exportations communautaires. Les produits bruts animaux ou végétaux ne représentaient que 0,08% (1,4 millions \$ US), l'essentiel étant dominé par le matériel de transport (47,96%), les énergies et lubrifiants (20,65%).

Une étude réalisée par le groupe de réflexion sur le commerce et le développement (GRECOD) estimait cependant que le commerce potentiel intra-régional des produits bruts animaux ou végétaux était supérieur 12 fois supérieur à sa valeur actuelle. Le commerce intra-régional de ces produits pourrait facilement atteindre 16,5 millions \$ US si les pays de la zone retournaient vers leurs voisins, leurs achats de produits actuellement effectués hors zone et pourtant disponibles chez ces derniers. Au sein de la CEEAC, le Cameroun et la République démocratique du Congo (RDC) dominent la production agricole et le principal acteur dans le commerce régional de la CEMAC est le Cameroun, impliqué dans environ 60% des échanges commerciaux intra-régionaux. Il faut cependant relever que les données produites et compilées par les instituts nationaux de statistique ne permettent pas de connaître l'ampleur réelle des échanges entre pays membres de la communauté. Assurément, les échanges des produits vivriers dans la sous-région ne sont généralement pas enregistrés par les services de la Douane car ils se font informellement, en raison d'une forte proximité socioculturelle entre ces pays. Bien que ce commerce transite par des postes officiels de contrôle où il est soumis à de fortes sollicitations de la part des agents de l'Administration, il ne se traduit que marginalement dans les caisses des États. En 2011, une équipe de l'université de Douala et du ministère de l'Agriculture du Cameroun a procédé à une estimation

**C**ette conférence a regroupé une centaine de participants représentant les administrations publiques des onze pays de la CEEAC en charge de l'Agriculture et du Commerce, d'experts internationaux de la CTA, la CNUCED, la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique, l'OIF, la BAD, des universitaires et chercheurs (dont ceux de l'Université de Dschang), des représentants des organisations nationales et régionales de producteurs, du secteur privé et des chambres consulaires.

S'appuyant sur la Déclaration de Malabo de 2014, « Améliorer la croissance agricole pour une prospérité partagée », la conférence entendait servir de plateforme régionale de dialogue et d'échange pour permettre à tous les acteurs publics et pri-

des flux transfrontaliers des produits agricoles qui ne sont pas enregistrés dans les statistiques officielles du Cameroun. Elle a dénombré plus de 70 produits agricoles et horticoles faisant l'objet du commerce transfrontalier informel entre le Cameroun et ses voisins, dont le volume annuel est estimé à 155.455 tonnes pour une valeur marchande totale de près de 38 milliards de FCFA. Les principales destinations de ce flux d'échanges sont la

développement du commerce sous-régional en Afrique centrale. La question de la cohérence entre les politiques agricoles et les politiques commerciales revêt également une grande importance pour la promotion du commerce régional, particulièrement des produits agricoles.

Il s'agit, en premier lieu, de la cohérence des politiques agricoles avec les politiques commerciales dans chaque Etat car il est

grande des économies impactent négativement sur les efforts des programmes nationaux de développement agricoles. Cette orientation met un fort accent sur les politiques conjoncturelles, entraîne une spécialisation dans l'exportation des produits de base, conforte le rôle dominant des firmes multinationales au détriment des entreprises locales et induit une concurrence corrosive sur le tissu industriel et particulièrement sur l'agro-alimentaire.

En second lieu, les possibilités d'application du principe de subsidiarité à l'échelle régionale pose le problème de la cohérence entre les politiques agricoles des différents Etats. Pour une spécialisation horizontale, un échange de produits différenciés agricoles ne peut donc être envisagé qu'après transformation, d'où l'importance des politiques de développement de l'industrie agro-alimentaire. Pour une spécialisation verticale, la démarche idoine consisterait à promouvoir des firmes agricoles sous-régionales.

Par ailleurs, la question de la cohérence entre des différentes politiques commerciales renvoie à la problématique de l'intégration économique régionale avec, en toile de fond, les étapes de zone de libre échange, d'union douanière et d'union économique.

Pour que l'intégration des chaînes de valeur agricoles prenne corps en Afrique Centrale, tous les acteurs doivent se mobiliser. En l'état actuel, le rôle des Gouvernements et des institutions sous-régionales est primordial. Les administrations publiques doivent mobiliser leurs rôles de régulateurs, producteurs, financiers et consommateurs pour la construction de champions régionaux dans le domaine agricole suivant une approche partenariale public/privé.

En définitive, l'intégration des chaînes de valeur agricoles en Afrique centrale pose plusieurs problématiques dont la cohérence des politiques commerciales. S'il est vrai que l'agriculture constitue le socle de la plupart des pays, l'une des options pour une intégration par les marchés agricoles consisterait à mobiliser les rôles de régulation, de producteurs, de financiers des Etats pour favoriser la construction de champions régionaux dans le domaine agricole suivant une approche partenariale public/privé.

Marchés frontaliers	Pays limitrophes	Localisation	Principaux produits agricoles	Quantités en tonnes Valeur en millions FCFA
Abang Minko	Gabon	Sud (Olamze)	Banane plantain, bâtons de manioc, haricot, tomate, oignon, macabo, piment, arachide, pomme de terre	Qté : 5 320,3 Val : 1 256,6
Kyo-ossi	Gabon, Guinée E.	Sud (Olamze)	Tomate, bâton de manioc, maraichers, oignon, fruits, macabo, piment, arachide, pomme de terre	Qté : 11 447,4 Val : 2 833,7
Campo	Guinée E.	Sud	-/-	Qté : 36 915,0 Val : 10 419,2
Aboulou	Gabon	Sud (Ma'an)	Banane plantain, macabo, piment, arachide, pomme de terre	Qté : 5 399,8 Val : 1 275,3
Idenau	Guinée E.	Sud-Ouest	Okok, tapioca, pomme de terre	Qté : 23 990,2 Val : 6 771,2
Garoua Boulai	RCA	Est	Igname, manioc, arachide, maïs, maraichers	Qté : 7 430,0 Val : 1 453,9
Mouloundou	RCA, Congo	Est (Mouloundou)	Plantain, macabo, manioc, maraicher	Qté : 17 818,0 Val : 2 960,0
Kentzou	RCA	Est (Bombe)	Manioc, maïs, macabo, plantain, arachide	Qté : 1 265,0 Val : 247,0
Kousseri	Tchad	Extrême-Nord	Maïs, sorgho, riz, igname, fruits, oignon, canne à sucre	Qté : 45 869,0 Val : 10 639,9
Amchide	Tchad, Nigeria	Extrême-Nord	Sorgho, arachide, voandzou, oignon, fruits, canne à sucre	
Mbaïmboum	RCA, Tchad	Nord (Touboro)	Sorgho, arachide, voandzou, oignon, fruits	
Port Peschaud	Gabon, Guinée E.	Littoral (Wouri)	Tous les produits	
<b>Total</b>				<b>Qté : 155 455 Val : 37 856,7</b>

<sup>1</sup>Robert Nkendah, Edouard Ako, Bertrand Tamokwe, Chantal Nzouessin, Moussa Njoupouognigni, Estelle Melingui et Alain Azeufouet, « Cameroun. Le commerce transfrontalier informel des produits agricoles et horticoles », *Economie rurale*, 324 | 2011, 34-49.

Guinée équatoriale (47,5%), le Tchad (28,1%) et le Gabon (12,1%). D'une manière générale, la médiocrité du climat des affaires, la méconnaissance par les opérateurs des textes communautaires et les contraintes à la libre circulation des personnes sont identifiées comme principaux facteurs qui limitant le

désormais établi que les politiques agricoles nationales ne sont pas des modèles de réussite au regard des résultats très mitigés enregistrés par les pays de la CEEAC dans l'atteinte des OMD. A l'évidence, les politiques commerciales nationales qui sont centrées sur la libéralisation des échanges et l'ouverture toujours plus



• Noé NDI MBERE,

Economiste, GICAM

## Economie

# UN ATELIER POUR DISCUTER DE LA TRANSITION VERS LE SECTEUR FORMEL

*Du 27 au 30 octobre 2015, le GICAM, aux côtés d'autres membres de la délégation camerounaise, a participé à l'atelier sous-régional de partage d'expériences sur la transition vers l'économie formelle. Cet atelier avait essentiellement pour but de promouvoir la Recommandation 204 (R204) sur la transition de l'économie informelle à l'économie formelle. Les enseignements et les recommandations issues de cette activité apportent un éclairage nouveau à plus d'un titre...*

Dans un contexte sous-régional marqué par une vulnérabilité au travail croissante, la transition vers l'économie formelle est de plus en plus perçue comme un enjeu économique et social majeur. L'économie informelle absorbe environ la moitié de la main-d'œuvre de par le monde, concerne autant l'emploi salarié que l'auto-emploi et traverse tous les secteurs économiques. En Afrique sub-saharienne, l'emploi informel représente 65% de l'emploi non agricole.

Avec l'adoption de la Recommandation 204 lors de la Conférence Internationale du Travail de juin 2015, les mandats de l'OIT s'accordent sur la nécessité de promouvoir des actions intégrées ou spécifiques de promotion de la formalisation de l'emploi et des entreprises de l'économie informelle afin de (i) faciliter la transition des travailleurs et des unités économiques de l'économie informelle vers l'économie formelle tout en respectant les droits fondamentaux des travailleurs et en offrant des possibilités de sécurité du revenu, de subsistance et d'entrepreneuriat; (ii) promouvoir la création d'entreprise et d'emplois décents, leur préservation et leur pérennité dans l'économie formelle, ainsi que la cohérence entre les politiques macroéconomiques, d'emploi, de protection sociale et les autres politiques sociales; (iii) prévenir l'informalisation des emplois de l'économie formelle.

Du 27 au 30 octobre 2015, cet atelier organisé par le Centre International de Formation de l'OIT, le département des Politiques de l'Emploi de l'OIT à Genève, et l'équipe d'appui technique au travail décent (ETD/BP-OIT) basée à Dakar a visé à stimuler le partage d'expériences prometteuses de formalisation dans la sous-région ouest africaine et à discuter les contributions des mandants quant à la mise en œuvre de la Recommandation 204.

C'était le quatrième d'une série d'ateliers et de conférences régionaux et sous-régionaux pour le partage des expériences et de bonnes pratiques pour la formalisation de l'économie informelle. Le premier, rassemblant les pays de l'Amérique latine et des Caraïbes a eu lieu à Lima au Pérou, du 24 au 28 août 2015. Le deuxième, du 15 au 16 septembre 2015 au Monténégro où ont participé principalement des représentants des pays de l'Europe et de l'Asie centrale et le troisième à Katmandu au Népal au début du mois d'octobre 2015, regroupant les pays asiatiques.

L'atelier a réuni les mandats de la R204 de 08 pays de l'Afrique francophone avec des délégations provenant du Bénin, du Burkina Faso, du Cameroun, de la Côte d'Ivoire, du Mali, du Sénégal, du Tchad et du Togo ainsi que des représentants du BIT de Genève et du Bureau de Dakar; de l'ONUDI Dakar et de ONU Femmes Dakar.

Les objectifs de l'atelier ont été de :

- promouvoir la Recommandation 204 (R204) sur la transition de l'économie informelle à l'économie formelle au sein des mandats de l'Afrique de l'Ouest et stimuler la collaboration aux niveaux national et sous régional pour sa mise en œuvre ;
- partager les connaissances entre les mandants de la sous-région sur les approches innovatrices et instruments liés à la formalisation de l'économie informelle, mis en œuvre par les gouvernements, les partenaires sociaux et les partenaires au développement dans la sous-région ;
- faciliter le dialogue tripartite entre les partenaires sociaux et les représentants du gouvernement pour le développement de programmes nationaux sur la formalisation de l'économie informelle en identifiant les priorités nationales et sous régionales pour une action future.

Le premier jour de l'atelier a été dédié à une introduction aux concepts de l'éco-

nomie informelle pertinents dans la sous-région africaine et à une présentation de la Recommandation 204.

Le deuxième jour a effectué un focus sur le rôle des gouvernements : politiques publiques pour la formalisation, aperçu de l'outil ADMITRA pour l'inspection du travail dans le milieu informel. L'après-midi de cette journée a été consacré tout d'abord à des présentations des partenaires au développement et de leurs expériences et positions sur la transition vers le formel, ensuite à une présentation sur le développement des compétences de la formation professionnelle du Sénégal et du Mali.

Pendant le troisième jour, les participants ont pu réfléchir sur le rôle des entreprises dans la formalisation et la promotion d'un environnement propice pour la formalisation des entreprises, les expériences des organisations patronales et sur l'extension de la protection sociale à l'économie informelle. La dernière session de la journée a permis aux partenaires sociaux de réfléchir à la mise en œuvre de la Recommandation 204.

Le quatrième et dernier jour de l'atelier a commencé avec une présentation par les organisations des travailleurs sur leurs activités dans le cadre de la formalisation et a permis aux délégations tripartites de commencer un plan d'action pour la promotion de la R204 dans leur contexte. Ce rapport cherche à élaborer sur les inputs techniques et les échanges d'expériences en soulignant les bonnes pratiques et les défis qui ont été relevés, ainsi que la volonté des partenaires sociaux pour la bonne mise en œuvre de la Recommandation 204. Les présentations, commentaires et questions sont présentés selon la thématique. Les outputs et conclusions tels que les messages clés et l'engagement des participants sont présentés dans la section suivante.

## Les principaux résultats

Les participants ont apprécié l'opportunité pour partager les expériences ainsi que les inputs sur les outils et les mécanismes pour une transition vers le formel. En termes de messages clés, les participants ont défini, à la fin de chaque journée, les bonnes pratiques tirées des présentations et discussions et les défis spécifiques à leur contexte pour la bonne mise en œuvre de ces outils.

### • Les messages clés

Une volonté politique manifeste est nécessaire pour tout effort visant la transition vers l'économie formelle. De plus, il est nécessaire de définir et mettre en œuvre un cadre de politique intégré. La coordination des acteurs autour d'une stratégie nationale permet une mise en œuvre plus efficace et rentable. La formulation et la mise en œuvre de politiques et d'initiatives de formalisation doivent être basées sur une analyse du contexte national, à partir de laquelle doivent être clairement définis les objectifs visant la formalisation. L'impact des interventions doit être évalué et mesuré et tout acteur concerné doit être impliqué dans l'élaboration des projets.

En ce qui concerne les mécanismes de mise en œuvre, la bonne gouvernance est clé, ainsi que la lutte contre la corruption à travers la promotion d'une culture de respect de la réglementation. Un cadre législatif et réglementaire approprié doit être mis en place et la conformité à ce cadre devrait être promue à travers une inspection du travail « mixte » avec une combinaison de mesures coercitives et punitives. Le développement économique local est une approche qui aide à décentraliser les actions vers les communes plus proches des travailleurs et entreprises de l'informel.

La sensibilisation et la communication sont nécessaires pour transmettre le message de la formalisation car il faut rendre celle-ci attractive et l'informel pas souhaitable. Il est important de combiner la formalisation des entreprises et celle de l'emploi. La formalisation des entreprises passe par l'augmentation de la productivité et de la compétitivité des unités informelles. Il faut donc formaliser sans impacter sur la viabilité des activités économiques et en créant des emplois.

Organiser les acteurs de l'économie informelle est une étape importante dans le processus de formalisation et les organisations d'employeurs et de travailleurs ont un rôle à y jouer. La Recommandation 204 peut servir comme guide pour action.

### • Les bonnes pratiques : outils et méthodologie

La simplification des procédures administratives, le renforcement des capacités des acteurs de l'informel ainsi que des acteurs qui mettent en œuvre les initiatives de formalisation et le dialogue social ont été identifiés comme les principales bonnes pratiques. Certains des outils et méthodologies présentés ont été :

- développer des stratégies incitatives à la formalisation de l'économie informelle ;
- mettre à contribution des partenaires pour le financement des plans d'action de formalisation.

Les représentants des organisations patronales ont prévu sept actions :

- plaider en vue de l'élaboration d'une

Une interconnexion des bases de données entre les structures.	Guichet unique.	La mise en place d'un Grand Prix du secteur informel précédé d'une formation aux bonnes pratiques.
Des procédures d'enregistrement des entreprises simplifiées.	Enregistrement sur Internet.	L'outil ADMITRA (BIT) sur l'inspection du travail.
Une réduction des frais d'enregistrement.	Taxe unique.	Appels d'offre comme effectués par ONU Femmes.
Paiement électronique.	Chèques services.	Approche cluster et chaînes de valeur.

## Les plans d'action

### Gouvernement et partenaires sociaux

La dernière session du troisième jour a permis aux représentants des gouvernements, aux syndicats et aux patronats de la sous-région de travailler indépendamment sur deux questions clés :

- que doivent entreprendre les différents partenaires afin de mettre en œuvre, en termes d'actions concrètes, la Recommandation 204 ?
- quels appuis souhaitent-ils avoir afin de la mettre en œuvre de manière efficace ?

Les représentants des gouvernements ont identifié quatre actions :

- promouvoir la R204 auprès des autorités politiques ;
- mettre en place une législation pour assurer la transition vers l'économie formelle ;
- mobiliser les ressources (humaines, matérielles et financières) pour une bonne mise en œuvre ;
- créer une structure de coordination, des différentes actions et entreprises pour faciliter la transition.

Ils souhaitent avoir de l'appui pour la formation et le perfectionnement des cadres du système de l'administration du travail ainsi que dans la formation et le renforcement des capacités des organisations patronales et de travailleurs.

Les représentants des organisations de travailleurs ont identifié six actions :

- partager le contenu de la R204 aux différents acteurs de l'économie informelle ;
- plaider en faveur de l'application de la R204 auprès du Gouvernement ;
- organiser les acteurs du secteur informel en branches d'activité ;
- mettre en place un réseau intersyndical pour la promotion de la R204 ;

stratégie nationale de formalisation de l'économie informelle ;

- regrouper par branche d'activité des acteurs du secteur informel et les former (technologies de gestion, etc.) ;
- sensibiliser et former ces acteurs sur la R204 ;
- mettre sur pied un comité tripartite pour la vulgarisation de la R204 ;
- créer un cadre de dialogue entre les patronats et les acteurs du secteur informel ;
- mettre en place/améliorer le climat du cadre incitatif et des affaires ;
- proposer/fournir des services adaptés aux acteurs du secteur informel possiblement en vue d'une organisation/adhésion éventuelle au patronat.

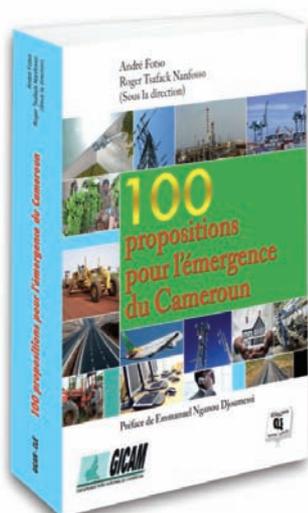
Ils demandent également un appui technique du BIT pour la formation des organisations des employeurs sur les techniques de plaider et sollicitent un appui pour mettre à disposition des outils servant à influencer sur l'environnement des affaires, de même que des outils pour développer les services adoptés aux besoins des acteurs de l'économie informelle ainsi que des guides des expériences et pratiques réussies. Un accompagnement est, par ailleurs, demandé auprès d'un projet pilote d'accompagnement des acteurs des secteurs cibles en vue de la formalisation et pour le développement d'un mécanisme d'évaluation.

La dernière session de la conférence a permis aux délégations tripartites des pays représentés d'identifier trois actions précises à entreprendre, leur mise en œuvre et les partenaires à impliquer.

Le Cameroun

Actions	Méthode	Partenaires
La sensibilisation et la vulgarisation de la R204.	L'organisation d'un atelier de promotion et de vulgarisation de la R204.	<p>Gouvernement : ministères sectoriels concernés.</p> <p>Organisations patronales : GICAM, ECAM, MECAM.</p> <p>Organisations de travailleurs.</p> <p>Chambres consulaires.</p> <p>Partenaires techniques et financiers (BIT, ONU, PNUD, BM, UE).</p> <p>Tous les acteurs nationaux.</p>
L'incitation et l'accompagnement des petites unités informelles de production.	<p>Au niveau de l'infrastructure, mettre à disposition des espaces aménagés pour les acteurs du secteur informel.</p> <p>Au niveau fiscal, identifier le niveau de contribution minimum selon les branches d'activité pour inciter les acteurs de l'économie informelle à se formaliser et leur offrir le socle de protection sociale.</p>	
Le dialogue social tripartite.	Inscrire la question de la R204 aux assises du Conseil National du Travail.	

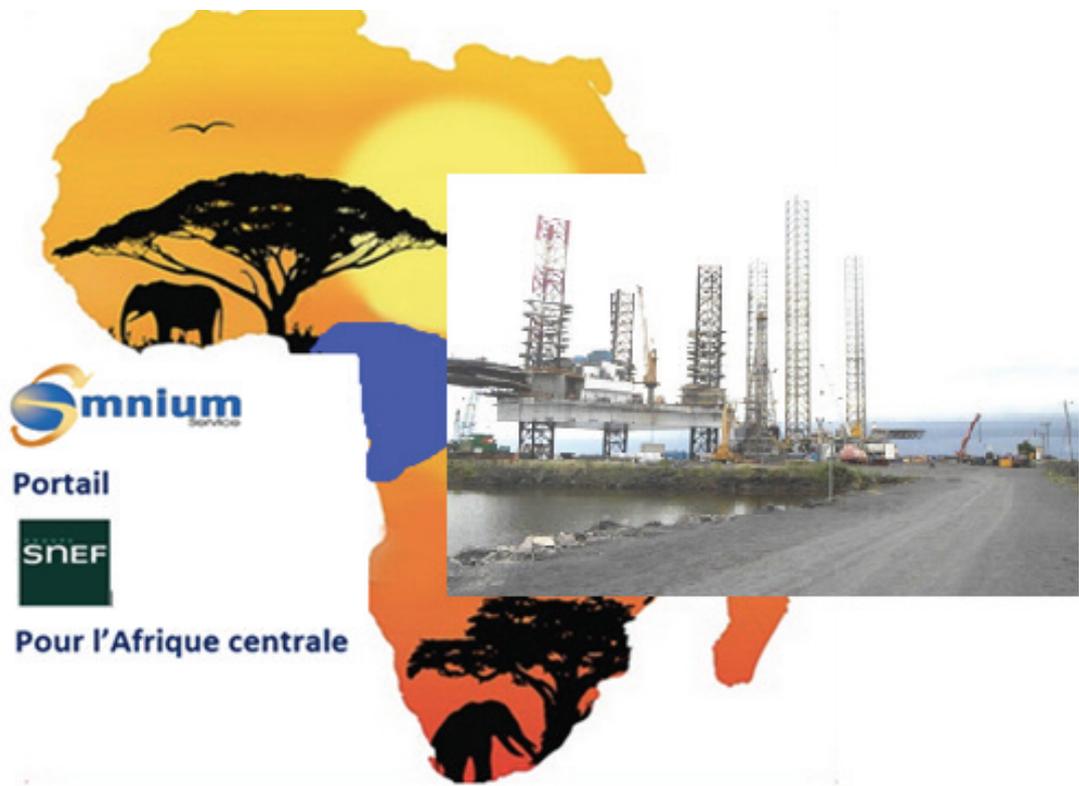
« Pour un GICAM Ouvert et à l'Ecoute, Agissant et Uni, Fort et Respecté. »



**100 propositions du GICAM pour l'émergence du Cameroun**  
 Une œuvre collective du Cercle de Réflexion Economique du GICAM (**CREG**)

DISPONIBLE AU GICAM

Douala : Rue des Ministres, Bonanjo - B.P.829 Douala - Tél. : +237 233 42 31 41 / 233 42 31 41 - Fax : +237 233 43 38 80  
 Yaoundé : Hippodrome - B.P. 1134 Yaoundé - Tél. : +237 222 23 12 24 / 222 23 12 25 - Fax : +237 222 23 12 26  
 E-mail : [gicam@legicam.cm](mailto:gicam@legicam.cm) - Site web : [www.legicam.cm](http://www.legicam.cm)



Génie électrique (courants faibles,  
courants forts, Activité Oil & Gas)-

## Nos métiers

Télécommunications - Génie climatique  
Procédés industriels- Energie solaire  
Procédés industriels- Energie solaire- Maintenance



**-Direction générale:** Douala- Cameroun, BP: 15 474,  
Tél: 00237 233 37 74 82 – 00237 699 50 43 02, Fax: 00237  
233 37 74 83, Email: [secretariat.cameroun@omnium-service.com](mailto:secretariat.cameroun@omnium-service.com)

**-Agence:** Yaoundé,  
Tél: 00237 699 92 00 39



Tchad: Ndjamena- BP 2445,  
Tél: 00235 22 51 13 61  
[secretariat.tchad@omnium-service.com](mailto:secretariat.tchad@omnium-service.com)



**-Direction générale:** Libreville- Gabon,  
BP: 12711 | Tél:+241 01 74 07 55, Fax: +241 01 74 05 56  
Email: [snefgabon@snefgabon.com](mailto:snefgabon@snefgabon.com)

**- Agences**  
Port-Gentil, B.P. 1840  
Tél: +241 01 55 03 62,  
Fax: +241 01 56 10 62  
Gamba, B.P. 48, Tel : +241 01 55 80  
12 Fax : +241 01 55 80 42  
Moanda, B.P. 233 Tel : +241 01 66 17 00  
Email : [moanda@snefgabon.com](mailto:moanda@snefgabon.com)



**-Direction générale**  
Pointe Noire -Congo,  
BP: 809 Tél: Tel : (+242) 06 900 14 77  
Email: [hubert.gonella@snef.fr](mailto:hubert.gonella@snef.fr)



Guinée Equatoriale: Bata- BP: 934 Tél: 00240 222 041 091  
– Malabo, Tél: 00240 222 015 751

Efficacité – Rapidité - Qualité



Nacisse CHASSEM,

 Représentant Centre-Sud-Est,  
GICAM

## BIP

# UN SÉRIEUX PROBLÈME POUR L'INVESTISSEMENT PRIVÉ AU CAMEROUN

*Au Cameroun, la plupart des acteurs économiques publics et privés s'accordent sur le fait que le BIP est inefficace. Toutefois, nombreux sont ceux qui ignorent son niveau d'inefficacité en se limitant à la part qui n'est pas exécutée. On dira, par exemple que chaque année, environ 20% du BIP ne sont pas réalisés ; mais qu'en est-il des 80% réalisés ?*

*Le présent article détaille la répartition du BIP au cours des cinq dernières années et fait des propositions pour inverser la tendance actuelle dans la perspective de soutenir réellement l'investissement privé au Cameroun.*

L'investissement public et l'investissement privé sont en général complémentaires. Le premier est réalisé pour soutenir le second. Par exemple, que seraient les entreprises de transport sans les routes ou les usines sans l'électricité ?

Lorsque le Budget d'investissement public (BIP) n'est pas réalisé de manière efficace, l'investissement privé n'a plus de soutien et on peut se retrouver dans des cas où il n'y a plus de routes et d'électricité pour faire fonctionner correctement les entreprises de transport et les usines.

Les données de l'Institut National de la Statistique du Cameroun démontrent que sur la période 2011 – 2014, le BIP a financé 40% seulement de l'investissement public. Autrement dit, pour 1 000 milliards de francs CFA de BIP, seulement 400 milliards ont été alloués à la construction de routes, écoles, hôpitaux, ponts, etc. Sachant que près de 20%, soient 200 milliards de francs CFA ne sont pas exécutés, à quels postes les 40% restants, soit 400 milliards de francs CFA, sont-ils alloués ?

Par rapport à l'année 2015, le BIP de l'année 2016 a connu une forte progression. Il est passé de 1 150,0 milliards de francs CFA en 2015 à 1 525,8 milliards de francs CFA en 2016 soit une augmentation de 32,7%. C'est la première fois – au moins – depuis 1999 – que le BIP augmente autant d'une année à une autre. Ceci démontre la volonté des pouvoirs publics d'améliorer la contribution du budget de l'Etat à l'investissement privé et à la croissance économique.

Toutefois, l'analyse des performances du BIP sur la période récente (2011 – 2014) montre un très grand décalage entre le BIP et l'investissement public qu'il est supposé financer. En conséquence, l'effet positif attendu de l'augmentation du BIP peut être dilué. Dans la configuration actuelle de préparation et d'exécution du BIP, il y a de fortes chances d'enregistrer une baisse de l'efficacité du BIP sur la croissance économique.

S'agissant de la volonté des pouvoirs publics d'accroître la contribution du budget de l'Etat à la croissance économique, la recommandation du Document de stratégie pour la croissance et l'emploi (DSCE) relative à l'évolution du BIP est bien suivie. En effet, la part du BIP dans le budget de l'Etat est en progression depuis 2011. Elle est passée de 26,4% en 2011 à 30,7% en 2015. Pour l'année 2016, elle se situe à 36,0%.

**Tableau 1.** Evolution de la Part du BIP dans le Budget de l'Etat

Année	2011	2012	2013	2014	2015	2016
BIP (en milliards de FCFA)	680,0	792,2	957,0	1000,0	1150,0	1525,8
Budget de l'Etat (en milliards de FCFA)	2571,0	2799,2	3235,0	3312,0	3746,6	4234,7
Part du BIP dans le Budget de l'Etat	26,4%	28,3%	29,6%	30,2%	30,7%	36,0%

Source : Lois de Finances 2011 à 2016

Il en résulte également une progression du BIP depuis 2011. De 680,0 milliards de francs CFA en 2011, il se situe à 1 150,0 milliards de francs CFA en 2015 et à 1 525,8 milliards de francs CFA en 2016, soit une augmentation d'environ 18% en moyenne annuelle.

**Tableau 3.** Evolution de l'efficacité du BIP

Année	2011	2012	2013	2014
Taux d'Investissement Public*	2,4%	2,3%	2,3%	2,3%
BIP (en milliards de FCFA)	680,0	792,2	957,0	000,0
Efficacité du BIP <sup>1</sup> (= Taux d'Investissement Public × 1000 ÷ BIP)	3,5%	3,0%	2,4%	2,3%

Source : Institut National de la Statistique et Lois de Finances 2011 à 2014

Cependant, d'après l'Institut National de la Statistique, la valeur de l'investissement public sur la période 2011 – 2014 a augmenté mais est restée largement inférieure au BIP. Elle est passée de 298,0 milliards de francs CFA en 2011, soit 382,0 milliards de francs CFA de moins que le BIP, à 367 milliards de francs CFA en 2014, soit 633,0 milliards de francs CFA de moins que le BIP (voir Tableau 2. ci-dessous).

**Tableau 2.** Evolution de la Part de l'Investissement Public dans le Budget de l'Etat

Année	2011	2012	2013	2014	2011-2014
Investissement Public (en milliards de FCFA)*	298,0	316,4	336,1	367,0	1317,4
BIP (en milliards de FCFA)	680,0	792,2	957,0	1 000,0	3429,2
Gap entre BIP et Investissement Public (en milliards de FCFA)	382,0	475,8	620,9	633,0	2111,8
Budget de l'Etat (en milliards de FCFA)	2 571,0	2 799,2	3 235,0	3 312,0	11 917,2
Part de l'Investissement Public dans le Budget de l'Etat	11,6%	11,3%	10,4%	11,1%	11,05%
Part de l'Investissement Public dans le BIP	43,8%	39,9%	35,1%	36,7%	38,4%

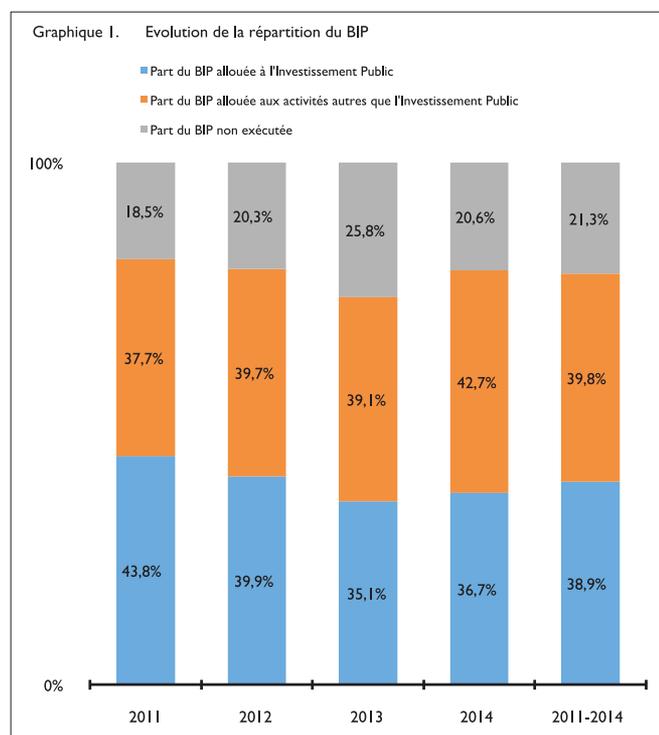
Source : Institut National de la Statistique et Lois de Finances 2011 à 2014

Sur la période 2011 – 2014, la valeur de l'investissement public a représenté 11,05% du budget de l'Etat et moins de 40% (exactement 38,4%) du BIP.

### 60% du Budget d'investissement public n'ont pas été alloués à l'investissement public

D'après le ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, le taux d'exécution du BIP sur la période 2011-2014 était de 80,6% en moyenne annuelle. Ainsi, près de 20% du BIP n'ont pas été exécutés sur la période 2011-2014.

Il reste alors 40% du BIP qui sont exécutés, mais alloués à des activités autres que l'investissement public, c'est-à-dire autres que la construction, la réhabilitation et l'aménagement des bâtiments, des routes, des hôpitaux, des écoles, des barrages, etc. et l'achat des équipements. Parmi ces activités, on peut citer, notamment, la réalisation des études, les appuis au fonctionnement des comités, l'organisation des événements et le paiement de certaines indemnités.



Ainsi, sur la période 2011-2014, pour un BIP de 1000 milliards de francs CFA, en moyenne, moins de 400 milliards de francs CFA étaient alloués à l'investissement public, 200 milliards de francs CFA n'étaient pas exécutés et près de 400 milliards de francs CFA étaient alloués aux activités autres que l'investissement public.

L'autre problème majeur du BIP réside dans la qualité de l'investissement public ré-alisé. A cet égard, il convient de relever que de nombreux projets d'investissement public sont mal exécutés et ce pour diverses raisons parmi lesquelles le retard dans les délais de passation des marchés, l'incompétence des entreprises adjudicatrices et la corruption.

En somme, même si le Budget d'investissement public augmente depuis quelques années, son efficacité sur l'investissement public et sa capacité à booster la croissance peuvent être remises en cause.

En effet, selon l'Institut National de la Statistique, le taux d'investissement public est resté constant à 2,3% sur la période 2011-2014, alors que le BIP était en augmentation. Par conséquent, l'efficacité de ce dernier a plutôt baissé. En 2011, un BIP de 1000 milliards de francs CFA aurait donné lieu à un taux d'investissement public de 3,5%. En 2014, un BIP de 1000 milliards de francs CFA a produit un taux d'investissement public de 2,3% (voir Tableau 3.).

#### Comment améliorer l'efficacité du BIP ?

L'amélioration de l'efficacité du BIP passe par la limitation du nombre de projets inscrits dans le BIP. Ceci permet de limiter le saupoudrage et les activités autres que l'investissement public, notamment la réalisation des études et les comités de suivi des projets et d'améliorer le suivi et le taux d'exécution du BIP.

Ensuite, il est nécessaire de renforcer le processus de sélection des entreprises adjudicatrices, principalement à travers une vérification préalable du savoir-faire requis.

Enfin, il faut centraliser le suivi de l'exécution du BIP par la mise sur pied au niveau des services du Premier Ministre, de l'Assemblée nationale, du Sénat et du Conseil économique et social, d'un tableau de bord des indicateurs de performance de l'ensemble des projets inscrits au BIP.

Diffusez vos annonces  
publicitaires sur le site Internet  
du **GICAM** !

[www.legicam.cm](http://www.legicam.cm)

Plus d'informations au **696 43 21 93** ou par e-mail à [dsamou@legicam.cm](mailto:dsamou@legicam.cm)





Jules Simplicie KEMBOU,

Economiste, GICAM

## Emballages plastiques de faible épaisseur

# DEUX ANS APRES L'INTERDICTION, OU EN SOMMES-NOUS ?

*En 2012, le gouvernement du Cameroun a décidé d'instaurer une réglementation plus contraignante sur la production, la commercialisation et l'utilisation des emballages plastiques. A l'exemple d'autres pays (Burkina Faso, Rwanda, Côte d'Ivoire, ...), il s'inscrit dans une tendance globale visant à limiter les effets nocifs des emballages plastiques sur l'environnement ; l'objectif clairement visé étant de freiner l'empreinte écologique sans cesse galopante de cette matière.*

**D**e fait, les plastiques, bien que ne représentant qu'environ 8% en poids des déchets collectés dans les villes des pays en voie de développement (PED) voient leur part augmenter très fortement. La Banque mondiale prévoit une augmentation d'1% de la part du plastique dans les déchets pour les pays à faibles revenus d'ici 20 ans, avec une quantité de déchets produits multipliée par deux.

Le plastique, matériau pourtant devenu incontournable dans notre monde moderne, présente un impact environnemental significatif car son usage induit une pollution visuelle très importante dans de nombreuses villes et favorise la création de mares dans lesquelles peuvent se développer des vecteurs de maladie. Les plastiques présentent également un risque pour le bétail qui les ingère et meurt prématurément (le rejet de ces déchets dans les océans cause des ravages au sein de certaines espèces). Enfin, ils sont la source d'une importante pollution de l'air lorsqu'ils sont brûlés dans les rues.

C'est donc dans le noble but de limiter de tels effets que deux textes majeurs ont été publiés en 2012 :

- l'arrêté n°004/MINEPDED/MINCOMMERCE du 24 octobre 2012 portant réglementation de la fabrication, de l'importation et de la commercialisation des emballages plastiques non biodégradables ;
- l'arrêté n°001/MINEPDED du 15 octobre 2012 fixant les conditions d'obtention d'un permis environnemental en matière de gestion des déchets

Ils ont par la suite été complétés par la note circulaire n°006/C/CAB/MINEPDED du 10 avril 2014, relative au contrôle de conformité et à la répression des contrevenants à l'arrêté conjoint n°004/MINEPDED/MINCOMMERCE du 24 octobre 2012. Il convient de signaler que cette production réglementaire spécifique aux emballages plastiques s'inscrit dans une démarche générale de régulation environnementale dont les précédents temps forts ont notamment été la publication de loi 1989 sur les déchets dangereux et toxiques, la loi cadre relative à la gestion de l'environnement, le décret 2012 fixant les conditions de tri, de collecte, de stockage, de récupération, de recyclage, de traitement et d'élimination finale des déchets.

Deux ans après le durcissement de la réglementation, quelques constats se dégagent déjà.

Sur le plan socio-économique, on a observé, dès l'entrée en vigueur de la réglementation, le mécontentement des populations qui se sont vu imposer, dans un cas, un prix plus élevé pour les emballages et,

*« La dynamique dans le secteur de la plasturgie s'est brutalement inversée depuis l'entrée en vigueur de la réglementation »*

dans l'autre, d'acheter des emballages qui leur étaient proposés gratuitement jusqu'alors.

A la fin de la première année après l'entrée en vigueur de la réglementation (fin 2014), l'Association Camerounaise des Professionnels de la Plasturgie a fait un point sur les conséquences de cette dernière. Aux rangs des dites conséquences, on relevait, sur le plan des importations, une baisse de 12 000 tonnes à 9 739 tonnes

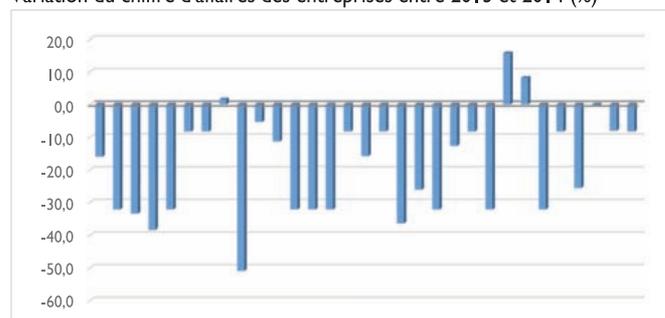
entre 2013 et 2014. Sur le plan fiscal, une baisse de 500 millions en droits de douanes et de 19% en impôts sur les sociétés, sur la même période.

Une étude plus large conduite par le GICAM en août 2015 sur un échantillon constitué d'entreprises productrices et utilisatrices des emballages plastiques permet de confirmer ces constats et d'avoir un regard plus large sur les effets de l'interdiction en question.

La quasi-totalité des entreprises concernées par l'étude ont observé entre 2013 et 2014 une baisse du chiffre d'affaires moyen de l'ordre de 30%.

Par ailleurs, la nouvelle réglementation imposant aux entreprises de ne se servir que d'emballages de grande épaisseur, des surcoûts de production impliquant une baisse de la compétitivité de l'industrie locale sont apparus. A titre illustratif, une entreprise agro-alimentaire de la place a dû, pour s'adapter à la nouvelle réglementation, consentir à des charges supplémentaires de 110 000 000 de FCFA sur l'année 2014.

Variation du chiffre d'affaires des entreprises entre 2013 et 2014 (%)



Source : enquête GICAM, août 2015

Les variations en termes d'emplois sur la période 2013-2014 montrent une tendance semblable à celle de la variation du chiffre d'affaires. Une grande majorité de l'échantillon enquêté a procédé à une baisse des

Evolution de l'activité des entreprises entre 2013 et 2014

	2013	2014	Variation
Chiffre d'affaires	218 870 951	200 030 006	-18 840 94
Nombre d'employés	10 283	9 646	-637

Source : enquête GICAM, août 2015

effectifs à cause de la mise en chômage technique et des licenciements.

Avec les chiffres basés uniquement sur les entreprises enquêtées, sans extrapolation, on note une perte de plus de 18 milliards de chiffre d'affaires et une perte de 637 emplois.

### Le marché est-il pour autant débarrassé des plastiques de faible épaisseur ?

Dans le cadre de l'étude sus citée, une investigation dans les marchés à ciel ouvert et les grandes surfaces de distribution de la place a permis de mettre en évidence que de nombreux produits importés continuent d'entrer sur notre territoire, alors que leurs emballages ne respectent pas la réglementation camerounaise en matière d'épaisseur.

Le tableau ci-dessous indique pour chaque produit, son origine et

Résultats de l'étude sur le respect de l'interdiction des emballages de petite épaisseur par les produits importés

Etude réalisée le 03 novembre 2015 dans la ville de Douala

Produit	Colisage	Origine	Epaisseur (en µm)
Bol pour nourrisson	1 pièce	Chine	40
Lingettes bébé	80 pièces	Chine	35
Cahier importé	20 cahiers de 50 pages	Chine	30
Gant de toilette	1 pièce	Chine	30
Coton prédécoupé	100 grammes	Union européenne	40
Domino électrique	10 barrettes	Chine	30
Sac poubelle	7 sacs	Union européenne	12,7
Thé	20 sachets	France	30
Thé	25 sachets	Royaume-Uni	20
Album-photo	1 pièce	Chine	30
Cubes d'assaisonnement	60 tablettes 600 grammes	Chine	30
Cubes d'assaisonnement	48 cubes, 480 grammes	Espagne	20
Gobelets à café	50 gobelets	Turquie	20
Film alimentaire		Union européenne	20
Fourchettes jetables	51 pièces	Chine	30
Champignons noirs		Chine	45
Rallonge électrique	1 pièce	Union européenne	40
Hachoir à légumes	1 pièce	Chine	35
Mouchoirs de table jetable	100 pièces	Tunisie	40
Gamelle en aluminium	3 pièces		50
Bonbons	26 bonbons	France	30

« Il est urgent de revisiter la réglementation »

l'épaisseur de son emballage.

Les conséquences de ce constat sont évidentes. En effet, si les producteurs locaux doivent se conformer à la nouvelle réglementation en consentant à d'importants surcoûts de production tel que nous l'avons vu plus haut, la compétition avec les produits importés est perdue d'avance si ceux-ci entrent sur le territoire avec des emballages de faible épaisseur et donc un coût de production à l'unité plus faible.

### A quel niveau la nouvelle réglementation pose-t-elle problème ?

Alors que les autres pays ayant pris des mesures similaires pour limiter l'usage des emballages plastiques se sont limités à l'interdiction des sachets de caisse, le Cameroun a purement et simplement interdit tout types d'emballages plastiques non biodégradable de faible épaisseur.

La réglementation camerounaise actuelle généralise l'interdiction des emballages plastiques de moins de 61 microns sans distinction de leur usage. Une telle disposition est inopérante pour certains types d'emballages comme les emballages des produits préemballés et importés de l'agro-alimentaire (bonbons, biscuits, chocolats et autres confiseries, assaisonnements, etc.), des pépinières (l'utilisation d'un emballage trop épais n'est pas indiqué pour certains plants tels que ceux du cacao et du café), les films de protection pour les bananeraies, des produits pharmaceutiques ou encore de certains produits industriels. Les exigences de certains clients des produits exportés comme le caoutchouc imposent également le recours à des emballages légers.

« Les contrôles dans les marchés semblent totalement inefficaces »

Le ministre en charge de l'Environnement a d'ailleurs reconnu les difficultés qu'engendre cette généralisation, à l'issue de la rencontre avec les professionnels de la plasturgie. Il a

admis la nécessité d'exclure certains emballages du champ d'application des mesures d'interdiction. Malheureusement, ces exclusions, en plus de ne pas être exhaustives, restent soumises à une autorisation préalable et ne sont pas consacrées de manière officielle et légale.

Les autres dispositions à problème concernent la responsabilité attribuée au producteur, à l'importateur ou au distributeur de la gestion des déchets issus de ses emballages d'une part et, d'autre part, les conditions d'obtention des permis environnementaux pour exercer dans la production, l'importation, la distribution ou le recyclage des emballages plastiques.

Ces dispositions entraînent pour les acteurs socio-économiques plusieurs contraintes économiques et sociales exacerbées par les incohérences entre les textes et les insuffisances des systèmes de contrôle mis en place par l'Administration.

Il est donc urgent de revisiter la réglementation pour prévoir des exceptions sectorielles à l'interdiction telles que les activités militaires, les situations de guerre, les activités médicales, agricoles et de salubrité, la production destinée à l'export. Par ailleurs, l'obligation d'usage d'emballages biodégradables devrait se limiter aux sachets de caisse pour la grande distribution, aux sachets d'emballage pour denrées alimentaires utilisées dans la restauration de rue et la distribution d'aliments vendus sur la voie publique et aux sachets d'emballages secondaires utilisés par les individus pour le transport et la protection de tous types d'articles et de marchandises.

### En conclusion

La volonté des entreprises de se conformer à la nouvelle réglementation se heurte à de nombreuses impasses. Dans le secteur l'application de la nouvelle réglementation se traduit par une éviction de la produc-

tion locale au profit des importations d'origines nigériane et asiatique.

De fait, les contrôles dans les marchés semblent totalement inefficaces et ceux-ci restent inondés par des emballages dont la commercialisation est pourtant interdite.

C'est ainsi que la dynamique observée depuis 2004 dans le secteur de la plasturgie camerounaise qui avait progressivement conquis des parts de marché s'est brutalement inversée depuis l'entrée en vigueur de la réglementation. Les importations, bien que non réglementaires au regard des textes en vigueur, prolifèrent à nouveau, au grand dam de l'industrie et des emplois locaux.

Pour éviter une détérioration plus importante de la situation, des aménagements au cadre réglementaire actuel sont indispensables.

Après plusieurs concertations toutes infructueuses en ce qui concerne la retouche pourtant indispensable des textes réglementaires de 2012, il reste à espérer que les Assises nationales des déchets sur le thème « Economie Circulaire », prévues en fin avril 2016 et au cours desquelles on questionnera le cadre réglementaire de la gestion des déchets au Cameroun, produisent de meilleurs résultats.



**DOUALA** : Adresse : Bonanjo, Vallée des Ministres BP 829.  
Email : gicam@legicam.cm • Tél : (+237) 233 42 31 41/ 233 42 64 99  
Fax : (+237) 233 42 38 80

**YAOUNDE** : Adresse : Hippodrome, BP 1134.  
Email : gicam@legicam.cm • Tél : (+237) 222 23 12 24 / 222 23 12 25  
Fax : (+237) 222 23 12 26

### SALLE DE CONFÉRENCE

Pour vos AG, Séminaires, Forums, Conférences de presse, etc. dans un cadre agréable et équipé, un site idéal pour rencontrer vos interlocuteurs !

**Capacité : 170 places / 250 places modulées\*.**

**Spécificité** : cabine de sonorisation, micros fixes et mobiles, pupitre, climatisation, mezzanine, espaces de communication interne (banderoles, oriflammes...), site pour secrétariat, reprographie, possibilité de connexion internet...

\*Mise en place spécifique



### SALLE DE CONSEIL

Pour vos Conseils d'administration, Assemblées générales et Réunions diverses à auditoire réduit.

**Capacité : 20 places / 30 places modulées\*.**

**Spécificité** : environnement moderne, travail en toute quiétude, possibilité de connexion internet.

\*Mise en place spécifique



### SALLE DE FORMATION

Pour vos ateliers, vos formations et vos suivis des travaux.

**Capacité : 15 places / 20 places modulées\*.**

**Spécificité** : environnement simple, possibilité de connexion internet.

\*Mise en place spécifique



### CLUB HOUSE

Bar anglais pour recevoir, discuter et travailler en toute discrétion, style moderne, boissons disponibles (apéritifs, liqueurs, jus, vins, champagne), possibilité de manger sur place (commande nécessaire), adhésion et fréquentation sur carte prépayée.

**Coût** : carte prépayée (montant au choix)

**Formalités d'adhésion** : acquisition de la carte.

**Contrainte** : prise indispensable de RDV.



### AIRE D'EXPOSITION

Pour vos expositions, vos foires et vos journées dédiées...

**Spécificité** : environnement sécurisé.

### PRÉAU

Espace couplé aux salles pour les services de catering.



### PARKING

Hautement sécurisé, service de gardiennage professionnel nuit et jour.



• David NYAMSI,

Secrétaire général,  
Centre d'Arbitrage du GICAM

## Indépendance

# L'INDÉPENDANCE DES ARBITRES : FICTION OU RÉALITÉ ?

*Etre indépendant. Cela résonne bien. Dans une certaine mesure, c'est un objectif à atteindre pour certains. Se détacher d'une contrainte vis-à-vis d'autrui donne le sentiment d'avoir accompli quelque chose, d'avoir franchi une étape. Les pays sous tutelle, colonisés, se battent pour accéder à l'indépendance. Pour eux, il est de leur droit absolu de décider par eux-mêmes et pour eux-mêmes, sans ingérence extérieure. C'est en soi, un corollaire de la liberté. Pour un pays ou une organisation politique, l'indépendance est donc l'acquisition de sa totale souveraineté politique et ce par opposition au fait d'être régenté par une autorité suzeraine, voire coloniale.*

**L**e Larousse définit l'indépendance comme étant « le caractère de quelqu'un qui ne se SENT PAS lié ou qui ne veut pas être soumis aux autres, à la discipline morale, aux habitudes sociales, etc. » Et d'ajouter que c'est également l'état de quelqu'un, d'un groupe qui juge, décide, etc. en toute impartialité, sans se laisser influencer par ses appartenances politiques, religieuses, par des pressions extérieures ou par ses intérêts propres. En somme, c'est l'état d'une personne libre de toute sujétion.

Nous souscrivons totalement à cette définition qui s'anime totalement avec le principe fondamental qu'est l'indépendance.

L'indépendance s'apprécie subjectivement et objectivement. De manière objective, un arbitre ne doit pas être affecté par l'existence de liens matériels (relations d'affaires), affectif (amitié ou inimitié) avec une partie, ou les conseils des parties à l'arbitrage. Subjectivement, l'indépendance est appréciée en fonction de l'effet que produit la situation de dépendance de l'arbitre (doute raisonnable sur l'indépendance de l'arbitre).

Ainsi définie, l'indépendance pourrait sembler être une vue de l'esprit, tellement les personnes sont liées entre elles par toutes sortes de relations : financières, sociales, familiales, associatives, politiques, amicales, etc.

L'Acte Uniforme OHADA sur l'Arbitrage, à son article 6, dit que l'arbitre doit être à la fois indépendant et impartial. Pour Meyer, ce sont là deux qualités somme toute indissociables, qui ne doivent pas être prises l'une pour l'autre. L'impartialité étant, quant à elle, la qualité de l'arbitre qui ne favorise pas une partie et, de fait, n'en lèse pas une autre.

Les liens ou connexions pouvant exister entre les arbitres et les parties ou leurs conseils ne sont pas des freins à l'indépendance des premiers et à leur impartialité. L'article 4.1 du Règlement d'arbitrage de la CCJA exige de l'arbitre qu'il soit indépendant. Autrement dit, un arbitre désigné par les parties ou par la Cour doit apporter la « garantie » de son in-

**« L'indépendance s'apprécie subjectivement et objectivement »**

dépendance afin de pouvoir entendre de l'affaire. C'est là qu'intervient l'obligation de révélation de l'arbitre. Cette obligation pèse sur tous les arbitres. En effet, les arbitres pressentis doivent, sans délai, communiquer à la Cour toutes les informations qui, selon eux-mêmes, pourraient être de nature à susciter le doute dans l'esprit des parties ou de leurs conseils sur leur indépendance ou impartialité.

L'obligation de révélation pèse de façon permanente sur les arbitres. De fait, toute information non révélée par un arbitre et étant de nature à créer un doute raisonnable dans l'esprit des parties doit faire l'objet d'une révélation automatique. Les arbitres ont donc la contrainte, au risque d'être récusés ou de voir leur sentence annulée, de faire connaître tous faits ou circonstances qu'ils supposent être de nature à pouvoir créer un doute dans l'esprit des parties et/ou de leurs conseils. Il est aussi intéressant que, pour la jurisprudence et la doctrine arbitrales, cette obligation pèse sur les arbitres à toutes les étapes de la procédure. La déclaration d'indépendance et d'impartialité que transmettent les arbitres avant le début de la procédure arbitrale n'est donc que le gage de l'inexistence, au meilleur de leur propre connaissance, à cette étape de la procédure, de tous faits ou circonstances tombant sous le coup de l'obligation de révélation.

**« L'arbitre doit être à la fois indépendant et impartial »**

Dans le même ordre d'idées, l'article 5.1 du Règlement d'arbitrage du Centre d'Arbitrage du GICAM précise que : « seules des personnes indépendantes à l'égard des parties et de leurs conseils au sens de l'article 10 et qui sont nommées ou dont la nomination est confirmée par les instances compétentes du Centre, conformément aux dispositions

du présent Règlement d'arbitrage, peuvent intervenir en qualité d'arbitre dans un arbitrage soumis au Centre d'Arbitrage du GICAM ».

Il nous semble nécessaire de réitérer ici que ladite obligation d'indépendance et d'impartialité, non seulement emporte une contrainte de révélation constante et ce, tout au long de la procédure, mais emporte aussi l'obligation de transparence. En effet, les arbitres doivent TOUT révéler. Cette obligation de transparence, en France par exemple, a fait l'objet de nombreuses décisions de la Cour d'appel de Paris et de la Cour de cassation. Il va sans dire que lesdites décisions suscitent de vifs échanges entre partisans de la transparence totale des arbitres comme un corollaire incontournable de l'obligation d'indépendance et ceux qui estiment que l'obligation existe certes, mais devrait être atténuée du fait que les arbitres ne seraient pas tenus de faire part de tous faits ou circonstances pouvant créer un doute raisonnable. Ainsi, dans l'affaire ayant fait l'objet de l'arrêt de cassation du 1er février 2012, une entreprise avait confié à une société d'experts en tarification de l'énergie la mission de négocier des tarifs avec la société EDF (Electricité de France). Un litige étant survenu, une procédure d'arbitrage a été engagée entre l'entreprise et les experts. Il s'est trouvé que le président de la formation arbitrale, qui avait été désigné par le Centre d'arbitrage et accepté par les parties, avait dans le passé été le conseil de la société dans plusieurs contentieux (or EDF n'était pas partie à cet arbitrage). L'existence de ce lien avec un tiers à l'arbitrage, en l'occurrence EDF, n'avait pas été signalée par le président de la formation arbitrale dans sa déclaration d'indépendance et d'impartialité. L'arrêt rendu par la Cour d'appel de Bordeaux a d'abord rejeté le recours en annulation de la sentence pour défaut d'indépendance et d'impartialité de l'arbitre. Cet arrêt a été cassé par la Cour de cassation qui étend ainsi l'obligation de révélation de l'arbitre même dans ses relations avec les tiers.

Au total, il ressort que la pratique, la jurisprudence et la doctrine arbitrales sont constantes sur le fait que l'obligation d'indépendance et partant, d'impartialité, de révélation et de transparence sont des dispositions d'ordre public. Il ressort que l'obligation d'impartialité et d'indépendance est réelle. Les extensions à cette obligation aussi.



◦ Nacisse CHASSEM,

Représentant Centre-Sud-Est,  
GICAM

## QUEL PARTENARIAT PUBLIC/PRIVÉ POUR DYNAMISER LA MISE À NIVEAU DES ENTREPRISES CAMEROUNAISES?

### Expériences du Maroc et de la Tunisie

*La détermination des pouvoirs publics a été l'élément fondamental du succès du programme de mise à niveau des entreprises en Tunisie et au Maroc. Au début de sa mise en œuvre, le programme de mise à niveau tunisien faisait l'objet d'un suivi régulier au plus haut niveau de l'Etat, avec une réunion mensuelle d'un Conseil des ministres restreint, présidée par le président de la République. Concernant le programme de mise à niveau marocain, les autorités publiques ont construit des zones économiques spéciales, des centres techniques et des centres de formation professionnelle sectoriels et en ont laissé la totalité de la gestion aux entreprises et aux associations professionnelles.*

Le concept de « mise à niveau des entreprises » est récent. Il apparaît pour la première fois en 1988 dans le cadre du programme d'accompagnement de l'intégration du Portugal à l'Europe. Les principaux objectifs de ce programme étaient : (i) d'accélérer la modernisation des infrastructures d'appui au secteur industriel ; (ii) de renforcer les bases de la formation professionnelle ; (iii) de diriger les financements vers les investissements productifs des entreprises, en particulier les PME ; (iv) d'améliorer la productivité et la qualité du tissu industriel. Son succès, qui s'est traduit notamment par l'émergence de nouveaux secteurs industriels et le développement d'activités à forte valeur ajoutée et des créations d'emplois, a inspiré plusieurs pays engagés dans un accord de libre-échange dont la Tunisie et le Maroc, qui ont signé avec l'Union européenne un accord d'association respectivement en 1995 et 1996.

Au Cameroun, pour préparer et adapter les entreprises aux exigences du libre-échange dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord de partenariat économique avec l'Union européenne, un programme de mise à niveau des entreprises a été lancé depuis 2011. Cependant, l'adhésion à ce programme reste insuffisante en dépit des incitations mises en place par le Gouvernement pour encourager les entreprises à s'y inscrire. La raison généralement évoquée pour justifier ce faible engouement est le refus des entreprises de se rendre transparentes en participant au programme de mise à niveau.

Or, le Maroc a également connu la faible adhésion des entreprises à son programme de mise à niveau entre 1997 et 2002. Pour y faire face, les autorités publiques marocaines ont mis en place une série de mesures portant sur l'amélioration du climat des affaires, en particulier sur le renforcement de l'infrastructure d'accueil, le renforcement de l'infrastructure technologique, l'appui aux associations professionnelles et le développement de la formation professionnelle.

**« L'adhésion des entreprises camerounaises au programme de mise à niveau demeure insuffisante »**

En Tunisie, contrairement au Maroc, les entreprises ont adhéré au programme de mise à niveau dès le début de sa mise en œuvre en 1996. Parmi les facteurs évoqués pour justifier cette forte adhésion, figure en premier lieu la volonté des autorités tunisiennes qui ont très vite compris les enjeux de la libéralisation économique mais surtout la nécessité d'une forte intervention de l'Etat dans l'économie. En effet, le programme de mise à niveau tunisien faisait l'objet d'un suivi régulier au plus haut niveau de l'Etat, avec une réunion mensuelle d'un Conseil des ministres restreint, présidée par le président de la République et consacrée à l'examen de ses résultats.

Au Cameroun, le contexte de mise à niveau des entreprises est différent de celui de la Tunisie en 1996 et relativement proche de celui du Maroc en 1997 : le taux de pauvreté est élevé, le pouvoir d'achat relativement faible, la contribution du secteur manufacturier dans l'économie également. De plus, l'environnement est peu propice aux affaires, l'accès au financement est difficile pour les PME et le secteur informel domine dans l'économie.

**« Les zones économiques spéciales peuvent pallier l'insuffisance des infrastructures »**

Dans ce contexte, certaines incitations, même pécuniaires, peuvent s'avérer peu incitatives et

laisser certaines entreprises indifférentes. Elles ne sauraient d'ailleurs compenser le manque d'infrastructures et d'énergie ou les faiblesses de l'environnement des affaires. Il apparaît donc nécessaire de mettre en place ces éléments manquants pour susciter l'adhésion des entreprises au programme de mise à niveau.

La mise à niveau des entreprises au Cameroun nécessiterait l'implémentation d'un programme composé de plusieurs volets complémentaires : un volet « Environnement des affaires », avec la modernisation des procédures administratives et des réglementations ; un volet « Infrastructures », avec le développement et la modernisation des infrastructures nécessaires à l'activité économique ; un volet « Financier », avec le développement de nouveaux produits financiers adaptés au financement des PME ; un volet « Ressources humaines », avec la réforme de la formation professionnelle et de l'éducation ; un volet « Entreprises », qui porte sur le renforcement de la productivité et de la compétitivité des entreprises.

Cependant, le Cameroun, comme le Maroc en 1997 au début de l'implémentation de son programme de mise à niveau, n'a pas suffisamment de ressources financières pour fournir à l'ensemble du secteur privé les infrastructures et l'environnement nécessaires pour être compétitif. Par ailleurs, l'importance du poids de la fiscalité sur les entreprises rend difficile toute taxation supplémentaire pour financer la mise à niveau.

L'une des solutions pratiques mises en œuvre par plusieurs pays développés et en développement pour pallier l'insuffisance des infrastructures dans un contexte de recherche de la compétitivité, est la création de zones économiques spéciales.

En effet, dans un contexte de rareté des ressources, les zones économiques spéciales sont des instruments qui peuvent favoriser l'atteinte simultanée de ces objectifs. Si les ressources sont insuffisantes pour fournir des infrastructures né-

cessaires à l'ensemble de l'économie, l'Etat pourrait développer; pour certains clusters, un environnement idéal qui donnera à ces derniers un avantage compétitif.

Pour répondre aux exigences internationales en matière de normes et qualité, il se-rait important que chaque zone économique spéciale dispose d'au moins un centre technique. Il serait également nécessaire de mettre en place un centre de formation professionnelle dédié aux métiers de chaque zone économique afin de pallier l'in-

suffisance des ressources humaines adéquates. Au Maroc, la mise en place des zones économiques spéciales dotées des centres techniques dédiés et des centres de formation professionnelle sectoriels a été décisive dans la mise à niveau des entreprises. Ceci s'est fait grâce à un partenariat public/privé dans le cadre duquel l'Etat a construit des zones économiques et des centres techniques et en a confié l'entière-té de la gestion aux entreprises et associations professionnelles. Des contrats plans et de performance ont été signés entre l'Etat et les Conseils d'ad-

ministration en charge de la gestion des zones et centres afin d'en garantir une gestion efficace.

Au Cameroun, ce modèle de partenariat public/privé pour la construction et la gestion des zones économiques spéciales, des centres techniques et des centres de formation professionnelle sectoriels peut être un véritable facteur incitatif d'adhésion des entreprises au programme de mise à niveau qui leur est dédié.



**DOUALA** : Adresse : Bonanjo, Vallée des Ministres BP 829.  
Email : gicam@legicam.cm • Tél : (+237) 233 42 31 41 / 233 42 64 99  
Fax : (+237) 233 42 38 80

**YAOUNDE** : Adresse : Hippodrome, BP 1134.  
Email : gicam@legicam.cm • Tél : (+237) 222 23 12 24 / 222 23 12 25  
Fax : (+237) 222 23 12 26

### SALLE DE CONFÉRENCE

Pour vos AG, Séminaires, Forums, Conférences de presse, etc. dans un cadre agréable et équipé, un site idéal pour rencontrer vos interlocuteurs !

**Capacité : 170 places / 250 places modulées\*.**

**Spécificité :** cabine de sonorisation, micros fixes et mobiles, pupitre, climatisation, mezzanine, espaces de communication interne (banderoles, oriflammes...), site pour secrétariat, reprographie, possibilité de connexion internet...

\*Mise en place spécifique



### SALLE DE CONSEIL

Pour vos Conseils d'administration, Assemblées générales et Réunions diverses à auditoire réduit.

**Capacité : 20 places / 30 places modulées\*.**

**Spécificité :** environnement moderne, travail en toute quiétude, possibilité de connexion internet.

\*Mise en place spécifique



### SALLE DE FORMATION

Pour vos ateliers, vos formations et vos suivis des travaux.

**Capacité : 15 places / 20 places modulées\*.**

**Spécificité :** environnement simple, possibilité de connexion internet.

\*Mise en place spécifique



### CLUB HOUSE

Bar anglais pour recevoir, discuter et travailler en toute discrétion, style moderne, boissons disponibles (apéritifs, liqueurs, jus, vins, champagne), possibilité de manger sur place (commande nécessaire), adhésion et fréquentation sur carte prépayée.

**Coût :** carte prépayée (montant au choix)

**Formalités d'adhésion :** acquisition de la carte.

**Contrainte :** prise indispensable de RDV.



### AIRE D'EXPOSITION

Pour vos expositions, vos foires et vos journées dédiées...

**Spécificité :** environnement sécurisé.



### PRÉAU

Espace couplé aux salles pour les services de catering.

### PARKING

Hautement sécurisé, service de gardiennage professionnel nuit et jour.





o Jules Simplicie KEMBOU,  
Economiste, GICAM

## Conjoncture

# LES ÉCONOMIES ÉMERGENTES PÉNALISÉES EN 2015

*La consolidation de la reprise dans les pays avancés s'est confirmée au cours de l'année 2015. Entretemps, les économies des pays émergents et en développement ont été mises en difficulté par la mauvaise performance de la Chine, l'un de leur débouchés les plus importants et la chute des cours des matières premières sur les marchés internationaux. L'année 2016 devrait être en ligne avec la précédente, avec un taux de croissance projeté à 3,2%, après 3,1% en 2015.*

*Sur le plan national, les perturbations énergétiques ont encore porté un coup à la performance des entreprises tandis que le secteur des transports vit des mutations importantes en ce début d'année 2016.*



### **Economie mondiale : les pays avancés confirment leur meilleure santé économique par rapport au pays émergents malgré un ralentissement observé au dernier trimestre 2015**

La croissance des économies avancées est restée solide au deuxième trimestre 2015. L'activité s'est nettement accélérée dans les pays anglo-saxons. Dans la zone euro, le scénario d'une reprise qui se diffuse s'est confirmé (+0,4 %). Seule la croissance française a déçu, marquant le pas après un début d'année dynamique. En revanche, l'activité a rechuté au Japon et les économies émergentes ont continué de tourner au ralenti (Chine) ou sont restées en récession, notamment le Brésil et la Russie. La fin d'année 2015 a été marquée par un ralentissement de l'activité dans les pays avancés, notamment aux Etats-Unis et au Japon.

En définitive, la croissance mondiale en 2015 serait en retrait de 0,3 point par rapport au niveau affiché en 2014. En effet, les perspectives du FMI publiées en octobre 2015 projettent une croissance économique mondiale à 3,1% contre 3,4% en 2014. Malgré une légère accélération de la reprise dans les économies avancées, le ralentissement dans les économies émergentes et en développement n'a pas permis à la croissance mondiale d'être plus vigoureuse.

### **Pays avancés : Dans les économies avancées, la croissance est restée robuste en 2015 malgré un repli de l'activité au quatrième trimestre**

**Etats-Unis** : La croissance est tombée à 1,4 % à un taux annuel corrigé des variations saisonnières au quatrième trimestre 2015. Bien que quelques-unes des raisons de cette diminution, y compris de très faibles exportations, soient susceptibles d'être temporaires, la demande finale intérieure a été plus faible aussi, avec une baisse de l'investissement non résidentiel, y compris en dehors du secteur de l'énergie.

**Zone Euro** : globalement, la reprise a été en ligne avec les prévisions faites en janvier, la forte demande intérieure annihilant la faible stimulation externe. Dans les pays de la zone, la croissance a été plus faible que prévue en Italie mais plus forte en Espagne.

**Japon** : la croissance a été significativement faible par rapport aux prévisions au 4<sup>ème</sup> trimestre 2015. Ceci est le reflet d'une baisse drastique de la consommation privée.

### **Economies émergentes : le ralentissement a de nouveau fait reculer le commerce mondial**

En 2015, les économies émergentes ont tourné à un rythme ralenti, notamment en Chine. En récession, l'activité s'est encore réduite au Brésil et en Russie. Au total, les importations des économies émergentes ont stagné et le commerce mondial dans son ensemble a de nouveau reculé (-0,3% après -1,4%).

**En Chine**, la croissance a poursuivi son évolution à la baisse pour se situer à 6,9% en 2015 après 7,3% en 2014. Néanmoins, les réformes structurelles en cours et les bas prix du baril et des autres matières premières devraient favoriser un soutien à l'activité par la consommation et, ainsi, partiellement tempérer la chute de la croissance. Les prévisions du FMI situent la croissance chinoise à 6,5% en 2016.

### **Afrique subsaharienne : la croissance ralentit en 2015**

La croissance en Afrique subsaharienne a ralenti pour se situer à 3,4% en 2015 après le taux de 5% enregistré en 2014. Cette contre-performance résulte particulièrement de la baisse des matières premières et, plus singulièrement, de la baisse du cours du baril et la faiblesse de la demande extérieure consécutivement à la mauvaise performance de la Chine, principal partenaire bilatéral du commerce international de la région.

Parmi les pays exportateurs de pétrole, la croissance nigériane s'est établie à 2,7% en 2015, soit 3,8 points plus bas qu'en 2014. La croissance angolaise a, elle aussi, décliné pour se situer à 3,5% en 2015, contre près de 5% en 2014.

La croissance des pays importateurs de pétrole de la région est projetée à 4% en moyenne. Des pays comme la Côte d'Ivoire, la RDC, l'Éthiopie, la Mozambique et la Tanzanie devraient enregistrer une croissance de plus de 7% en 2015 mais d'autres comme la Sierra Léone et la Zambie vont souffrir d'une baisse des cours de leurs principaux produits exportés.

Tableau 1 : Estimations et projections du taux de croissance du PIB réel (en%)

	2014	2015	2016
<b>Monde</b>	3,4	3,1	3,2
<b>Pays avancés</b>	1,8	1,9	1,9
<b>Etats-Unis</b>	2,4	2,4	2,4
<b>Japon</b>	- 0,1	0,5	0,5
<b>Zone Euro</b>	0,9	1,6	1,5
<b>Pays émergents et en développement</b>	4,6	4,0	4,1
<b>Chine</b>	7,4	6,9	6,5
<b>Inde</b>	7,2	7,3	7,5
<b>Brésil</b>	0,1	- 3,8	- 3,8
<b>Afrique subsaharienne</b>	5,0	3,4	3,0

Source: World Economic Outlook IMF(Avril 2016)

L'Afrique du Sud a connu une croissance de 1,3% en 2015 ; une mauvaise performance due aux délestages d'électricité, entre autres.

## 1. Principales matières premières : une année de baisse générale pour les matières premières

L'année 2015 s'est terminée comme elle a commencé, sur une baisse générale des cours des matières premières sur fond de ralentissement de la croissance en Chine et dans les économies émergentes.

### • Pétrole brut : les prix continuent leur chute

Au 3<sup>ème</sup> trimestre 2015, le baril de pétrole s'est échangé à 48,8\$, soit une baisse de 19% par rapport au deuxième trimestre au cours duquel, sous l'effet d'un frémissement de la demande et de l'anticipation du ralentissement de la production américaine, le baril s'était échangé à 60,5\$. La tendance baissière continue d'être soutenue par les prévisions d'un ralentissement de la croissance, particulièrement en Chine et dans les économies émergentes, les fortes réserves et les anticipations de la forte production iranienne. Cependant, la production américaine a commencé à décliner à cause de la baisse des investissements dans les forages. Ceci pourrait aider à rééquilibrer le marché en réduisant les surstocks constitués l'an dernier.

### • Métaux : poursuite de la baisse des cours au 3<sup>ème</sup> trimestre 2015

Le prix des métaux a été en retrait de 12% au troisième trimestre, soit une 4<sup>ème</sup> baisse consécutive. Cette décline a été générale pour tous les métaux. Les prix de l'aluminium ont ainsi baissé de 10%, ceux du minerai de fer, de 6%, ceux du nickel et du zinc, de respectivement 19 et 16% de leur valeur du trimestre précédent. En cause, la faible demande chinoise et des pays émergents et l'augmentation des quantités de stocks pour certains métaux.

La Chine ayant engagé un cycle de transition d'une économie tirée par les investissements à une économie tirée par la consommation, son modèle de croissance dépendra de moins en moins des métaux et, en l'absence d'un groupe de pays capables de remplacer la Chine sur le marché de la demande des métaux, la situation ne devrait guère changer, du moins, à moyen terme.

### • Produits agricoles : les conditions de l'offre restent favorables

Les conditions de l'offre sont restées favorables pour les produits agricoles au 3<sup>ème</sup> trimestre 2015. La plupart des prix ont donc conti-

nué sur la lancée d'une baisse générale ; l'indice général des produits agricoles perdant 2,5% de sa valeur sur une base trimestrielle et 13% sur une base annuelle. Seuls quelques rares produits comme le cacao ont connu une évolution contraire de leurs cours.

### Café : l'envolée des prix observée en 2014 ne se poursuit pas

Le prix du café arabica a perdu 26% de sa valeur de 2014. Le robusta n'a guère connu une expérience différente car son prix est en retrait de 6% sur une base trimestrielle et de 16% sur une base annuelle, l'effet de la forte sécheresse au Brésil en 2014 s'étant visiblement dissipé.

### Coton : la demande prime sur l'offre

Les prix du coton ont enregistré une baisse marginale au troisième trimestre 2015 pendant que le marché retournait au déficit après six années consécutives de surplus. Ces prix perdent 8% sur une base annuelle. L'essentiel des surplus des années antérieures a majoritairement servi à constituer les stocks chinois qui représentent couramment 57% des stocks mondiaux. La situation du marché du coton reste tout de même atypique dans la mesure où les stocks mondiaux de coton correspondent presque à sa consommation annuelle. Un léger relèvement des prix est attendu en 2016 et 2017, étant entendu qu'aucune coupe des stocks chinois n'est à prévoir.

### Cacao : la tendance haussière se maintient

Après une hausse de 5% au 2<sup>nd</sup> trimestre, les prix du cacao ont à nouveau enregistré une hausse de 6% au troisième trimestre 2015. Ceci reste essentiellement le fait d'une baisse de production au Ghana.

Tableau 2 : Evolution des cours des principales matières premières

Matière première	Unité	2014	1T2015	2T2015	3T2015	4T2015	Prévisions
							2016
Pétrole brut	\$/baril	96,24	51,6	60,45	48,80	42,21	53,20
Aluminium	\$/mt	1867,42	1804,0	1770,32	1592,0	1493,86	1925,00
Banane, UE	\$/kg	1,04	0,92	0,97	0,90	0,90	0,94
Cacao	\$/kg	3,06	2,92	3,07	3,35	3,30	2,90
Café arabica	\$/kg	4,42	3,89	3,54	3,36	3,31	4,40
Café robusta	\$/kg	2,22	2,12	1,98	1,87	1,79	2,20
Coton	\$/kg	1,83	1,52	1,58	1,56	1,53	1,60

Source: World Bank commodity prices 4T 2015, commodity market outlook, jan 2015-world Bank

## 2. Evolutions économiques nationales

Après une croissance chiffrée à 5,9% en 2014 et projetée à 6% en 2015, les évolutions infra annuelles se présentent comme suit d'après la publication trimestrielle des comptes nationaux de l'Institut National de la Statistique : au deuxième trimestre 2015, l'activité dans le secteur primaire est en hausse de 4,7% par rapport au deuxième trimestre de 2014 ; ce qui traduit, par ailleurs, une baisse du rythme de croissance, car ce taux était de 5,7% un an plus tôt.

Cette baisse de rythme activité du tertiaire, si elle venait à perdurer, serait inquiétante pour le dynamisme qu'il est attendu que le secteur primaire impulse à celui de la transformation.

Entre les mêmes périodes, il est relevé un grand bond de 10,4% de croissance dans le secteur secondaire. Cette performance est essentiellement imputable au dynamisme des activités des industries extractives qui ont cru de +30,3 % par rapport au deuxième trimestre de 2014 et, en particulier, l'extraction d'hydrocarbures (+30,8%). L'exploitation de nouveaux puits tels que Dissoni semble avoir véritablement trouvé une vitesse de croisière. Cependant, cette croissance

imputable à l'activité extractive ne risque pas de renverser la tendance d'une croissance non inclusive, autrement dit, une croissance captive du secteur de l'extraction.

Au 2<sup>ème</sup> trimestre de 2015, la valeur ajoutée du secteur tertiaire s'est accrue de +4,6 % par rapport à la même période en 2014. Cette augmentation de l'activité dans le secteur tertiaire est le résultat d'une embellie des activités de télécommunications (+6,6%) après une baisse le trimestre précédent, combinée au dynamisme des activités de transport (+6,5%) et du commerce et réparation (+5,2%). Les autres services marchands (+3,7%) et les activités d'administration publique, de la santé et de l'éducation (+3,1%) contribuent aussi à la bonne tenue du secteur tertiaire.

#### • Commerce extérieur : le déficit sur les trois premiers trimestres de l'année 2015 avoisine pratiquement celui de toute l'année 2014

Après un retrait de 12,4% du déficit au 1<sup>er</sup> trimestre 2015, celui-ci est parti de plus belle dès le second. En effet, comparativement aux mêmes périodes de l'année 2014, le déficit de la balance commerciale a connu des progressions de 32,9% et 9,9% aux deuxième et troisième trimestres 2015, respectivement. Ceci génère cumulativement, sur les 9 premiers mois de l'année, un déficit de 1 047 milliards de FCFA ; soit un niveau très proche du déficit commercial total de 2014.

Tableau 3 : Résultats du commerce extérieur (en milliards de FCFA)

	2013	2014	1T2014	1T2015	2T2015	3T2015
<b>Exportations</b>	2230,7	2557,9	618,62	601,6	516,2	585,7
Hors pétrole	1013,9	1169,5	326,92	331,91	263,2	306,1
Pétrole	1216,8	1388,4	291,70	269,68	253,0	279,6
<b>Importations</b>	3285,1	3747,3	929,25	873,74	929,1	947,6
Hors pétrole	1743,6	2695,3	657,39	679,96	706,8	739,6
Pétrole	1541,5	1052	271,85	193,78	222,3	208,0
<b>Balance commerciale</b>	-1054,4	-1189,4	-310,63	-272,14	-412,9	-361,9

Source : données du commerce extérieur, INS 3T2015

Ces données permettent très objectivement de pronostiquer le creusement du déficit commercial en fin d'année 2015.

#### • Quelques évolutions connues en début d'année 2016

Le mois de février 2016 a été marqué sur le plan économique par d'importants faits relevés principalement dans le secteur des infrastructures de transport qui devraient conduire à une mutation importante de la contribution de ce secteur à l'économie. En effet, l'ensemble des sous-composantes du secteur des transports bénéficiera en cette année de près de 131 milliards de FCFA d'investissement, aussi bien dans l'amélioration des infrastructures existantes que dans la construction de nouvelles. Ceci permettra, à terme, d'améliorer non seulement la contribution directe du secteur des transports à la croissance, mais également les effets d'entraînement sur les autres secteurs d'activité. En effet, le transport représente près de 5% du PIB et contribue comme intrant dans l'ensemble des secteurs économiques. Ainsi, toute dynamique de croissance dans ce secteur affecte le reste de l'économie nationale. L'actualité économique est également marquée par l'émergence de nouveaux modes de financement de l'économie, en l'occurrence les prêts non souverains et les investissements dans la recherche pétrolière.

#### • Transport aérien : 30 milliards pour la réhabilitation de l'Aéroport international de Douala

Il s'agira, en 2016, de la réfection des chaussées aéronautiques de l'Aéroport international de Douala, première phase d'un projet visant globalement la réhabilitation des chaussées aéronautiques et la modernisation de l'aéroport.

#### • Transport ferroviaire : 57 milliards pour la réhabilitation du chemin de fer Douala-Yaoundé

Il est prévu pour cette année, grâce à un financement global de 110 milliards obtenu auprès de l'union européenne dans le cadre du 11<sup>ème</sup> FED, la réhabilitation des lignes Douala-Yaoundé (263 km) et Pangar-Ngaoundéré (187 km). Par ailleurs, l'opérateur devrait recevoir 05 nouvelles locomotives en 2016, ce qui devrait induire une intensification de l'activité de ce secteur, tant en ce qui concerne le fret que le transport passager et donc, une hausse de son chiffre d'affaires.

#### • Transport maritime : poursuite de la dématérialisation des procédures

2016 marque un pas décisif dans le processus de dématérialisation des procédures douanières avec la réception, par le GUCE, du Système d'information des administrations techniques (SIAT). Il s'agit de l'une des étapes décisives du processus de dématérialisation des procédures douanières au Port autonome de Douala. En effet, selon l'agenda y relatif adopté par le comité de pilotage de mise en œuvre du projet de dématérialisation des procédures du commerce extérieur le comité de pilotage par le GUCE, il est question de 36 procédures dont près d'une vingtaine sont déjà effectives. La conduite à terme de ce processus permettra une réduction significative des délais de passage des marchandises au PAD et par là, une possibilité d'accroissement du trafic et un accroissement tout aussi important du chiffre d'affaires.

#### • Transport routier : poursuite de la réalisation des chantiers majeurs

En effet, le réseau routier du département est en pleinement mutation avec, d'une part, la poursuite des travaux de réhabilitation des entrées Est et Ouest (y compris la construction du 2<sup>ème</sup> pont) et, d'autre part le démarrage prévu cette année de travaux de construction de l'axe devant relier les départements du Wouri et du Nkam. Ceci devrait entraîner une réduction significative des délais de transport des marchandises et des personnes.

#### • Financement de l'économie : l'opportunité des prêts non souverains de l'AFD

L'Agence Française de Développement procède depuis peu à un accroissement des prêts octroyés aux entreprises publiques ou pris sans exiger au préalable la garantie souveraine des Etats. C'est dans ce cadre que les Aéroports du Cameroun ont bénéficié d'un prêt de 30 milliards pour la réalisation de travaux de réhabilitation de l'Aéroport international de Douala.

Ce mode de financement présente des avantages multiples, aussi bien pour l'Etat que les entreprises. Ainsi, les finances publiques se trouvent moins affectées par les engagements d'investissement des entreprises publiques ou parapubliques qui peuvent directement obtenir des financements dans ce cadre si leur solvabilité est avérée. Ceci devrait également contribuer à améliorer le mode de fonctionnement de ces entités et les rendre plus efficaces.

La promotion de ce mode de financement contribuera, d'une part, à accroître l'offre de financement de l'économie nationale et, d'autre part, à limiter la pression sur les finances publiques du fait des garanties souveraines.

#### • Investissement pétrolier : 07 milliards pour les travaux de recherche sur le bloc Thali

Tower Resources Plc, entreprise d'exploration du gaz et du pétrole cotée sur le London Stock Exchange va investir à travers sa filiale nouvellement installée au Cameroun, Tower Resources Cameroon SA, 13 millions de dollars (plus de 07 milliards de francs CFA) pour conduire des travaux de recherche (réalisation d'études géologiques et géophysiques, acquisition, traitement et interprétation de 100 km<sup>2</sup> de données sismiques 3D, forage d'un puits d'exploration) sur une première période «ferme de 3 ans».

Les travaux concernent le bloc Thali situé dans le Rio Del Rey qui a

# Formez-vous

## à L'ECOLE DE L'ENTREPRISE DU GICAM



©KUMA Design 2015



L'Ecole de l'Entreprise du GICAM (EEG) a pour mission d'améliorer la qualité du capital humain au sein des entreprises camerounaises à travers :

- **la formation continue**, réservée aux salariés actuels ayant été déjà formés dans une spécialité pour laquelle ils possèdent une qualification, en vue d'un approfondissement des connaissances professionnelles ;
- **la formation en alternance**, réservée aux étudiants, reposant sur le principe de l'alternance entre l'enseignement théorique (2,5 jours à l'Ecole) et l'enseignement du métier (2,5 jours en entreprise). Les étudiants sont accueillis par les entreprises dans le cadre d'un contrat d'apprentissage ou d'un stage académique de 5 mois par année de formation.

L'EEG offre dès la rentrée académique 2015/2016 :

- un programme de **Licence Professionnelle en Management des PME/PMI**
- un programme de **Master Professionnel** dans les spécialités suivantes :
  - Management et Stratégie d'entreprise
  - Management des Ressources Humaines
  - Marketing - Vente - Commerce international
  - Comptabilité - Finance
  - Audit - Contrôle - Fiscalité
  - Gestion de la Qualité et des Opérations

### **BAC+ 3** LICENCE PROFESSIONNELLE EN MANAGEMENT DES PME/PMI

#### Niveau d'entrée :

- **Salariés** (formation continue) : Bac+2 ou équivalent au moins (DUT, BTS, DSEP...) et bénéficiant d'une expérience de 2 ans au moins.
- **Etudiants** (formation en alternance) : Bac+2 ou équivalent au moins (DUT, BTS, DSEP...).

**Durée des études** : 2 semestres.

**Entrée** sélective et limitée. Admission sur étude de dossier.

### **BAC+ 5** MASTER PROFESSIONNEL EN MANAGEMENT

#### Niveau d'entrée :

- **Salariés** (formation continue) : Bac+3 ou équivalent au moins (Licence 3) et bénéficiant d'une expérience de 2 ans au moins.
- **Etudiants** (formation en alternance) : Bac+3 ou équivalent au moins (Licence 3).

**Durée des études** : 4 semestres.

**Entrée** sélective et limitée. Admission sur étude de dossier.

**CONTACTS : Tél : +237 233 42 31 41 / 233 42 64 99**

**E-mail : [nndimbere@legicam.cm](mailto:nndimbere@legicam.cm) / [gicam@legicam.cm](mailto:gicam@legicam.cm)**

**Visitez notre site : [www.legicam.cm](http://www.legicam.cm)**

fait l'objet d'un contrat de partage de production signé le 15 septembre 2015 entre Tower Resources et la Société Nationale des Hydrocarbures (SNH).

### 3. Activités des entreprises membres du GICAM

#### • Emploi

Structure de l'emploi des entreprises membres du GICAM

Les tableaux et commentaires ci-dessous sont basés sur un échantillon représentant 28,2% des membres du GICAM.

Sur un échantillon représentant à peine 30% des adhérents du GICAM, 59 427 emplois dont 2 092 temporaires ont pu être recensés au 2<sup>ème</sup> trimestre 2015. Par estimation, les entreprises membres en affiliation directe au GICAM représentent ainsi 212 2039 emplois.

Tableau 4 : Répartition de l'emploi par sexe, âge et catégories socio-professionnelles

Statut	Catégories	Hommes		Femmes		Total
		< 30 ans	> 30 ans	< 30 ans	> 30 ans	
Effectifs permanents recrutés	Cadres	274	2053	92	647	3066
		0,5%	3,5%	0,2%	1,1%	5,2%
	Agents de maîtrise	723	4371	458	2203	7755
		1,2%	7,4%	0,8%	3,7%	13,0%
	Agents d'exécution	13219	21673	4583	7039	46514
		22,2%	36,5%	7,7%	11,8%	78,3%
Effectifs temporaires recrutés	Cadres	764	29	0	3	796
		1,3%	0,0%	0,0%	0,0%	1,3%
	Agents de maîtrise	67	77	40	18	202
		0,1%	0,1%	0,1%	0,0%	0,3%
	Agents d'exécution	293	580	67	154	1094
		0,5%	1,0%	0,1%	0,3%	1,8%
<b>Total</b>	<b>15340</b>	<b>28783</b>	<b>5240</b>	<b>10064</b>	<b>59427</b>	
	25,8%	48,4%	8,8%	16,9%	100%	

Source : enquête semestrielle GICAM, 1S2015

Soit 64,3% de l'emploi privé formel, si l'on prend en compte les résultats de la dernière enquête sur l'emploi réalisée par l'Institut National de la Statistique en 2010, qui situent l'emploi privé formel au Cameroun à 330 000.

#### Dynamique de l'emploi des entreprises membres du GICAM

Au total, le premier semestre 2015 a généré au sein de l'échantillon (38% des membres du GICAM) 3 099 créations d'emplois contre 1 722 séparations. Soit un solde de 1 377 emplois nets sur la période. Sans surprise, le secteur des autres services est le plus dynamique en ce qui concerne l'emploi.

Les raisons des séparations sont multiples et variées. On y retrouve : l'abandon de postes, les décès, les absences prolongées, les démissions, les essais non concluants, les détournements de biens et fonds de l'en-

Tableau 5 : répartition des emplois par branche d'activité

SECTEURS	RECRUTEMENTS						LICEN CIERS	SOLDE
	HOMMES			FEMMES				
	Cadres	Agents maîtrise	Agents d'exécution	Cadres	Agents maîtrise	Agent d'Exécution		
Agro-alimentaire	18	97	677	3	21	117	486	447
Assurances	9	16	6	2	7	5	19	26
Autres services	5	36	1274	0	16	30	1031	330
Banques	19	67	131	9	48	265	92	447
Commerce et distribution	0	4	79	0	2	14	34	65

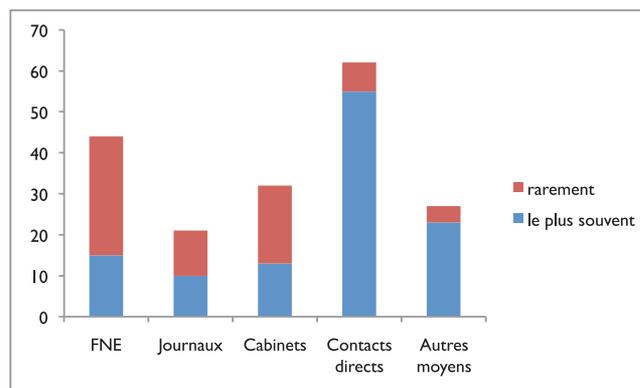
Construction	1	2	0	1	0	0	5	
Métallique								-1
Eau et Energie	10	2	0	0	0	0	8	4
Hôtellerie	0	0	4	0	0	4	1	7
Industrie Chimique	0	0	2	0	0	0	12	-10
Industrie extractive	0	20	22	0	0	0	24	18
Télécommunications	2	11	0	1	3	0	8	9
Transport/Transit	1	0	1	2	0	3	2	5
<b>Total général</b>	<b>65</b>	<b>255</b>	<b>2224</b>	<b>18</b>	<b>98</b>	<b>439</b>	<b>1722</b>	<b>1377</b>

Source : enquête semestrielle GICAM, 2S2014

treprise, les fautes lourdes, les fins de contrat, les fraudes, les indisciplines, les incompétences comme divers motifs de licenciements.

Parmi les moyens de recrutement, le contact direct est celui le plus utilisé, que ce soit en termes de personnes qui l'utilisent ou en termes de fréquence à laquelle celles-ci y ont recours. Le Fonds National de l'Emploi ne vient qu'en deuxième position, uniquement en termes

Figure 1 : fréquence d'utilisation des différents moyens de recrutement



Source : enquête semestrielle GICAM, 2S2014

de personnes qui y ont recours car, en termes de fréquence d'utilisation, les entreprises emploient le plus souvent d'autres moyens.

#### • Production industrielle : le 2<sup>ème</sup> trimestre marqué par une baisse de la production industrielle

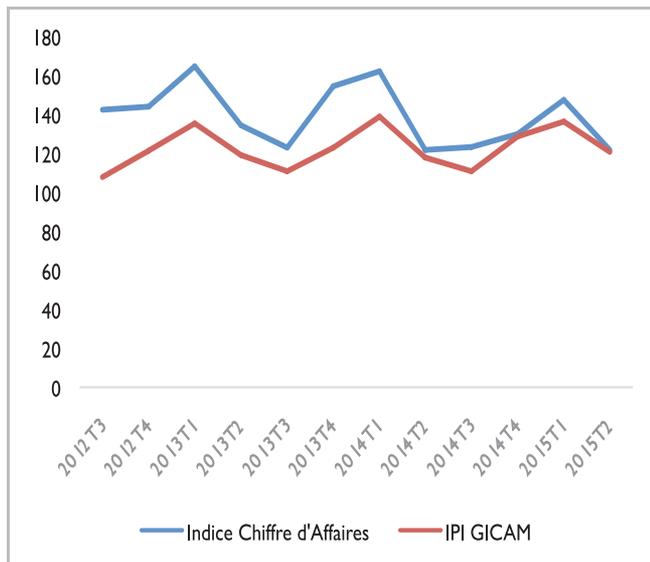
La production des entreprises membres du GICAM a connu une baisse au 2<sup>ème</sup> trimestre 2015. En glissement trimestriel, l'indice de la production enregistre un fléchissement de -11,5% même si la comparaison sur une base annuelle affiche une légère hausse de 2%. Le chiffre d'affaires a, lui aussi, connu une baisse de plus de 17% comparativement au premier trimestre 2015.

Ces évolutions sont essentiellement le fait des difficultés qu'a traversé la filière des huiles végétales et de la production d'huile de palme brute dont la production a été fortement contrainte par les importations d'huiles étrangères, parfois en violation du dispositif réglementaire en la matière. Plus singulièrement, l'agro-industrie a connu un second trimestre particulièrement marqué par la baisse des cours des matières premières sur le marché international. Ainsi, le caoutchouc a eu une production en baisse.

Par ailleurs, l'industrie de la plasturgie continue de subir les effets des insuffisances de la nouvelle réglementation sur les emballages plastiques. En effet, la production de ce secteur est en baisse de 35% entre le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>ème</sup> trimestre 2015.

Cette performance en demi-teinte pourrait aussi s'expliquer par la faible utilisation des équipements des entreprises. En effet, au 2<sup>ème</sup> trimestre 2015, les taux d'utilisation des équipements varient entre 10% et 96,7%, avec une moyenne de 61,8%.

Figure 2 : évolution des indices de production industrielle et du chiffre d'affaires



Source: enquêtetrimestrielle du GICAM (2T2015)

• Contraintes à l'activité industrielle

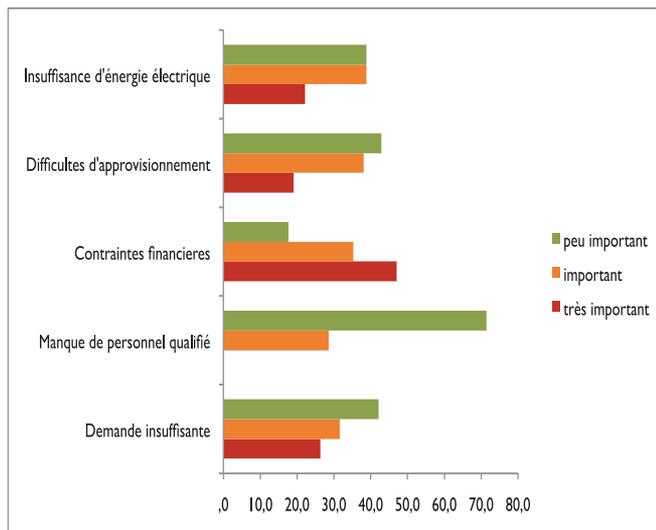
Comme nous le faisons remarquer le trimestre précédent, les entreprises sont de moins en moins nombreuses à considérer que le manque de main d'œuvre qualifiée soit une forte contrainte à leur productivité. En effet, plus de 70% des industriels interrogés considèrent que cette contrainte est peu importante pour leur productivité, alors que moins de 30% la considèrent comme importante ; personne ne la jugeant, par ailleurs, très importante.

Entretemps, les problèmes de financement, le manque d'énergie et les difficultés d'approvisionnement continuent de constituer l'essentiel des freins à la productivité des entreprises industrielles. Les difficultés d'approvisionnement s'expliquent surtout par le fait des embouteillages qui ont été ces derniers temps exacerbés par les multiples chantiers routiers dans la ville de Douala.

• Opinions des chefs d'entreprises industrielles

Que ce soit au 2<sup>ème</sup> ou au 3<sup>ème</sup> trimestre 2015, la tendance générale est à la stabilité comparativement aux mêmes trimestres de l'année 2014. Néanmoins, le 3<sup>ème</sup> trimestre présente une singularité au regard de l'opinion des chefs d'entreprise en ce qui concerne le stock de

Figure 3 : Contraintes à l'activité



Source: enquête trimestrielle dGICAM (2T2015)

produits car plus de la moitié des interviewés pense que ceux-ci seront en hausse. Ceci traduit une dégradation de l'activité au trimestre correspondant.

Quant à la production, personne ne semble prévoir une augmentation significative au cours des deux prochains trimestres. Au 3<sup>ème</sup> trimestre, 71% des chefs d'entreprise perçoivent une stabilité des délais de paiement. Ceci se répercutera sur la trésorerie qui est estimée stable par plus de 55% des opinions recueillies.

La tendance globale présage ainsi d'un début d'année 2015 plus rude que le début d'année 2014.

**Système de la commande publique : les entreprises s'expriment**

Invités à apprécier la qualité du système des marchés publics sur la base d'un certain nombre de critères, la liberté d'accès à l'information est le seul critère qui s'en tire plus ou moins bien. En effet, l'égalité de traitement des candidats, la transparence des procédures, l'application

Tableau 6 : opinion des entreprises sur la dynamique de l'activité

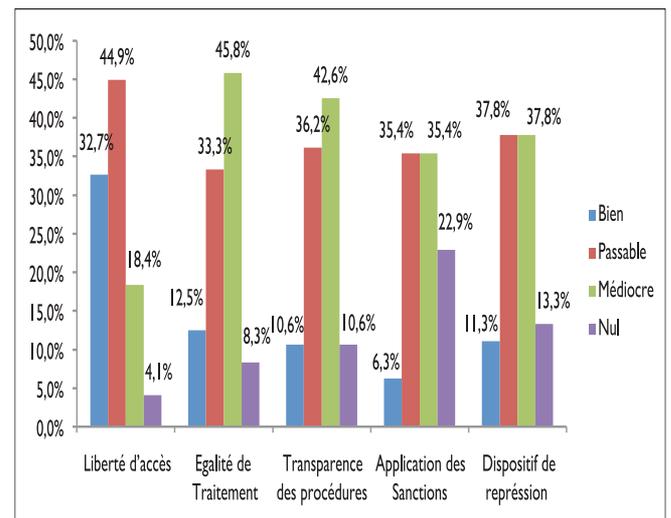
Tendance:	2T2015/2T2014			3T2015/3T2014		
	en hausse	stable	en baisse	en hausse	stable	en baisse
de la production	45.8%	29.2%	25.0%	38.1%	42.9%	19.0%
des prix des produits	4.2%	62.5%	33.3%	10.0%	75.0%	15.0%
des effectifs	19.2%	50.0%	30.8%	31.8%	45.5%	22.7%
des salaires	28.0%	60.0%	12.0%	31.8%	45.5%	22.7%
des stocks de produits	34.8%	39.1%	26.1%	52.6%	36.8%	10.5%
des stocks de matières	36.4%	40.9%	22.7%	40.0%	55.0%	5.0%
de la trésorerie	28.6%	33.3%	38.1%	15.0%	55.0%	30.0%
des délais de paiement	12.5%	75.0%	12.5%	9.5%	71.4%	19.0%
des commandes	29.2%	50.0%	20.8%	28.6%	47.6%	23.8%
globale de l'activité	30.4%	39.1%	30.4%	35.0%	45.0%	20.0%

Source: enquête trimestrielle du GICAM(2014)

des sanctions et le dispositif de répression ont cumulé chacun plus de 51% d'opinions négatives.

Quant à l'appréciation générale que les acteurs de la commande publique porte sur le système en vigueur depuis 2012, une grande majorité (61%) estime qu'il va dans le bon sens mais doit être complété pour rendre plus d'efficacité. Le faible pourcentage des personnes qui pensent que le système est tout à fait adapté (6%) milite davantage

Figure 4 : appréciation des variables clés du système de la commande publique

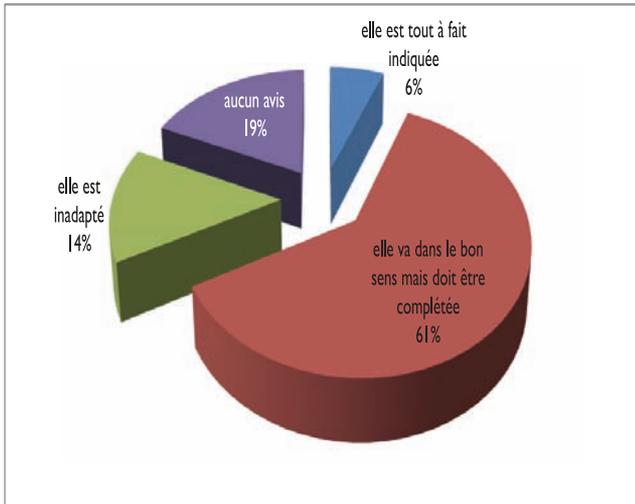


Source: enquête trimestrielle GICAM, 2T2015

en faveur d'une relecture, en vue de les compléter; des dispositions réglementaires actuelles en ce qui concerne les marchés publics.

Une évaluation des institutions du système présente les résultats suivants : l'ARMP est, de l'avis des interviewés, l'institution la plus performante. Le MINMAP se singularise en n'enregistrant aucune réponse sur la modalité « très performante » avec en plus à peine 24% de

Figure 5 : appréciation du système en vigueur



personnes qui l'estime performant. Les commissions de passation et de réception présentent elles aussi des performances mitigées car, que ce soit pour l'une ou pour l'autre, le taux de performance (très performant + performant) ne dépasse guère 30%.

Tableau 7 : performance des institutions du système de la commande publique

	ARMP	MINMAP	Commission passation	Commission réception
très performant	4.1%	0.0%	2.1%	6.5%
performant	34.7%	23.9%	27.7%	21.7%
moyen	44.9%	54.3%	48.9%	45.7%
faible	16.3%	21.7%	21.3%	26.1%
Total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%



« Pour un GICAM Ouvert et à l'Ecoute, Agissant et Uni, Fort et Respecté. »

**100 propositions du GICAM pour l'émergence du Cameroun**

Une œuvre collective du Cercle de Réflexion Economique du GICAM (CREG)

**DISPONIBLE AU GICAM**

Douala : Rue des Ministres, Bonanjo - B.P.829 Douala - Tél. : +237 233 42 31 41 / 233 42 31 41 - Fax : +237 233 43 38 80  
 Yaoundé : Hippodrome - B.P.1134 Yaoundé - Tél. : +237 222 23 12 24 / 222 23 12 25 - Fax : +237 222 23 12 26  
 E-mail : gicam@legicam.cm - Site web : www.legicam.cm



### SALLE DE CONSEIL

Pour vos Conseils d'administration, Assemblées générales et Réunions diverses à auditoire réduit.

**Capacité : 20 places / 30 places modulées\*.**

**Spécificité :** environnement moderne, travail en toute quiétude, possibilité de connexion internet.

\*Mise en place spécifique



### SALLE DE FORMATION

Pour vos ateliers, vos formations et vos suivis des travaux.

**Capacité : 15 places / 20 places modulées\*.**

**Spécificité :** environnement simple, possibilité de connexion internet.

\*Mise en place spécifique



### Du mouvement au sein de nos entreprises membres

**-M. Clément Capber est le nouveau directeur général de SOCAT**

**-M. Loïc Douaud est le nouveau directeur général de CIFM- PALLISCO**

**-M. Didier Vandebon est le nouveau directeur général de CAMRAIL**

**-Mme Bernadette Kemda est le nouveau directeur général de BAT CAMEROUN**

**-M. Steve White est le nouveau directeur général de GUINNESS**

**-Mme Annie Mbongo est le nouvel administrateur provisoire de la CBC (Avril 2016)**

**M. Léandre Djummo est le nouveau directeur général de la CBC (Mai 2016)**

### Elles ont intégré notre Groupement

ENTREPRISES	DIRIGEANT	SECTEUR D'ACTIVITE	CONTACTS	LOCALISATION
<b>CAMAIR-CO</b>	M. Jean Paul Nana Sandjo (DG)	Transport aérien	233 50 55 55/56/57/58	Immeuble de la Rotonde, Boulevard de la liberté, Akwa, Douala
<b>SCI IMMO 2000</b>	M. Jules Fondja (DG)	Promotion immobilière	699 94 89 96	Bali, Douala
<b>STARLAND HOTEL</b>	M. Raymond Asah Tatchofor(DG)	Hôtellerie	233 43 05 111 694 21 11 83	Rue Ecole primaire Savio, Bonapriso, Douala
<b>OMNIACOM</b>	M. Bady Barnat (DG)	Télécommunications	233 42 45 01	Bonajonjo, Douala
<b>WORLD BUSINESS</b>	M. César Ngomo (DG)	BTP-Réseau télécommunications- Etude-Génie civil et industriel	677 01 64 34/ 699 39 42 82	Douala
<b>SOKO INSIGHT INC.</b>	M. Yannick Lefang (DG)	Business intelligence	+647 293 6783	Canada
<b>TALLAFRIK ELITE SOLUTION INC.</b>	M. Jonathan Talla (DG)	Cabinet conseil- Gestion et sécurité de données-Stratégies et projets TI-Formations-Services	001 514 834 8416/ 677 25 22 42	Montréal, Canada
<b>SYSTEMS NETWORK PROFESSIONAL</b>	M. Kamani Tcheumani Moutan	Télécom- Réseau- Transmission- Télécommunications	001240 619 0979/ 697 41 02 20	Maryland, Etats-Unis
<b>BRAIN CONSULTING</b>	M. Henri Moutalen Moutassi (Associé-Gérant)	Services	696 420 201	Tour du Wouri, à côté de la BEAC, Bonajonjo, Douala
<b>CAMDA</b>	M. Luc Demez (DG)	Distribution	699 365 817	Vallée des Ministres, Bonajonjo, Douala
<b>GLOBAL LOGISTICS</b>	M. Nsangou Mbombo Zounedou (DG)	Logistique-Négoce-Prestations	233 42 94 87	Rue Tokoto, Bonapriso, Douala
<b>YARA</b>	François Menenteau (DG)	Industrie de transformation	233 405 995/ 677 788 073	6, rue Port de pêche, Deido, Douala
<b>DSI GROUP</b>	M. Raymond Diffo (DG)	Services	01 45 37 95 81	99 B, avenue du Général Leclerc, Paris
<b>TALPOCOM</b>	M. Jean Marie Tallet (DG)	NTIC	0033 1 40 81 04 62/ 0033 6 62 38 56 84	40, Terrasse de l'Iris, Paris

Diffusez vos annonces  
publicitaires sur le site Internet  
du **GICAM** !

[www.legicam.cm](http://www.legicam.cm)

Plus d'informations au **696 43 21 93** ou par e-mail à [dsamou@legicam.cm](mailto:dsamou@legicam.cm)





Introducing the attention-drawing  
**All-New SPORTAGE**, world-class CUV

Boasting a design that features SPORTY ENERGY and DRAMATIC SURFACES

Kia's new CUV, the 4th generation of Sportage, sets itself apart from its competitors with its stunningly unique looks and sophisticated combination of clever technologies. It's hands-down the best Sportage ever.

**SPORTAGE**

[www.kiamotorscameroon.com](http://www.kiamotorscameroon.com)

**2016 DEVELOPMENT OBJECTIVES FOR THE SPORTAGE**

**TREND-LEADING DESIGN**

**LAUNCH CLINIC RESULT**

Most preferred in Korea, EU and Russia among other C-SUV competitors

**IAA FRANKFURT SHOW 2015**

Ranked 4th among the top 20 cars including premium brands

1st place among mainstream brands. (superior to Tiguan)

**TOP-CLASS CHASSIS & BODY**

**SUPERB BODY RIGIDITY**

Extensive use of advanced high strength steel and structural adhesive

Impact-dispersing chassis design

Improvements to torsional bearings

**REINFORCED N.V.H. PERFORMANCE**

Improved insulation materials & chassis components

Optimised application of filling pads in pillar areas

**SPACE UTILITY**

**UPSCALE-QUALITY CABIN SPACE**

Soft foamed plastics and real stitching

IPE (Ion Plasma Evaporation) finishing on crash pad garnish

**INTERIOR PACKAGING IMPROVEMENTS**

Better visibility around A and C pillars

Improved seat comfort

Expanded space of luggage & centre console

**VARIETY OF CHOICES**

**GT LINE PACKAGE**

Radiator grille / Fog lamp

Front & rear skid plate / Satin chrome moldings

Side sill garnish / Wheels / Dual-tip muffler

**UNIQUE SALES POINTS**

Wireless charging / Smart power tailgate

JBL premium sound system

Drive mode select



# Castel Beer



*Le goût de la réussite*

L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ - ALCOHOL ABUSE IS DANGEROUS TO YOUR HEALTH

Les Brasseries du Cameroun

